
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mercredi 9 février 2022, à 17 h

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes} Fabienne Aubry-Conne*, *Léonore Baehler*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Alia Chaker Mangeat*, *M. John Rossi*, *M^{mes} Albane Schlechten* et *Leyma Milena Wisard Prado*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 janvier 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l’Hôtel de Ville pour mardi 8 février et mercredi 9 février 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce l'absence, ce soir, de M^{me} Christina Kitsos. Vous avez reçu le plan de protection qui prévaut dans cette salle, ainsi qu'une fiche récapitulative. Le port du masque est obligatoire en permanence, y compris pour la prise de parole.

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à notre collègue Amanda Ojalvo. (*Applaudissements.*)

Je vous rappelle que les points 102 et 103, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes, les points 112 et 113, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid, ont été liés pour le débat.

Le projet de délibération PRD-276¹, «Doter le Conseil municipal d'une expertise juridique», qui se trouve en ce moment à la commission du règlement, est retiré par ses auteurs.

¹ «Mémoire 178^e année»: Développé, 1141.

4. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'avais une question de M^{me} Patricia Richard, qui souhaitait savoir quelle était la politique du Conseil administratif concernant l'application de la réglementation sur l'affichage à l'égard des banderoles électorales accrochées aux barrières. Est-ce qu'elles étaient enlevées, est-ce qu'elles étaient maintenues contre le paiement d'une taxe? Ça tombe bien, Madame Richard, et je vous remercie pour votre question car elle m'a permis de clarifier cette problématique qui n'est pas aussi simple juridiquement que ce qu'on pourrait croire au premier abord.

En ce qui concerne l'affichage politique d'abord, c'est réglementé par la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application. L'autorité compétente en la matière, c'est la Chancellerie d'Etat. Les affiches de votations ne sont pas taxées et les communes doivent, comme vous le savez sûrement, mettre gratuitement à disposition les emplacements d'affichage.

Les communes peuvent intervenir si ces banderoles devaient se situer sur un support inadéquat. On peut penser par exemple aux barrières sur un pont ou si ces banderoles sont surdimensionnées. Cela étant, la Ville de Genève ne peut retirer ou faire retirer d'office une banderole que s'il y a un danger imminent ou si les personnes à l'origine de la banderole ne sont pas identifiables. Si tel n'est pas le cas, le retrait nécessite une prise de contact préalable par écrit avec les personnes concernées. J'ai demandé en tout cas à mes services d'être attentifs à cette problématique à l'avenir et d'utiliser la marge de manœuvre, certes limitée, dont nous disposons pour intervenir.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Je cède la parole à M^{me} la maire, Frédérique Perler.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le président. J'ai une réponse à l'adresse de M^{me} Brigitte Studer s'agissant des surélévations. La Ville de Genève s'est associée au Département du territoire (DT), donc le Canton de Genève, pour établir des critères communs d'évaluation des projets de surélévation qui sont déposés en demande d'autorisation de construire. L'objectif est bien d'examiner les requêtes sur la base de critères identiques. Ces critères ont été établis sur la base d'une étude qui avait été réalisée en décembre 2014 par un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, laquelle a conduit à la mise au point de la méthode dite A, B, C, D.

Ces quatre lettres ne décrivent pas une méthode absconse mais seulement quatre échelles successives d'appréciation des projets, allant du plus général au plus détaillé: A comme «à l'échelle du quartier», B comme «à l'échelle de l'îlot» et qui s'attache à la qualité à l'échelle de ce qui constitue «le plein», C comme «à l'échelle de la rue», qui s'attache à la qualité de ce qui constitue le vide et l'espace public et, D, comme «à l'échelle de l'architecture» où l'on s'attache à la typologie des logements et à l'expression architecturale de la surélévation projetée.

Il existe également une directive publiée par le DT et illustrant l'essentiel de la méthode à l'attention des constructeurs et des architectes; elle peut être consultée et téléchargée. Je tiens l'adresse à votre disposition, Madame Studer, si vous le souhaitez.

Les requêtes de surélévation déposées entre le mois d'août 2021 et aujourd'hui sont au nombre de trente et une sur l'ensemble du territoire de la Ville, dont quatre seulement aux Pâquis. La plupart d'entre elles sont encore en cours d'instruction. Les préavis de la Ville de Genève ont été les suivants: onze requêtes ont été préavisées favorablement, sans observation et avec conditions, neuf ont été préavisées défavorablement. Le reste, soit onze requêtes, porte sur des demandes de modification des projets ou sur des demandes d'informations complémentaires.

Je souligne encore que, depuis la mise au point de cette méthode dite A, B, C, D et la parution de la directive, la qualité des projets soumis à autorisation de construire s'est améliorée de façon significative, ce qui démontre que les architectes se sont approprié ladite méthode.

J'ai ensuite une réponse à l'adresse de M. Pierre de Boccard... J'ai eu un petit doute hier soir car M^{me} Oriana Brücker avait posé une question analogue en novembre dernier, mais je vous le redis très volontiers. La place du Bourgade-Four fait partie des espaces publics que le Conseil administratif souhaite aménager, mais il a fallu attendre la fin des travaux de l'Ancien Manège.

Des réflexions sont conduites sur les modalités de circulation dans la Vieille-Ville et pour réaménager les rues adjacentes. Il y a une ligne au plan financier d'investissement (PFI), avec une demande de crédit pour 2025, l'objectif, comme je vous le disais, étant d'inclure le réaménagement des rues périphériques de la place afin d'achever le pavage de la Vieille-Ville. L'objectif est donc de considérer une seule et même opération. Dans le cadre de l'élaboration du 18^e PFI, les services vont essayer d'avancer en 2023-2024 sur le dépôt de la demande du crédit d'étude auprès de votre Conseil.

Je donne un complément de réponse à l'adresse de M^{me} Léonore Baehler sur les arceaux à vélos du sentier des Saules. Des arceaux à vélos ont effectivement

été mis en place au sentier des Saules en 2021. En revanche, ils ne l'ont été en aucun cas en lieu et place des arbres abattus. D'ailleurs, le Service des espaces verts et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité étudient actuellement la replantation des nouveaux arbres en lieu et place de ceux qui ont été abattus à la suite de la tempête survenue l'an passé.

J'ai une réponse pour M^{me} Yasmine Menétréy s'agissant des affiches et flyers distribués à Saint-Jean et aux Charmilles. Ces distributions sont effectuées par les correspondants et correspondantes de nuit eux-mêmes ou elles-mêmes au cours de leurs tournées, les jeudis, vendredis et samedis. Ces personnes effectuent leur travail sur le terrain avec un sac qui contient en effet du matériel de prévention et des flyers qu'elles distribuent au besoin, au gré de leurs rencontres. Elles profitent de ces tournées chaque soir pour déposer des flyers dans quelques rues.

Il faut souligner que cette action est importante car elle permet aux habitants et aux habitantes de bien comprendre l'action qui est menée par les correspondants et correspondantes de nuit, d'attirer l'attention de la population des lieux concernés sur le fait que cette prestation a été mise en place pour favoriser la qualité de vie dans le secteur et lui faire savoir qu'elle peut faire appel à leurs services.

M^{me} Menétréy souhaitait savoir aussi combien de résidents et combien de frontaliers avaient été engagés pour ces missions. Alors, il y a eu trois engagements et un poste est actuellement vacant. Parmi les trois engagements, deux personnes résident en ville et une réside en France. Il faut ajouter à cela que pour le poste d'adjoint de direction, c'est-à-dire d'encadrement, la personne réside sur le canton mais hors de la ville de Genève. J'en ai terminé, Monsieur le président, et je vous remercie pour votre attention.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai une réponse à la question orale posée hier par M. Ahmed Jama concernant la carte 20 ans/20 francs. Je voulais être certain de ma réponse, et c'est pourquoi j'ai vérifié. Vous aviez posé aussi votre question à M^{me} Barbey-Chappuis... En fait, cette carte a été reprise par le Canton dans les années 2015-2016 dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le Canton. C'est donc le Canton qui gère maintenant cette carte et qui établit ses critères pour pouvoir se la procurer.

De mémoire, il y avait la possibilité, pour les familles ou les personnes dont les papiers ne seraient pas tout à fait réguliers, de passer par les institutions sociales. En tout état de cause, il faudrait effectivement s'adresser au Canton pour s'assurer que cette carte soit distribuée de manière équitable et universelle. Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'ai une réponse à la question orale de M. Olivier Gurtner qui m'a demandé hier quels rabais avaient été accordés aux locataires des arcades commerciales louées par la Ville de Genève pendant la crise du Covid-19. Je donnerai évidemment tous les détails dans la réponse à la résolution R-286 «Pour un soutien aux locataires de locaux commerciaux de la Ville frappés par la crise sanitaire», je tiens cependant déjà quelques éléments à votre disposition.

Vous vous souvenez que, de mars à juin 2020, celles et ceux dont l'activité avait fait l'objet d'une décision de fermeture par le Conseil fédéral ont été exonérés du paiement de leur loyer et que, dans le courant de l'été 2020, un retard de paiement de loyer exceptionnel de quatre mois, remboursable sur trois ans, avait été admis. Tous les locataires commerciaux avaient été informés individuellement de cette mesure. Sur les quelque 700 locataires concernés, une douzaine seulement avaient souhaité formellement obtenir un tel arrangement de paiement et, en automne 2020, la totalité des locataires commerciaux, et cela indépendamment d'une éventuelle décision de fermeture de leurs commerces, avaient été exonérés du paiement de leur loyer, sur l'intégralité cette fois.

Début 2021, une nouvelle mesure plus ciblée avait été prise pour les locataires commerciaux dont l'activité devait être interrompue sur ordre du Conseil fédéral, qui les exonérait du paiement de leur loyer de janvier à avril. Enfin, en mai 2021, à la suite de la décision du Conseil fédéral d'autoriser la réouverture des terrasses des cafés-restaurants, le Conseil administratif a décidé une exonération de 50 à 100% du paiement du loyer de mai 2021.

Rien que l'ensemble de ces mesures, qui concernent uniquement les loyers et non pas d'autres rabais qui auraient pu être octroyés – je pense principalement à l'occupation des terrasses –, représentent pour la Ville de Genève un manque à gagner de 5 773 000 francs; je vous passe le détail des centaines...

Le président. Nous poursuivons nos travaux avec les renvois directs. Nous nous sommes arrêtés hier au point 10 de notre ordre du jour, que nous allons maintenant traiter.

Proposition: installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux

5. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 576 200 francs destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux (PR-1505).

Introduction

Depuis quelques années, notamment en raison du changement climatique, le Service des espaces verts (SEVE) est confronté à de nombreuses demandes des usagers des pataugeoires pour augmenter les surfaces d'ombre autour des bassins. Pour y répondre, le SEVE a étudié une structure de toiles tendues fixées sur des poteaux ancrés au sol par un système permettant de respecter le terrain naturel, l'environnement et les éléments présents dans celui-ci (racines, arrosage automatique, conduites, etc.) tout en garantissant une facilité de mise en place.

Le SEVE a développé un prototype en collaboration avec une entreprise spécialisée. Celui-ci a été mis en place au mois de juillet 2020 aux abords de la pataugeoire du parc Bertrand. Cette structure se compose de quatre toiles rectangulaires de grande dimension totalisant une surface d'ombrage de 150 m². Ces toiles sont réalisées dans un matériau micro-perforé laissant passer la pluie mais protégeant du rayonnement des ultraviolets.

Ce prototype a remporté un vif succès auprès du public, notamment des familles avec des jeunes enfants.

Ces structures, très résistantes au vent, peuvent être démontées durant la saison hivernale. Pour preuve, elles ont parfaitement résisté à la tempête du 13 août 2020 qui a fait de nombreux ravages dans le parc Bertrand.

Exposé des motifs

Pour répondre à la demande de la population concernant l'augmentation de l'offre en surfaces d'ombre autour des bassins de baignade et, fort du succès rencontré par ce prototype installé au parc Bertrand, le SEVE souhaite équiper les abords des autres pataugeoires de la Ville de structures similaires, adaptées aux différents sites.

Chaque parc doit cependant faire l'objet d'une étude spécifique afin d'adapter ces structures au contexte et à l'architecture des pataugeoires.

Proposition: installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux

Description de l'ouvrage

Les toiles rectangulaires de 6,5 m de côté seront sous-tendues par des poteaux en bois maintenus par des tendeurs en acier. A noter que le prototype du parc Bertrand dispose de poteaux métalliques. Le SEVE souhaite toutefois proposer des poteaux en bois afin d'optimiser leur intégration dans les différents parcs. Ces toiles d'ombrage seront mises en place autour des pataugeoires suivantes:

- parc Mon-Repos (deux voiles), surface d'ombrage d'environ 84 m²;
- parc Beaulieu (deux voiles), surface d'ombrage d'environ 84 m²;
- parc Trembley (cinq voiles), surface d'ombrage d'environ 210 m²;
- parc Bourgogne (deux voiles), surface d'ombrage d'environ 84 m²;
- parc La Grange (quatre voiles), surface d'ombrage d'environ 168 m²;
- parc du Promeneur-Solitaire (trois voiles), surface d'ombrage d'environ 126 m².

Situation particulière:

- voies couvertes de Saint-Jean, surface d'ombrage d'environ 34 m².

Cette pataugeoire, construite sur une dalle en béton, bénéficie d'une structure métallique existante que le SEVE va conserver et recouvrir d'une toile d'ombrage de qualité similaire à celle des autres pataugeoires.

Ne sont toutefois pas concernées les pataugeoires suivantes:

- parc Montbrillant, située sur fonds privé;
- parc des Franchises, propriété cantonale et au bénéfice d'un récent projet de réaménagement piloté par le Canton via l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) en collaboration avec le SEVE;
- bois de la Bâtie, pataugeoire nouvellement créée. L'ombrage est assuré pour le projet initial par le biais de plantations. Une structure d'ombrage composée de toiles sera également posée sur la zone de loisirs. Ces éléments sont quant à eux financés par le crédit y relatif et ne sont pas concernés par la présente demande de crédit.

Programme et descriptif des travaux

Les toiles d'ombrage ont une forme rectangulaire de 6,5 m de côté pour une surface de 42 m² chacune. Elles sont confectionnées en polyester avec enduction biface de PVC de couleur beige sablé, tendues à environ 2,5 m du sol. Des sangles doublent et renforcent les bordures en périphérie. Les angles des toiles sont renforcés par multicouches et finis aux extrémités au moyen de disques de renfort pour la tension. La surface totale des toiles d'ombrage sur l'ensemble des sites est de 790 m².

Proposition: installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux

Les mâts sont en bois lamellé-collé de 115 mm × 115 mm d'épaisseur, avec renfort métallique aux jonctions pour les pièces de fixation et la liaison avec le sol. Ils sont tendus par deux étais en acier, le tout étant incliné. Des vis Krinner (de 130 cm de long) insérées dans le sol permettent la fixation des mâts et des étais. La hauteur des mâts varie afin de créer de la pente pour l'évacuation des eaux pluviales.

La dimension des mâts et la qualité des toiles offrent une très bonne résistance au vent et à la neige.

Enfin, les toiles sont posées les unes à côté des autres de façon à maximiser la zone ombragée autour des pataugeoires. Les surfaces au sol, principalement engazonnées, ne sont pas impactées par le projet.

Transition écologique et cohésion sociale

Le critère d'écoconstruction, concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier sont appliqués, en particulier la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Pour ces nouveaux équipements, seuls des matériaux recyclables seront donc retenus, en particulier pour les mâts en bois et les tendeurs ou les vis en acier.

Estimation des coûts

	Fr.
<i>Parc Mon-Repos</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	38 000
Montage	6 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	<u>3 500</u>
Total HT	48 750

<i>Parc Beaulieu</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	38 000
Montage	6 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	<u>3 500</u>
Total HT	48 750

6060

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)

Proposition: installation de structures d'ombrage autour de sept patageoires situées dans les parcs municipaux

	Fr.
<i>Parc Trembley</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	79 500
Montage	8 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	<u>7 000</u>
Total HT	<u>95 750</u>
<i>Parc La Grange</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	65 500
Montage	8 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	<u>6 000</u>
Total HT	<u>80 750</u>
<i>Parc Bourgogne</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	38 000
Montage	6 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	<u>3 500</u>
Total HT	<u>48 750</u>
<i>Parc du Promeneur-Solitaire</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	52 000
Montage	7 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	<u>4 500</u>
Total HT	<u>64 750</u>
<i>Voies couvertes CFF</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	8 500
Profil de montage	1 300
Montage	1 500
Déplacement	200

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi) 6061

Proposition: installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux

Gestion des déchets	100
Honoraires	500
Total HT	12 600
Remise en état du terrain après intervention	85 000
Divers et imprévus ($5\% \times 485\ 100$ francs) = 24 255 arrondi à	24 500
I. Coût total de la construction HT	509 600
+ TVA ($7,7\% \times 509\ 600$ francs) = 39 239 arrondi à	39 200
II. Coût total de l'investissement (TTC)	548 800
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5% ($5\% \times 548\ 800$ francs) = 27 440 arrondi à	27 400
V. Coût total de l'opération (TTC)	576 200

Délai de réalisation

Les travaux de pose de ces toiles d'ombrage dans les parcs ne nécessitent pas de requête en autorisation de construire. Aussi, ils pourront démarrer dès le vote du présent crédit par le Conseil municipal et dans les délais requis par le marché public.

La réalisation de cette opération est prévue pour le printemps 2022 sur une durée de deux mois, afin de garantir l'ombrage autour des pataugeoires pour la saison estivale.

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI) 2022-2033 (page 62)

Cette demande de crédit est prévue dans le cadre du 17^e PFI 2022-2033, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 091.600.02, «Toiles d'ombrage pour les pataugeoires», pour un montant de 580 000 francs, avec une date de dépôt en 2022.

Budget de fonctionnement

Si nécessaire, le démontage et le montage annuels de ces aménagements seront assurés par les équipes de jardiniers dans le cadre des activités quotidiennes du service.

La pose de structures d'ombrage n'entraîne pas de charges additionnelles sur le budget de fonctionnement du service.

Proposition: installation de structures d'ombrage autour de sept patageoires situées dans les parcs municipaux

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 61 700 francs.

Validité des coûts

L'estimation des coûts est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont des valeurs 2021. Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des matériaux peuvent avoir une incidence sur les montants estimés.

Les estimations correspondent à un niveau de projet et sont basées sur un devis estimatif. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Aucune autorisation de construire ne doit être déposée dans le cadre de ces aménagements.

Régime foncier

Ces travaux seront réalisés exclusivement dans les parcs privés, propriétés de la Ville de Genève:

- parc Mon-Repos, parcelle N° 242;
- parc Beaulieu, parcelle N° 2634;
- parc Trembley, parcelle N° 4575;
- parc Bourgogne, parcelle N° 1146;
- parc La Grange, parcelle N° 3166;
- parc du Promeneur-Solitaire, parcelle N° 2309;
- voies couvertes de Saint-Jean, parcelle N° 3590.

Information publique

Avant le début des divers chantiers, une information sera faite aux riverains des différents parcs sur la nature des travaux prévus et leur durée. Une information globale sera communiquée régulièrement durant toute la durée de ces aménagements, notamment par le biais de panneaux de chantier qui regrouperont les informations et par voie de presse.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
 Proposition: installation de structures d'ombrage autour de
 sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux

6063

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le SEVE.

Synthèse de l'estimation des coûts

Objet: Installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (CHF)

	Montant	%
Honoraires	28 500	5
Installations, équipements fixes	456 600	79
Divers et imprévus	24 500	4
Frais financiers	66 600	12
Coût total du projet TTC	576 200	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (CHF)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022	576 200	0	576 200
Totaux	576 200	0	576 200

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (CHF)
 (nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	61 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	61 700	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -61 700

6064

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
Proposition: installation de structures d'ombrage autour de
sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 576 200 francs, destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 576 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le vote sur le siège. J'ouvre la préconsultation et je donne la parole à l'auteur ou aux auteurs de la proposition.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Ça n'est pas renvoyé en commission?

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé d'ouvrir la préconsultation.

Préconsultation

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il s'agit donc d'une proposition du Conseil administratif concernant la mise en place de toiles d'ombrage sur un certain nombre de lieux où nos bambins profitent de nos petites installations – ce ne sont pas des piscines... – où ils pataugent pendant l'époque estivale.

Nous avons eu un certain nombre d'indications de la part des usagers sur la nécessité en effet déjà d'avoir de l'ombre près de ces pataugeoires d'autant que, comme vous le savez évidemment, les périodes caniculaires sont de plus en plus nombreuses et s'accroissent. Nous en avons déjà parlé, surtout en commission; nous vous avons indiqué la nécessité de ces toiles.

Vous avez ici une proposition du Conseil administratif que j'espère vous pourrez renvoyer en commission et surtout accepter très rapidement. Nous sommes prêts à venir pour expliquer un certain nombre de points: comment elles sont faites, quel est le prix, vous donner des indications de ce que cela représente. C'est bien entendu un besoin urgent parce que l'été approche, et nous souhaiterions les avoir le plus rapidement possible. Nous avons quelques difficultés aujourd'hui à passer commande. L'estimation pour l'instant, c'est la mi-août, mais j'espère que l'on pourra accélérer ce processus, car c'est une nécessité pour les familles, pour les enfants qui sont près des pataugeoires. Voilà ce que je pouvais indiquer pour l'instant.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (51 oui).

Le président. La parole n'est pas demandée... Je mets aux voix la demande de renvoi en commission du magistrat... (*Brouhaha.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Excusez-moi... Le déménagement à la Vieille-Ville crée quelques perturbations... Le premier à être perturbé, je dois dire, c'est moi-même, je m'en excuse auprès de ce Conseil.

Je souhaiterais que ce vote se fasse sur le siège pour les raisons que je viens de vous annoncer, à savoir que nous devons absolument passer commande. Aujourd'hui, la date estimée pour recevoir l'ensemble de ces structures, c'est est autour du 20 août. Nous souhaiterions accélérer les choses. Nous sommes en train de regarder avec l'ensemble des fournisseurs pour que ces toiles arrivent bien plus rapidement, vous vous imaginez bien. Nous verrons ce que nous pourrons faire; en tout cas il est urgent de passer ces commandes. Je m'excuse auprès de ce Conseil pour ce quiproquo.

6066

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
Proposition: installation de structures d'ombrage autour de
sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux

Le président. Très bien, j'en prends note, Monsieur le magistrat.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (59 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (60 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 576 200 francs, destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 576 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 550 000 francs destiné à la végétalisation de la Ville de Genève (PR-1506).

Introduction

Les récents épisodes de canicule, et plus généralement la situation d'urgence climatique que nous traversons, ont rappelé l'importance de la végétation en milieu urbain. L'aménagement de la Ville doit tenir compte de la composante végétale dans sa planification et celle-ci doit être considérée comme un élément structurant des aménagements permettant ainsi de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.

Les bienfaits du végétal en ville sont aujourd'hui démontrés:

- bienfaits pour la population: santé et bien-être, lien social;
- bienfaits pour les équilibres naturels: biodiversité, régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux et protection des sols;
- bienfaits pour l'économie: valorisation du bâti, attractivité du territoire.

Les parcs, d'une superficie de 310 ha, représentent les principaux poumons verts de la Ville et assurent une part prédominante des bénéfices susmentionnés.

Dans les rues, les arbres prennent majoritairement le relais et remplissent plus particulièrement les rôles suivants:

- puits de carbone: stockage du carbone dans le bois;
- absorption des polluants: dioxyde de soufre, dioxyde d'azote;
- limitation du réchauffement du sol;
- rafraîchissement de l'air grâce à l'évapotranspiration des arbres en été;
- augmentation de la longévité des revêtements urbains: effet de protection de la couverture arborée;
- protection des sols et limitation de l'artificialisation des sols;
- protection contre le vent;
- interception des eaux de pluie qui s'égouttent progressivement: limitation de l'érosion des sols.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation
de la Ville de Genève

Le Conseil administratif fait de la transition écologique et de la qualité de vie en ville l'une de ses priorités politiques. Dans ce contexte, plusieurs projets stratégiques ont été définis et visent à concrétiser ce but:

- renforcer de façon accrue le nombre d'arbres dans la cité avec, pour chaque arbre abattu, la plantation de trois nouveaux sujets de développement similaire;
- développer des «mini-forêts urbaines»;
- disposer d'un inventaire à jour du patrimoine arboré;
- valoriser plusieurs espaces sous gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM), ainsi que d'une partie des places de parking situées sur son domaine privé, notamment dans les cours d'immeuble;
- végétaliser certaines parcelles privées par le biais de partenariats public-privé.

Une étroite concertation sera menée entre le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et la délégation à l'aménagement du territoire.

Le patrimoine arboré de la Ville de Genève représente l'une des composantes majeures de la végétalisation de la Ville, avec notamment une grande diversité botanique dans les parcs, une trame verte prédominante dans les rues et des forêts au cœur de la ville.

Aujourd'hui, le patrimoine végétal nécessite une attention particulière en termes de planification ainsi qu'un entretien constant et un renouvellement continu. Les travaux menés ces dernières années par le Service des espaces verts (SEVE) ont permis d'accroître significativement la présence végétale en Ville. Les différentes interventions réalisées doivent dorénavant être assurées, sauf cas particuliers, par les équipes du SEVE et/ou par des entreprises spécialisées.

Parallèlement à l'entretien courant, le patrimoine végétal de la Ville de Genève nécessite de poursuivre une requalification en profondeur pour certains domaines identifiés comme prioritaires (l'arborisation de l'espace public, de certaines parcelles privées, le développement des «mini-forêts», l'inventaire du patrimoine arboré, etc.).

Cette requalification d'espaces urbains au travers d'un programme ambitieux de végétalisation constitue précisément l'objet de la présente demande de crédit.

Historique

En 2015, le SEVE faisait le constat d'un espace urbain fortement minéralisé ainsi que du vieillissement de son patrimoine arboré nécessitant un renouvellement progressif pour assurer la pérennisation d'une végétation de qualité en Ville. Un précédent crédit de 6 410 700 francs (proposition PR-1127 du 9 juin 2015) a permis de renforcer le patrimoine végétal sur le domaine public et d'initier le renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève. Des outils d'analyse et de planification de la gestion des arbres ont également été développés. Cette première tranche de crédit se termine début 2022.

Bilan de la proposition PR-1127

La proposition PR-1127 a porté sur «la végétalisation du domaine public». Elle constitue une première étape dans le processus de renforcement de la végétation en milieu urbain et de renouvellement du patrimoine arboré. Ainsi, durant la période de 2015 à 2021, le SEVE a mené le programme suivant:

- Nouvelles arborisations du domaine public ainsi que de quelques parcs.
280 arbres plantés.
- Requalification des alignements d'arbres.
Sont concernés la rue de la Croix-Rouge, la place Emile-Guyénot, l'avenue d'Aïre, l'avenue Eugène-Pittard, le boulevard des Tranchées, la rue de la Poterie, la place du Molard et la place de l'Université, représentant au total 70 arbres.
- Requalification des pieds d'arbres.
120 pieds d'arbres ont été végétalisés et 150 autres ont été requalifiés et/ou protégés (perméabilisation ou pose de barrières).
- Dégrappage et végétalisation des surfaces en bitume ou minéralisées d'une surface totale de 4500 m².
- Végétalisation par l'installation de bacs.
Acquisition de 150 bacs de différentes tailles pour le fleurissement du domaine public.

Exposé des motifs

Au terme de cette première étape (proposition PR-1127), le SEVE a sensiblement renforcé la présence de la végétation en milieu urbain au travers de différents projets tels que plantations, requalification d'alignements, végétalisation des pieds d'arbres et des flots de voirie ainsi que mise en place de bacs fleuris.

Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation
de la Ville de Genève

Il convient de poursuivre cette démarche par le biais d'une deuxième étape qui va permettre d'inscrire durablement l'arborisation dans la planification urbaine de la Ville.

Afin de pérenniser les bénéfices des travaux entrepris avec succès dans le cadre de la proposition PR-1127, il est essentiel d'étendre les outils de planification dans les rues, parcs et cimetières ainsi que certaines parcelles privées du patrimoine financier de la Ville de Genève (parcelles sous gestion de la GIM notamment). Cela permettra d'élargir et de dégager un maximum de potentiel en matière de végétalisation sur l'ensemble du territoire communal.

Compte tenu des différentes réalisations et de l'évolution des besoins de la population, le SEVE a désormais dégagé quatre axes de travail au travers desquels la végétalisation du domaine public apportera la qualité de vie escomptée dans chaque quartier. Cette ambition permettra d'améliorer l'environnement direct, de développer les efforts entrepris pour la valorisation, la protection et le développement de la biodiversité et à terme de pérenniser l'image d'une cité plus verte pour les générations à venir.

1. Nouvelles arborisations du domaine public et de parcelles propriétés de la Ville de Genève

Malgré son surnom de «cité des parcs», la Ville de Genève manque par endroit de verdure: certains quartiers ne sont pas suffisamment dotés d'espaces verts et certaines rues très minérales nécessitent des opérations de végétalisation.

Le SEVE a réalisé en 2016 une analyse géomatique fine et détaillée du domaine public de la Ville pour identifier tous les espaces immédiatement plantables, débouchant sur la plantation effective de nouveaux arbres (financement proposition PR-1127). Aujourd'hui, en étroite collaboration avec les services concernés, il convient d'aller plus loin en prospectant de nouveaux espaces: suppression ou déplacement de places de stationnement, déplacement de réseaux du sous-sol pour libérer du volume de plantation pour des arbres ou encore analyse de parcelles du patrimoine financier de la Ville. Des centres sportifs et autres préaux d'écoles accueilleront également de nouveaux arbres.

2. Mini-forêts

Inspirée de la méthode Miyawaki, une mini-forêt est un petit écosystème forestier de 100 à 3000 m², à la végétation dense, fonctionnant selon les principes d'une forêt naturelle. Le botaniste japonais Akira Miyawaki appelle les espaces végétalisés selon sa méthode des «forêts de protection de l'environnement».

Dédiée aux milieux urbains et péri-urbains, une mini-forêt rend de nombreux services écosystémiques:

- effet climatiseur naturel de l'arbre, indispensable en milieu urbain souvent très minéralisé;
- filtrage des particules fines et captation du CO₂;
- petit poumon vert au cœur de la cité grâce à sa respiration et à sa production d'oxygène;
- gestion des eaux de ruissellement et restauration des sols dégradés;
- habitat privilégié pour la faune et la flore;
- développement de la biodiversité;
- espace de bien-être, d'inspiration, de pédagogie et de ressourcement pour les habitants.

Au vu de ces avantages écosystémiques, le SEVE souhaite s'associer à cette démarche prometteuse et inédite en milieu urbain afin de développer des espaces de grande valeur faunistique et floristique en Ville.

3. Mise à jour de l'inventaire du patrimoine arboré

En 2012, le SEVE a réalisé le premier inventaire complet numérisé et géo-référencé du patrimoine arboré de la Ville, représentant 23 000 arbres isolés sur rues et dans les parcs. Après environ dix ans, il convient aujourd'hui de mettre à jour cet inventaire afin de disposer d'un outil de travail actualisé et précis pour aider à la gestion du patrimoine arboré et à l'identification de nouveaux potentiels de plantation.

Aux 23 000 arbres à actualiser se rajouteront environ 2000 arbres à inventorier sur parcelles du patrimoine financier de la Ville (parcelles gérées par la GIM), cela pour aider à la prise de décision pour l'arborisation de ces parcelles.

Enfin, l'inventaire se poursuivra avec le relevé détaillé des zones boisées hors forêts. Ces zones correspondent à des boisements non cadastrés forêts et pour lesquels un inventaire pied à pied («arbres isolés») n'est pas pertinent du fait de la densité des arbres qui ne permet pas un repérage aisé. Ce relevé aidera à la gestion du patrimoine arboré et permettra une estimation plus fine du nombre d'arbres présents sur le territoire de la Ville.

4. Arborisation de parcelles privées

Le SEVE souhaite également développer l'arborisation de parcelles privées ayant un impact direct sur l'espace public (devantures pouvant accueillir des arbres, limites de trottoirs, etc.) par le biais d'un partenariat public-privé. Dans

ce contexte, le SEVE souhaite collaborer notamment avec l'association sans but lucratif OneAction.

L'association OneAction élabore, de concert avec ses partenaires, des projets à fort impact social et environnemental tout en prévoyant des mécanismes d'auto-financement garantissant leur pérennité. Elle accompagne des collectivités ou des organisations désireuses d'agir pour une situation plus durable.

Ce volet a donc pour but de mettre en place un partenariat public-privé et d'identifier les acteurs privés susceptibles d'offrir des possibilités d'intervention sur leur parcelle.

Descriptif des quatre axes

AXE I – Nouvelles arborisations sur parcelles Ville de Genève

Objectifs

- 1.1 Plantation de nouveaux arbres
- 1.2 Requalification des alignements sur rues
- 1.3 Protection des arbres en place et de leurs entourages

La présence de l'arbre dans la ville est à défendre, à développer et à promouvoir. On observe trois situations cadastrales:

- domaine public;
- domaine privé Ville de Genève;
- patrimoine financier (GIM).

1.1 Plantation de nouveaux arbres

Rues

Le projet consiste à planter de nouveaux arbres dans les rues, en lieu et place du bitume, de trottoirs ou de pavés, en étroite concertation et coordination avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Cela représente un défi majeur compte tenu des contraintes urbaines. D'une part, des fosses de plantation de 9 m³ minimum doivent être assurées pour respecter les directives cantonales en la matière. D'autre part, il convient de préserver la multitude de réseaux souterrains (gaz, telecom, eau, électricité, etc.). Enfin, des arbres de plusieurs mètres de hauteur et largeur devront se développer dans un espace rue parfois très sollicité (contrainte routière, câbles des Transports publics genevois (TPG), éclairage, etc.). Après l'analyse géomatique réalisée par le SEVE en 2016, il convient aujourd'hui d'aller encore plus loin pour identifier de nouveaux espaces plantables pour les arbres et réaliser les plantations

correspondantes. La conversion de stationnement en espaces plantables pour des arbres constitue une piste particulièrement intéressante.

Parcs

Les interventions de plantation s'élargiront également aux parcs. Il s'agira de renforcer l'arborisation existante dans le respect de l'identité et de l'usage des lieux.

L'objectif vise notamment à renforcer l'arborisation des franges des parcs. Compte tenu de la proximité de ces lisières de parcs avec l'espace public, la plantation d'arbres dans ce type de situation aura un impact positif sur la qualité de l'espace public.

A titre indicatif, voici quelques parcs identifiés comme lieux dont l'arborisation doit être renforcée:

- parc Trembley;
- parc des Croupettes;
- parc Bertrand.

Centres sportifs et écoles

De même, plusieurs centres sportifs et préaux d'écoles nécessitent un ombrage plus généreux et devront à l'avenir accueillir davantage d'arbres. La présente proposition porte sur l'arborisation de certains de ces lieux.

A titre indicatif, voici quelques centres sportifs et écoles identifiés comme lieux dont l'arborisation pourrait être renforcée:

- centre sportif de Vessy;
- centre sportif de Varembe;
- école des Contamines;
- école Pré-Picot;
- école Trembley;
- école Peschier.

Parcelles gérées par la GIM

Enfin, un nouveau territoire fera l'objet d'une étude approfondie en termes de potentiel d'arborisation: les parcelles du patrimoine financier de la Ville de Genève gérées par la GIM. Ce territoire constitue un réservoir conséquent pour l'arborisation de la Ville de Genève. Le SEVE mène actuellement un relevé

Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation
de la Ville de Genève

parcellaire afin d'aider à l'identification des surfaces intéressantes pour une arborisation. Ces parcelles feront l'objet d'une analyse géomatique fine du potentiel d'arborisation, sur le modèle de la démarche entreprise par le SEVE sur le domaine public en 2016. La plantation des nouveaux sites identifiés sera initiée par la présente proposition.

1.2 Requalification des alignements sur rues

La présente demande de crédit a également pour objectif de requalifier des alignements dégradés, pour lesquels des arbres manquent ou dont les conditions de plantations ne sont plus satisfaisantes.

Après abattages pour raisons sécuritaires, de nombreux arbres n'ont pas pu être remplacés pour des raisons de conflits avec des places de stationnement. En 2018, le SEVE et l'AGCM ont mené conjointement une étude permettant d'identifier l'ensemble des «conflits entre arbres et stationnements». Afin de retrouver une arborisation de qualité sur les rues concernées, des stationnements devront être supprimés et des fosses de plantation d'arbres aménagées pour offrir des conditions satisfaisantes pour les arbres à replanter.

A titre indicatif, voici quelques alignements concernés par une requalification suite à des conflits avec stationnements:

- cours des Bastions;
- boulevard Helvétique;
- rue de l'Encyclopédie;
- rue Dancet.

Egalement, d'autres alignements sont aujourd'hui incomplets pour des raisons de conflit avec des réseaux du sous-sol ou des conditions de replantation insuffisantes. Le SEVE devra étudier les opportunités de réaménagement des quelques sites concernés, notamment avec les Services industriels de Genève (SIG) et l'AGCM. Les réseaux sont-ils ou peuvent-ils être désactivés? Les espaces plantables peuvent-ils être élargis? La présente proposition pourra permettre d'initier cette démarche.

A titre indicatif, les alignements suivants sont concernés:

- rue Lombard (berme centrale);
- avenue Pictet-de-Rochemont.

A noter que tous les sites mentionnés dans l'AXE I doivent faire l'objet de projets détaillés pour affiner les coûts et prioriser les interventions, en étroite concertation et coordination avec l'AGCM.

1.3 Protection des arbres et de leurs entourages

Enfin, dans la perspective de pérenniser le patrimoine arboré existant et assurer ainsi le maintien d'une canopée significative dans la ville, il faut renforcer davantage encore les conditions de vie des arbres actuels. La mise en place de protections (barrières, etc.) et la désimperméabilisation d'entourages d'arbres se poursuivront dans les rues de la Ville à l'exemple de ce qui a été entrepris à la plaine de Plainpalais. La présente proposition permettra de financer ces travaux.

AXE II – Mini-forêts

Objectifs

Le SEVE souhaite identifier cinq sites sur les parcelles du patrimoine financier (GIM) afin de développer et de réaliser un nouveau type d'aménagement en milieu urbain.

Développée dans les années 1970 par un botaniste japonais (Akira Miyawaki), le principe des mini-forêts consiste à imiter la croissance d'une forêt primaire par la plantation dense d'essences indigènes. A terme, cette technique vise à obtenir de petites parcelles de forêts riches en biodiversité et résistantes aux maladies et ravageurs.

Cet automne, le SEVE a mené deux projets pilotes d'une surface totale d'environ 400 m². Le premier site se trouve sur la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et le second sur le talus sous la place Sturm, le long de la rue Ferdinand-Hodler. A terme, il s'agit d'identifier cinq sites appartenant à la GIM (patrimoine financier) afin d'implanter les mini-forêts de manière durable.

La particularité de cette technique consiste à planter densément afin de favoriser la concurrence entre les arbres, ce qui accélère sensiblement la croissance. Les arbres choisis sont composés d'une grande diversité d'essences indigènes, ce qui permet de renforcer leur résistance aux maladies et ravageurs. Ce principe permet d'obtenir en une quinzaine d'années seulement un résultat qui ressemble à une forêt. Cette intervention permet également de créer des îlots de fraîcheur bienvenus en ville, de contribuer à l'assainissement de l'air ainsi que de participer au développement de la biodiversité et des corridors biologiques.

Enfin, la méthode Miyawaki implique une dimension participative qui permet d'ancrer la démarche dans son contexte en renforçant les liens sociaux dans les quartiers et en sensibilisant les citoyens à l'importance de la biodiversité.

Ci-dessous, les principales étapes du principe de plantation:

- Etape 1: identifier le potentiel naturel de végétation de la future forêt
Avant chaque plantation, un travail de terrain consiste à identifier une trentaine d'essences natives (c'est-à-dire d'essences qui pousseraient spontanément sur la zone sans l'intervention de l'homme) qui constitueront la future mini-forêt. Cet inventaire des essences, une fois complété, comprendra un mélange d'arbustes, d'arbres de taille moyenne et de grands arbres.
- Etape 2: créer les conditions optimales d'enracinement et de développement
Le sol est un des éléments déterminants de la vie de la future mini-forêt. Il doit offrir toutes les garanties pour une bonne reprise des jeunes plants et assurer leur bon développement grâce à son bon équilibre et sa capacité à distribuer les minéraux au système racinaire. Après analyse du sol et en fonction de sa nature, il faut procéder à son décompactage sur trente à cinquante centimètres de profondeur avant d'y incorporer les amendements naturels requis (compost, terreau, fumier, paillage bois). Ils agiront comme un starter naturel pour les jeunes plants forestiers.
- Etape 3: planter de façon dense
Sur ce principe, la méthode Miyawaki préconise de planter de façon très dense – trois arbres en moyenne par mètre carré – et d'associer dans chaque mètre carré chacune des trois strates d'une forêt naturelle: arbuste, arbre de taille moyenne, grand arbre. Cette densification par strate garantit une captation de la lumière optimale pour chacun des sujets en fonction de ses besoins. Elle génère une compétition douce entre les essences, favorisant de ce fait une course vers la lumière et accélérant ainsi la croissance des arbres.
- Etape 4: l'autonomie
Les forêts inspirées de la méthode Miyawaki ont cette particularité qu'elles sont rapidement autonomes. On considère qu'à partir de la troisième année, de par leur densité et leur croissance, aucune intervention humaine n'est nécessaire. Elles deviennent ainsi des forêts de legs pour les générations présentes et futures et de véritables refuges pour la biodiversité.

Programme et descriptif des travaux pour l'AXE II

Le programme définitif des travaux sera élaboré à partir des expertises des parcelles de la GIM. L'objectif étant d'identifier cinq sites de moyenne envergure et adaptés à ce type de plantation.

Les estimations financières sont basées sur un coût moyen au mètre carré, pour environ 5000 m² de forêt.

Nature des travaux et coût par type d'intervention

	Fr.
Identification et analyse	50 000
Terrassement – amendement	150 000
Fourniture et plantation	150 000
Revêtements de surface	50 000
Entretien des jeunes plantations (cinq ans)	<u>100 000</u>
Total	<u>500 000</u>

AXE III – Relevé et mise à jour du patrimoine arboré

Objectifs

Mise à jour de l'inventaire des arbres isolés et relevé cartographique des zones boisées.

1.1 Mise à jour de l'inventaire des arbres isolés

En 2012, le SEVE a inventorié l'ensemble des arbres isolés de la ville, hors forêts et hors zones boisées. Cet inventaire a consisté au géoréférencement de 23 000 arbres isolés et au renseignement d'une trentaine d'attributs par arbre en utilisant la méthode «ICA» – Inventaire cantonal de l'arbre. Cette méthode est utilisée largement par les communes (et certains propriétaires privés) dans le canton de Genève.

Après dix années d'utilisation des données, la mise à jour de celles-ci devient indispensable pour actualiser les informations sur les arbres (confirmation de la présence des arbres, circonférence des troncs, largeur des couronnes, etc.). Ces informations sont utilisées au quotidien dans la gestion opérationnelle du patrimoine arboré. Elles servent également aux projets d'aménagement engagés par tous les services de la Ville. Enfin, elles constituent la base de données principale pour l'analyse des potentiels futurs d'arborisation.

La mise à jour de l'inventaire des arbres isolés va consister à renseigner environ 23 000 arbres déjà cartographiés, dans les parcs, sur rues ainsi qu'au sein du Jardin botanique. A ces 23 000 arbres s'ajouteront environ 2000 arbres sur parcelles gérées par la GIM actuellement non inventoriés. La présente proposition permettra donc d'inventorier environ 25 000 arbres.

Cette prestation sera assurée par un ou plusieurs bureaux d'arboristes et/ou de paysagistes.

Comme pour les relevés de 2021, les données collectées seront (pour partie) mises en ligne sur le Système d'information du territoire à Genève (SITG).

1.2 Relevé des zones boisées

Le patrimoine arboré complet de la ville de Genève est estimé à 40 000 arbres. Ce nombre comprend à la fois les arbres isolés inventoriés et les arbres présents en zones boisées (arbres non inventoriés pied à pied). Il convient aujourd'hui d'affiner cette estimation par la réalisation d'un relevé détaillé de l'arborisation des zones boisées. Ce relevé consistera à définir le périmètre des zones boisées et à évaluer le nombre d'arbres présents dans chacune d'entre elles. Ces informations seront cartographiées.

Cette prestation sera assurée par un bureau d'arboristes ou équivalent.

Nature des prestations et coût

	Fr.
Mise à jour inventaire 25 000 arbres isolés	450 000
Relevé des zones boisées	<u>50 000</u>
Total	500 000

AXE IV – Arborisation de parcelles privées

Objectifs

Le SEVE souhaite également développer un partenariat public-privé afin d'élargir les possibilités de renforcer l'arborisation de la Ville. En effet, de nombreuses parcelles privées ont un impact non négligeable sur le domaine public grâce à leur proximité avec celui-ci. Cela représente un potentiel considérable en matière d'arborisation.

De ce fait, la Ville souhaite développer un partenariat public-privé avec l'association OneAction qui a procédé à une analyse du contexte genevois et mené une recherche sur les besoins et souhaits des acteurs privés autour de la plantation d'arbres.

1) OneAction

OneAction est une ONG basée à Genève depuis 2011. Elle participe à des projets de reforestation dans divers pays pour restaurer les sols, renforcer la biodiversité, améliorer la sécurité alimentaire, reconstituer les aquifères, séquestrer le carbone et améliorer les conditions de vie des communautés participantes. A Genève, elle a également mené des projets de développement de jardins pédagogiques pour les enfants. Elle est en partenariat avec le Service de la solidarité internationale du Canton de Genève, ainsi que la Délégation Genève Ville Solidaire de la Ville de Genève dans le cadre de son projet phare

de reforestation. Elle gère également des partenariats avec des entreprises, des universités et d'autres acteurs d'horizons divers à travers ses projets.

2) Objectifs de OneAction

OneAction souhaite soutenir la Ville de Genève dans l'atteinte de ses objectifs liés à la plantation d'arbres et la préservation du patrimoine arboré existant en informant et accompagnant des acteurs et actrices établi-e-s à Genève (plus particulièrement les privé-e-s, tels que des entreprises, des régies, des promoteurs et promotrices, des propriétaires fonciers, des associations d'habitant-e-s, des membres du parapublic, etc.) à planter et à s'occuper d'arbres, dans une démarche inclusive et participative. L'objectif global consiste à œuvrer en faveur de la transition écologique et à améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitant-e-s de l'espace urbain grâce aux bienfaits des arbres (réduction des îlots de chaleur, épuration des microparticules dans l'air, atténuation de la pollution sonore, amélioration de l'esthétique, favorisation des liens dans les espaces arborés, lutte contre le changement climatique, etc.).

3) Contexte et besoins identifiés

Une politique de plantation d'arbres

Pendant la période 2020 – 2021, la Ville de Genève a planté 533 arbres, ce qui a permis de dépasser l'objectif de 500 nouveaux spécimens pour cette période. Le rapport de l'étude «Nos arbres», mandatée entre autres par la Ville de Genève, a conclu en 2020 que le Canton de Genève devait atteindre un taux de canopée de 25% d'ici 2050. La Ville de Genève s'est fixé un objectif de 30% d'espace arboré. L'objectif serait donc de planter environ 26 000 très grands arbres ou 180 000 arbres de moyenne grandeur en trente ans. Aussi, la Ville de Genève s'est récemment engagée à replanter trois arbres pour chaque arbre abattu et sous gestion du SEVE. Pour pouvoir mener à bien ces objectifs, le plan stratégique de végétalisation 2030 prévoit l'identification de nouveaux lieux potentiels de plantation d'arbres.

Sur un espace limité

Il ressort des observations effectuées qu'il existe un manque d'espace pour la plantation d'arbres dans l'espace urbain genevois, problématique exacerbée par les nombreuses canalisations et câblages électriques présents dans les sous-sols du territoire communal. La Ville de Genève a donc manifesté le souhait de s'ouvrir à la sphère privée en vue d'atteindre ses objectifs en matière d'arborisation. Elle travaille également actuellement sur une Stratégie municipale d'urgence climatique présentant une mesure pour soutenir des jardins collectifs d'immeubles dans la plantation d'arbres.

Des acteurs privés en recherche d'opportunités

Dans le cadre de notre travail, nous constatons que les acteurs et actrices privé-e-s souhaitent s'impliquer de manière croissante dans des activités de développement durable et de responsabilité sociale en entreprise (RSE). Plusieurs entreprises ont exprimé un intérêt marqué pour la plantation d'arbres, mais ne savent souvent pas comment procéder et quels acteurs et actrices solliciter. En parallèle, des associations d'habitant-e-s promeuvent un mouvement pour reverdir les cours d'immeubles et ces dernières ont manifesté leur souhait de pouvoir bénéficier d'un apport technique.

4) Proposition du rôle de OneAction

OneAction propose d'agir en tant que levier pour mobiliser les différents acteurs et actrices n'étant pas déjà engagé-e-s auprès de la Ville de Genève, dans la préservation et le développement du patrimoine arboré. Cette association souhaite ainsi rendre les objectifs de plantation d'arbres encore plus participatifs et inclusifs en offrant aux acteurs et actrices privé-e-s les informations et outils nécessaires pour participer à la transition écologique grâce aux activités de plantation d'arbres.

En ce sens, OneAction représenterait un pont entre la Ville de Genève (représentée par le SEVE) et les acteurs et actrices techniques et les acteurs et actrices privé-e-s afin de répondre aux besoins des différentes parties. A travers une approche transversale, elle propose notamment de créer et de gérer un consortium d'organismes participant à la plantation d'arbres à Genève, qui collaboreront ensemble aux objectifs fixés par la Ville de Genève. Cette plateforme, gérée par OneAction, permettrait de décloisonner les silos de compétences et de savoirs pour accompagner au mieux les privé-e-s dans la préservation et le développement des arbres (création de boîtes à outils, guide de plantation, ateliers participatifs, soutien techniques pour la plantation et l'entretien des arbres, etc.).

Ainsi, OneAction, en collaboration avec la Ville de Genève, et avec le soutien financier et technique de cette dernière, ainsi que l'implication des membres du consortium, élaborerait des propositions d'accompagnement sur mesure et accessibles aux interlocuteurs et interlocutrices tout en renforçant leur capacité à agir en matière de plantation d'arbres. Moyennant un suivi des arbres plantés à travers ce projet et une plateforme en ligne, tous les acteurs et actrices travailleront collectivement pour atteindre des objectifs fixés par la Ville de Genève. Cette dernière pourrait directement en mesurer le progrès et le rendre visible.

5) Objectifs clés

- Etablir une cartographie de tous les actrices locales et acteurs locaux œuvrant dans la plantation d'arbres et les rassembler au sein d'un consortium.
- Mobiliser divers acteurs et actrices privé-e-s autour de l'action en les accompagnant dans leurs activités de plantation d'arbres.
- Sensibiliser et informer la population et les acteurs et actrices privé-e-s sur les bienfaits des arbres, les outils existants et l'importance de s'engager collectivement pour verdir les espaces urbains.
- Contribuer à préserver et prendre soin du patrimoine arboré existant et récent.

Programme et descriptif des travaux

Le programme définitif des travaux sera établi par les résultats d'études de l'association OneAction et par l'obtention des autorisations de construire.

Ci-dessous, le planning intentionnel:

- Année 1 (phase de conceptualisation): Définition du projet et du budget avec la Ville de Genève, regroupement des partenaires et mise en œuvre d'une plateforme en ligne qui servira au suivi des arbres, élaboration des boîtes à outils et guides, conception d'un projet pilote qui est lancé.
- Année 2 (projet pilote): Mise en pratique d'un projet pilote avec des acteurs et actrices privé-e-s sélectionné-e-s (par exemple dans quelques lieux identifiés), ainsi que des événements et actions pilotes ciblées.
- Année 3 (implémentation du projet à plus grande échelle): Evaluation du projet pilote et analyse des enseignements à tirer pour un passage à plus grande échelle garantissant la durabilité du projet. Gestion et animation de la plateforme interactive et mise en place des activités d'accompagnement pour tous les acteurs et actrices privé-e-s souhaitant participer.

Les estimations financières sont basées sur un coût moyen à l'arbre. La participation de la Ville de Genève dans ce partenariat public-privé est fixée à 10%. Au-delà de cette somme directement investie dans l'arborisation, la Ville entend conserver le pilotage de ce projet. Aussi, et dès la phase test, le SEVE mettra à disposition ses compétences techniques par l'étude des projets, l'analyse du potentiel d'arborisation (sélection des espèces appropriées aux sites) et conseils techniques visant à garantir la pérennité de l'investissement et de la démarche entreprise.

6082

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
 Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation
 de la Ville de Genève

Nature des travaux et coût estimé par type d'intervention

	Fr.
Terrassement	150 000
Fourniture et plantation	150 000
Revêtements de surface	120 000
Protection des arbres	<u>80 000</u>
Total	<u>500 000</u>

Transition écologique et cohésion sociale

Cette demande de crédit s'inscrit parfaitement dans le cadre de la Stratégie municipale d'urgence climatique. Les différents projets comportent une forte composante «Ville de nature» et permettent d'atteindre les objectifs de la Ville en termes de lutte contre les îlots de chaleur, de développement de la biodiversité, de préservation de la qualité des sols et de développement durable.

La présente demande répond également en partie à la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» adoptée par le Conseil municipal le 16 mai 2019.

Estimation des coûts

I. Coût total de la construction

Fr.

Honoraires

Ingénieurs, architectes, géomètres et spécialistes	400 000
Sous-total	<u>400 000</u>

Travaux

Nouvelles arborisations	1 933 000
Mini-forêts	500 000
Inventaire patrimoine arboré	500 000
Arborisation parcelles privées	<u>500 000</u>
Sous-total	<u>3 833 000</u>

Information et communication 1% arrondi à	38 000
---	--------

Coût total des travaux HT	3 871 000
---------------------------	-----------

Frais financiers

+TVA (7,7% × 3 871 000 francs) = 298 067 arrondi à	<u>298 100</u>
--	----------------

II. Coût total de l'investissement (TTC)	<u>4 169 100</u>
---	-------------------------

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation
de la Ville de Genève

6083

	Fr.
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 4 169 100 francs) = 208 455 arrondi à	<u>208 500</u>
III. Sous-total	4 377 600
+ Intérêts intercalaires (1,75% × 4 377 600 francs × 54) = 172 368 arrondi à 2 × 12	172 400
IV. Coût total de l'opération (TTC)	4 550 000

Délai de réalisation

Les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront quatre ans. Pour des questions de conditions climatiques, les travaux seront majoritairement réalisés de l'automne au printemps de chaque année au printemps et à l'automne.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) (pages 67 et 68)

Cette demande de crédit est prévue dans le cadre du 16^e PFI 2021-2032, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 091.000.06, «Mise en œuvre du plan stratégique de végétalisation, étape 2», pour un montant de 2 100 000 francs, avec une date de dépôt en 2023. Afin de compenser la différence entre le montant inscrit au 16^e PFI et le montant de la présente demande de crédit, le SEVE décalera à 2022 la dépose de la proposition «Remise en état des chemins piétonniers (étape 2)» prévue au 16^e PFI 2021-2032, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 091.011.08 pour un montant de 2 700 000 francs, dépôt en 2020.

Budget de fonctionnement

Ces travaux auront une incidence économique sur le budget de fonctionnement. Ces aménagements nécessitent peu d'entretien mais seront néanmoins sous la responsabilité du SEVE. La charge financière liée à l'entretien de ces espaces végétalisés et aux arbres nouvellement plantés représente un montant annuel de 80 000 francs.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette sur le montant net de 4 550 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 484 300 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux de génie civil est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de construction et de génie civil.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de cette nature peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Autorisation de construire

Les projets de végétalisation décrits dans la présente demande de crédit nécessitant des travaux de génie civil seront soumis à autorisations de construire.

Ces travaux pourront cependant démarrer dès l'obtention desdites autorisations.

Régime foncier

La réalisation de ces aménagements concerne le domaine public, les parcelles privées Ville de Genève, les parcelles privées du patrimoine financier (GIM) ainsi que des parcelles n'appartenant pas à la Ville de Genève.

Information publique

Avant le début des divers chantiers, une communication sur site et dans les différents médias (réseaux sociaux) informera les usagers et usagères de la nature des travaux et de leur durée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le SEVE.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
 Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation
 de la Ville de Genève

6085

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: Végétalisation du domaine public

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	400 000	9
Nouvelles arborisations	1 933 000	42
Mini-forêts	500 000	11
Inventaire patrimoine arboré	500 000	11
Arborisation parcelles privées	500 000	11
Information et communication	38 000	1
Frais financiers	679 000	15
Coût total du projet TTC	4 550 000	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022	400 000		400 000
2023	1 250 000		1 250 000
2024	1 250 000		1 250 000
2025	1 250 000		1 250 000
2026	400 000		400 000
Totaux	4 550 000	0	4 550 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	80 000	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	80 000	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 80 000

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation
de la Ville de Genève

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres s), e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 550 000 francs, destiné à la végétalisation du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 550 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (59 oui).

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

7. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 14 185 800 francs et de 13 460 800 francs net, recettes déduites, soit:

- **Délibération I: 13 991 900 francs brut destinés à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net;**
- **Délibération II: 140 000 francs destinés à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, de la commune de Vernier;**
- **Délibération III: 53 900 francs destinés au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N° 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, de la commune de Vernier (PR-1507).**

Introduction

Les parcelles N°s 5852 et 5853 situées à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères sur la commune de Vernier sont actuellement occupées par les installations du centre sportif du Bois-des-Frères et dans leur partie nord par deux petits immeubles d'habitation et des locaux artisanaux. Le périmètre a fait l'objet d'une modification du régime des zones d'affectation et d'un plan localisé de quartier (PLQ), qui comporte cinq bâtiments (A, B, C, D et E) et qui est en force aujourd'hui (PLQ N° 29819).

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Le projet, lauréat en 2015 d'un concours d'architecture organisé par la Ville de Genève, réussit à insérer, dans le tissu d'un quartier en développement et en pleine mutation de la commune de Vernier, une frange comprise entre la route de Vernier à forte circulation, les sites des citernes d'hydrocarbure et le pôle sportif du Bois-des-Frères.

Deux maîtres de l'ouvrage, la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), collaborent et se répartissent ces projets. Le premier est concerné par le bâtiment du sport (bâtiment E) qui viendra compléter l'offre existante des installations sportives voisines, avec un espace mutualisé permettant d'accueillir le centre régional de tennis de table pour les entraînements de la relève, ainsi qu'un espace dédié à l'accueil de l'Association cantonale genevoise de judo & ju-jitsu (ACGJJJ) pour les entraînements des cadres cantonaux et un espace dédié à la préparation physique des athlètes. Les aménagements extérieurs sur toute la surface des parcelles propriété de la Ville de Genève du PLQ sont aussi sous sa responsabilité. Le deuxième est concerné par le parking en sous-sol et les immeubles de logements à caractère social (bâtiments B et C): une cinquantaine de logements au total, 20 dans le bâtiment B et 30 dans le bâtiment C, avec la possibilité de loger des personnes seules, mais aussi des familles avec une offre d'appartements allant du deux- aux six-pièces.

La Ville de Genève occupera aussi des locaux pour l'installation de la Maison du Sport, sur deux niveaux du bâtiment B de logements, construits par la FVGLS, ainsi que des locaux de stockage en sous-sol, le tout géré par le Service des sports (SPO). La demande de crédit concernant l'acquisition de ces deux servitudes à usage exclusif a été votée le 19 mai 2021.

En ce qui concerne le bâtiment A, un droit de superficie sera constitué par la Ville de Genève en faveur de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS), dont les auberges suisses de jeunesse sont la partie opérationnelle. C'est donc un troisième maître de l'ouvrage qui aura la charge de la construction de l'auberge de jeunesse. La demande de crédit a été votée le 8 septembre 2021.

Il est à souligner que la présente demande de crédit est la pierre manquante sur ce site qui permettra la réalisation du projet global dans sa totalité.

Contexte et historique de l'opération

L'opération débute avec le consortium d'architectes lauréats du concours d'architecture de 2015 pour l'ensemble des bâtiments du PLQ. Deux maîtres de l'ouvrage se partagent la responsabilité des constructions prévues: la Ville de Genève et la FVGLS.

C'est après l'obtention de l'autorisation de construire pour toutes les constructions du PLQ que les négociations avec un troisième maître de l'ouvrage

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

commencent: un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la FSTS se met en place. Les prestations des mandataires pour adapter le bâtiment aux nouveaux besoins du troisième maître de l'ouvrage sont financées par la Ville de Genève, mais il est convenu qu'il sera remboursé après signature des actes devant notaire, actuellement en cours. Ce montant est défini forfaitairement à 500 000 francs.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

Cette demande de crédit est en accord avec la résolution PR 1223-II du 7 juin 2017 concernant la mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn) «Genève 2030» et répond aussi aux recommandations de la Commission des sports quant à la matérialisation du projet.

Exposé des motifs

Centre sportif: un centre régional pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819)

Les besoins exprimés de l'Association genevoise de tennis de table (AGTT)

Créée en 1932, l'AGTT compte aujourd'hui dix-sept clubs résidents qui représentent 1500 membres, dont plus de 600 licenciés ainsi que 16 écoles de formation «jeunesse et sport».

L'activité des clubs de tennis de table à Genève est en constante augmentation: ces quinze dernières années, le nombre d'entraîneurs professionnels est passé de deux à onze, dont six avec la qualification Swiss Olympic nationale ou régionale. L'offre de compétitions diversifiée et adaptée aux jeunes progresse de manière optimale, rassemblant plus de 20 compétitions par week-end. Par ailleurs, on remarque une forte représentation des équipes genevoises au niveau Ligue nationale.

Le centre d'entraînement de l'AGTT est reconnu comme centre d'entraînement national Swiss Table Tennis depuis 2012 et inscrit dans le dispositif de la promotion des espoirs J+S de Swiss Olympic. Une collaboration de qualité entre le centre de formation et les 15 clubs formateurs du canton favorise l'épanouissement et l'évolution positive des espoirs genevois puisque 100% des cadres nationaux et régionaux participent aux entraînements et aux regroupements périodiques.

Aujourd'hui, les lieux d'entraînement sont dispersés: à l'école Liotard située à Genève les mercredis, à l'école Robert-Hainard située à Bernex les vendredis, ainsi que dans les diverses salles des clubs pour les séances individuelles en week-end.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Depuis de nombreuses années, l'AGTT est à la recherche d'une opportunité pour créer un centre régional dans un site unique. L'occasion qui se présente, du fait de sa situation attenante au centre sportif du Bois-des-Frères, offre plusieurs avantages: des synergies avec les salles de compétition du centre sportif du Bois-des-Frères, la proximité de la future auberge de jeunesse et une très bonne accessibilité au vu de sa situation proche de nombreuses lignes de transport public.

Cet équipement offrira la possibilité d'organiser l'ensemble des entraînements du centre régional sur un seul site avec un potentiel de développement important. L'équipement dédié permettra également d'accueillir toute rencontre de championnat, dont la Ligue nationale A en alternance avec les compétitions et stages de judo le week-end. De plus, grâce à cet équipement, il sera possible, sur le site du centre sportif du Bois-des-Frères, d'accueillir des tournois et compétitions nationaux et internationaux selon les dispositions édictées par l'International Table Tennis Federation (ITTF) (salle du bâtiment E et salle omnisport du centre sportif). Finalement, ce centre permettra de regrouper sur un même lieu la structure d'entraînement et offrir une permanence de pratique, un centre de formation, de stages et de compétitions.

Les besoins exprimés de l'ACGJJJ

L'ACGJJJ a pour but de promouvoir et développer le judo et le ju-jitsu dans le canton de Genève. Elle œuvre comme centre de prestations pour ses membres sous forme de cours, stages, compétitions et formations pour tous. Elle encourage la création de structures pour le sport de performance. Elle favorise également le contact entre les différents clubs genevois et représente leurs intérêts auprès des autorités et du grand public genevois, ainsi qu'au sein du comité élargi de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu.

A l'heure actuelle, les entraînements des cadres sont disséminés dans plusieurs dojos sur le canton. Ils sont organisés au bon vouloir des clubs, souvent au détriment de leurs propres entraînements, car ils doivent réserver des plages horaires pour l'ACGJJJ. Les judokas et ju-jitsukas s'entraînent alternativement à Carouge, Meyrin, Satigny, Petit-Lancy et Grand-Lancy.

Dès lors, il est difficile pour cette association cantonale de pouvoir délivrer un encadrement et des entraînements adéquats pour son activité. Actuellement, l'ACGJJJ organise des entraînements hebdomadaires pour 40 cadres talents genevois, 40 jeunes élites de la section genevoise, 20 élèves de la section Sport Art & Etudes, 20 élèves de la discipline Nawa-Za Ju-Jitsu et des cours de perfectionnement compétition pour 20 élèves.

Ce sont donc dix-huit heures d'entraînements hebdomadaires pour 140 jeunes talents qui sont organisées et complétées par plus de 34 stages ou tournois de

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

perfectionnement pour ces mêmes jeunes. Le fait de ne pas disposer d'une salle et dépendre des clubs pour la mise à disposition de leur salle rend la tâche des encadrants difficile et complique également la pratique pour ces jeunes. De plus, le besoin de créneaux est nettement plus important pour la gestion de ces talents et de ces cadres. L'ACGJJJ estime son besoin à plus de vingt et une heures par semaine sans compter les entraînements et les stages du week-end.

L'objectif de cet équipement sportif est de pouvoir accueillir, simultanément, les entraînements des relèves de l'AGTT et de l'ACGJJJ, mais également les stages et compétitions de chaque entité sur la surface entière.

A ce programme s'ajoutent deux espaces dédiés (110 m² au total) à la préparation physique et de musculation des athlètes fréquentant le centre pour leurs entraînements avec leur structure cantonale.

Les aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs répondent à la demande du PLQ en créant des espaces de qualité à l'usage de tous et en formant une barrière végétale de protection aux nuisances de la route de Vernier. Par ailleurs, ils tissent un lien entre les installations existantes et nouvelles et le réseau de cheminement de la commune de Vernier. Propice aux échanges, le restaurant de l'auberge de jeunesse, avec sa terrasse ouverte sur cet espace commun et la zone de jeux pour enfants, contribue à la richesse de la vie de quartier.

Obligations légales et de sécurité

En raison de la présence des citernes d'hydrocarbure dans le voisinage proche, une partie de la surface concernée par le PLQ (bâtiments A et E) entre dans le rayon d'évacuation défini dans un plan établi selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Des mesures de protection seront appliquées lors de la réalisation, selon le guide de planification «Coordination aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs».

Par la présence de la route de Vernier qui draine un trafic important, le périmètre du PLQ est classé en degré de sensibilité III selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Afin de pouvoir répondre à ces exigences, des mesures de protection au niveau de la conception (typologie, éléments constructifs) ont été prises de manière à respecter l'article 31 de l'OPB. Aussi, l'isolation acoustique et les détails constructifs des bâtiments sont prévus de manière à respecter l'article 32 de l'OPB et la norme SIA 181. En revanche, cette mesure de protection n'a pas d'impact sur la construction du bâtiment E.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Description de l'ouvrage

Contexte

Le bâtiment à construire par la Ville de Genève se situe sur la parcelle N° 5853.

Le projet global prévoit la démolition de bâtiments existants, conformément à la demande d'autorisation M 8005, ainsi que les constructions liées à la demande d'autorisation DD 110945, à savoir:

- la construction du bâtiment E occupé par le SPO de la Ville de Genève, comprenant des salles de musculation et fitness (rez et 1^{er} étage). Les deux niveaux en sous-sol sont dédiés à la pratique du tennis de table et du judo, sur un espace de terrain d'une capacité maximale de 100 personnes;
- l'aménagement des espaces extérieurs communs à l'ensemble des bâtiments du PLQ N° 29819 (sur parcelles propriété de la Ville de Genève).

Parti architectural

Le nouveau bâtiment vient compléter un ensemble qui, d'une part, subit la présence de la route de Vernier hautement fréquentée, et d'autre part bénéficie d'importantes étendues de verdure principalement dévolues aux activités sportives du quartier, voire au-delà.

L'implantation en quinconce, imposée par le PLQ N° 29819, permet une orientation de tous les bâtiments de logements vers le sud, tout en valorisant un espace central communautaire, de rencontre, pour les futur-e-s habitant-e-s.

Enveloppe

Le bâtiment E est presque entièrement opaque, à l'exception de son hall d'entrée. Les murs extérieurs sont porteurs et maintiennent les dalles intérieures au moyen de goujons. Des panneaux photovoltaïques sont posés sur la toiture inclinée qui offre des conditions favorables pour ce type d'installation.

Aménagements extérieurs

La proposition d'aménagement formalisée par les mandataires a été validée lors de séances avec la Ville de Vernier. Elle présente une diversité de traitements de sol. Entre les espaces verts, les cheminements en stabilisé et bétonnés sont praticables par les modes de déplacements doux (à vélo et à pied), et permettent notamment de connecter la zone sportive à la parcelle, conformément à la servitude de passage prévue par le PLQ N° 29819. Des arceaux pour le stationnement des vélos sont par ailleurs implantés à proximité des accès des bâtiments.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

La répartition des zones végétalisées et minérales tient en outre compte de la présence du stationnement en sous-sol, accessible par une rampe côté route du Bois-des-Frères. Des alignements d'arbres neufs structurants et des massifs arbustifs prennent ainsi place en pleine terre, créant notamment des filtres protecteurs le long de la route de Vernier et de la route du Bois-des-Frères, et complétant les essences indigènes subsistantes. Les zones autour du parking sont également perméables à l'infiltration des eaux, récupérées par des dispositifs de rétention souterrains. A proximité du bâtiment E se trouvent quelques places de stationnement dédiées aux visiteurs et visiteuses, ainsi que l'écopoint de collecte des déchets du quartier.

Actuellement, les aménagements extérieurs du centre sportif voisin du Bois-des-Frères comprennent une piste de six couloirs de 80 m, un sautoir en longueur et une zone d'entraînement de lancer du poids, ainsi qu'un terrain de beach-volley, un terrain de basket-ball et un de volley-ball sur sol souple. Les travaux d'aménagements de Vernier 115 vont impacter toute la zone, mais en priorité la partie athlétisme qui est utilisée par les journées sportives et le Club de Châtelaine, ainsi que le terrain de volley-ball. Au vu de la situation centrale de ces équipements, entre les logements, l'auberge de jeunesse et le bâtiment sportif, il est essentiel de pouvoir réaménager ces lieux en développant une zone sportive adaptée. C'est donc un terrain de beach-volley et une zone multisports en sol souple (hand-ball, basket-ball,...) sur une surface d'au minimum 850 m² qui seront créés.

Il faudra également prévoir une clôture permettant de fermer le site actuel du Bois-des-Frères, vis-à-vis des nouvelles constructions prévues dans le périmètre de Vernier 115.

Surfaces, volumes

Bâtiment E

Surface de plancher (SP) selon SIA 416	1 083 m ²
Volume bâti (VB) selon SIA 416	6 150 m ³

Valeurs statistiques

Bâtiment E

Prix au mètre carré (SP selon SIA 416)	
CFC 2 + CFC 59, montant HT	4 625 francs/m ²
Prix au mètre cube (VB selon SIA 416)	
CFC 2 + CFC 59, montant HT	814 francs/m ³

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Transition écologique et cohésion sociale

Réponse aux enjeux climatiques et conception énergétique

Concept du site/alimentation en énergie

Les besoins et enjeux énergétiques associés à ces nouvelles constructions ont fait l'objet de la plus grande attention et s'intègrent dans une conception énergétique définie à l'échelle du quartier.

Le bâtiment est prévu d'être alimenté pour ses besoins en chaleur par le réseau de chauffage à distance des Services industriels de Genève (SIG), dont le taux de couverture en énergies renouvelables actuel est supérieur à 50%.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment atteindra un standard de haute performance énergétique (HPE) avec une enveloppe thermique de type Minergie.

Impact environnemental

Ce nouveau bâtiment sera à hautes performances énergétiques (HPE).

Il respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chaleur et «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins en électricité.

Le potentiel de la toiture sera exploité pour produire localement plus de 75% des besoins globaux d'électricité futurs.

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur avec un raccordement sur le réseau de chaleur renouvelable du quartier n'engendrera pas d'émissions dans l'atmosphère et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le respect de critères «écoconstruction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront garantis par mandat confié à un ingénieur spécialisé.

En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch chapitre «fiches CFC»).

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Le projet a été conçu avec les utilisateurs et utilisatrices qui ont fait état de leurs besoins en termes d'infrastructures.

Cette nouvelle infrastructure donnera la possibilité d'inclure les personnes en situation de handicap à la pratique du tennis de table et du judo, ce qui fait défaut actuellement en termes d'équipements sur le territoire.

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»¹, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur² au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et toutes les usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Description des installations techniques

Chauffage et eau chaude

La sous-station de chauffage sera raccordée sur l'infrastructure des SIG via un échangeur afin d'assurer les besoins en chaleur et production d'eau chaude du site.

Ventilation aération/rafraîchissement

Les salles de sport seront équipées d'une ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» ou équivalent et les équipements destinés aux locaux de douches seront de type temporisé.

Les installations sanitaires seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de

¹ <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#>

² L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la norme SIA 2026 «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra à la norme SIA 387/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN 12464-1. Dans la mesure du possible, seuls les luminaires et les sources de lumière LED des groupes à risque 0 sont autorisés.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automation simples et efficaces, tels que détecteurs de présence et de luminosité.

Production locale d'électricité

Le potentiel solaire du bâtiment sera exploité pour produire de l'électricité locale et renouvelable.

Il est prévu sur le bâtiment E une centrale de 36 kWc d'une surface de 171 m² pour une production de 36 500 kWh/an couvrant l'équivalent de 75% de la consommation électrique.

L'énergie produite par cette centrale sera autoconsommée à hauteur d'environ 35% et permettra ainsi de diminuer l'achat d'énergie auprès des SIG. Le surplus sera revendu aux SIG. Le retour sur investissement de cette centrale est d'environ sept ans en tenant compte de la rétribution unique de la Confédération.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Estimation des coûts

Crédit I – construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E), aménagements extérieurs du PLQ N° 29819 et réaménagement de la zone du centre sportif du Bois-des-Frères impactée par les travaux

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
0	<i>Terrain</i>		2 058 040
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie		2 058 040
010	Valeur comptable du terrain détaché de la parcelle N° 5853, feuille N° 19, du cadastre de la commune de Vernier	2 058 040	
1	<i>Travaux préparatoires</i>		766 900
10	Relevés, études géotechniques		40 000
102	Etudes géotechniques	40 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		226 200
111	Défrichage	10 500	
112	Démolitions	215 700	
13	Installations de chantier en commun		40 000
130	Installations de chantier en commun	32 000	
135	Installations provisoires	8 000	
14	Adaptation des bâtiments		74 000
149	Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	74 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		15 700
152	Canalisations (adaptation du réseau)	4 400	
154	Chauffage (adaptation du réseau)	11 300	
17	Fondations spéciales		371 000
172	Enceintes de fouille	371 000	
2	<i>Bâtiment</i>		5 611 900
20	Excavation		1 871 300
201	Fouilles en pleine masse	1 871 300	
21	Gros œuvre 1		1 397 700
211.1	Echafaudages	68 800	
211.3	Terrassements	185 900	

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
	211.5 Béton et béton armé	816 200	
	211.6 Maçonnerie	296 800	
	219 Divers	30 000	
22	Gros œuvre 2		381 900
	221 Fenêtres, portes extérieures	91 100	
	222 Ferblanterie	7 800	
	224 Couverture	213 700	
	225 Etanchéités et isolations spéciales	16 500	
	226 Crépissage de façade	7 700	
	227 Traitement des surfaces extérieures	37 300	
	228 Fermetures extérieures protection contre le soleil	7 800	
23	Installations électriques		297 400
	231 Appareils à courant fort – bâtiment E	5 900	
	231 Appareils à courant fort – aménagements extérieurs	3 000	
	231.5 Installations photovoltaïques	14 300	
	232 Installations de courant fort – bâtiment E	88 700	
	232 Installations de courant fort – aménagements extérieurs	19 300	
	233 Lustrerie – bâtiment E	61 000	
	233 Lustrerie – aménagements extérieurs	49 500	
	235 Appareils à courant faible	22 900	
	236 Installations à courant faible	18 300	
	237 Installations de sécurité	4 300	
	238 Installations provisoires	5 800	
	239 Divers	4 400	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		305 000
	243 Distribution de chaleur	175 600	
	244 Installations de ventilation	129 400	

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
25	Installations sanitaires		133 400
251	Appareils sanitaires courants	41 700	
253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	17 300	
254	Tuyauterie sanitaire	57 900	
255	Isolations d'installations sanitaires	3 900	
256	Unités avec installations sanitaires incorporées	12 600	
26	Installations de transport		74 500
261	Ascenseurs et monte-charge	74 500	
27	Aménagements intérieurs 1		465 500
271	Plâtrerie	159 000	
272	Ouvrages métalliques	75 200	
273	Menuiserie	79 000	
274	Vitrages intérieurs spéciaux	96 300	
275	Systèmes de verrouillage	4 700	
277	Cloisons en éléments	51 300	
28	Aménagements intérieurs 2		685 200
281.0	Chapes	92 100	
281.1	Revêtements de sol sans joint	13 800	
281.5	Dallage en pierre artificielle	14 000	
281.6	Carrelages	14 900	
281.7	Revêtements de sol en bois	24 400	
281.9	Plinthes	5 800	
282.1	Papiers peints	14 500	
282.4	Faïence	45 900	
282.5	Revêtements de paroi en bois et dérivés	92 900	
283.1	Plafonds suspendus panneaux métalliques	18 500	
283.2	Plafonds suspendus panneaux de plâtre	4 400	
283.3	Plafonds en panneaux de fibre minérale	39 700	

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	283.4 Plafonds en bois et dérivés du bois	243 400	
	285.1 Peinture intérieure	60 900	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		20 000
35	Installations sanitaires		20 000
	352 Appareils sanitaires spéciaux	20 000	
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		3 262 200
41	Constructions		260 100
	413.5 Construction légère préfabriquée	260 100	
	42 Jardins		2 630 600
	420 Jardins	297 600	
	424 Places de jeux et de sport	666 400	
	425 Revêtements de surface	1 659 300	
	429 Divers	7 300	
44	Installations		61 000
	445 Installations sanitaires	61 000	
45	Conduites de raccordement réseaux (int. parcelle)		310 500
	455 Eau et gaz	11 500	
	459 Conduites de raccordement réseaux (int. parcelle)	299 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		3 764 100
50	Frais de concours		244 400
	500 Frais de concours	244 400	
51	Autorisations, taxes		118 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	86 000	
	512 Taxes de raccordement	32 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		31 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	31 000	
56	Autres frais secondaires		27 000
	561 Frais de surveillance par des tiers	7 000	

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	15 000	
568	Panneaux publicitaires	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		677 700
583	Réserves pour imprévus	677 700	
59	Comptes d'attente pour honoraires		2 666 000
591	Architectes – bâtiment E	677 800	
591	Architectes – aménagement extérieur et communs PLQ	709 000	
591	Architectes – bâtiment A	613 000	
592	Ingénieurs civils – bâtiment E	107 400	
592	Ingénieurs civils – aménagement extérieur et communs PLQ	134 500	
592	Ingénieurs civils – bâtiment A	50 600	
593	Ingénieurs électriciens – bâtiment E	41 600	
593	Ingénieurs électriciens – bâtiment A	13 100	
594	Ingénieurs CV – bâtiment E	22 300	
594	Ingénieurs CV – bâtiment A	32 600	
595	Ingénieurs S – bâtiment E	15 300	
595	Ingénieurs S – aménagement extérieur et communs PLQ	9 300	
595	Ingénieurs S – bâtiment A	32 000	
596.0	Géomètres	11 200	
596.3	Physiciens du bâtiment	46 900	
596.4	Acousticiens	15 400	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	37 500	
596.9	Ingénieurs désamiantage	30 100	
597	Ingénieurs en sécurité incendie	29 200	
597	Ingénieurs en sécurité OPAM	1 700	
597	Ingénieurs en sécurité chantier	16 500	
599.6	Ingénieurs environnement	19 000	

I. Coût total de la construction (HT)**15 483 140**

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Arrondi à la centaine Fr.

Calcul des frais financiers

(sur 13 425 100 francs, soit valeur du terrain déduite)

+ TVA 7,7% 1 033 700

II. Coût total de l'investissement (TTC) **16 516 840**

+ Prestations du personnel en faveur des investissements 4% 578 400

III. Sous-total **17 095 240**

+ Intérêts intercalaires 1,75%, durée 30 + 6 mois 394 700

IV. Coût total de l'opération (TTC) **17 489 940**

Dont à déduire:

– Valeur comptable du terrain détaché de la parcelle N° 5853,
feuille N° 19, du cadastre de la commune de Vernier 2 058 040

– Crédit d'étude voté le 18 mars 2014
(proposition PR-1029, N° PFI 050.002.09) 1 440 000

V. Sous-total brut du crédit demandé (TTC) **13 991 900**

Recettes:

– Participation de la FVGLS aux frais de concours 225 000

– Participation de la FSTS aux honoraires des mandataires 500 000

Montant total des recettes 725 000

VI. Total net du crédit demandé (TTC) **13 266 900**

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Crédit II – acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les locaux du SPO (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E)

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
9	<i>Ameublement et décoration</i>		130 000
90	Ameublement et décoration		130 000
903	Equipement mobilier en général:		
	Equipement intérieur	130 000	
I.	Coût total (HT)		130 000
II.	TVA 7,7%, arrondi		10 000
III.	Total du crédit demandé (TTC)		140 000

Crédit III – déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		50 000
33	Installations		50 000
336	Appareils à courant faible	50 000	
I.	Coût total (HT)		50 000
II.	TVA 7,7%, arrondi		3 900
III.	Total du crédit demandé (TTC)		53 900

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI) 2022-2033 (page 59)

Délibérations I et II

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 050.002.12 du 17^e PFI 2022-2033, pour un montant de 10 527 100 francs (construction d'équipements sportifs), ainsi que sous le N° 050.002.14 de ce même plan financier d'investissement, pour un montant de 260 000 francs (mobilier & équipements sportifs), avec une année de dépôt prévue en 2022.

La différence entre le montant de la délibération I et l'estimation du PFI est principalement liée aux aspects suivants:

- la réalisation de l'ensemble des bâtiments du PLQ était initialement prévue sous forme d'une seule opération globale, gérée en commun par la Ville de Genève et la FVGLS. La réalisation des différents bâtiments sous forme d'opérations individuelles entraîne une augmentation des prix en raison des quantités plus petites;
- l'incertitude des prix du marché en raison de la pandémie a été intégrée au devis général;
- afin de permettre la réalisation indépendante du bâtiment E, les travaux de blindage de fouille plus complexes sont nécessaires du côté de l'accès au parking souterrain;
- les travaux de dépollution du terrain sur l'ensemble du périmètre sont à prendre en charge par la Ville de Genève en tant que propriétaire des parcelles.

Délibération III

Elle n'est pas prévue dans la planification du PFI.

Budget de fonctionnement

Ce nouvel équipement générera au total 278 500 francs de nouvelles charges annuelles qui impacteront le budget de fonctionnement. Vous trouverez ci-après les détails de ces charges.

<i>Frais pour la fourniture d'énergies, l'entretien et l'exploitation des installations techniques</i>	<i>Coût/an (Fr. TTC/an)</i>
Fourniture de l'eau froide	7 500
Fourniture de la chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire	13 000
Fourniture de l'électricité	<u>30 000</u>
Montant total des frais compte 3120	50 500

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Entretien et exploitation des installations techniques par le Service de l'énergie (SEN)	<u>3 000</u>
Montant total des frais compte 3144	3 000

Dans la mesure où il s'agit d'un nouvel équipement, aucun budget n'est dédié actuellement à l'exploitation de ce bâtiment. Les frais d'énergies et d'entretien devront donc faire l'objet d'une dotation budgétaire supplémentaire sur les comptes 3120 et 3144.

Charges fluides et entretien (SPO)	<u>25 000</u>
Total	25 000

Les charges à prévoir pour l'entretien des bâtiments par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) sont estimées à 200 000 francs par an.

Charges financières annuelles

Délibération I

La charge financière annuelle nette, études de la proposition PR-1029 et valeur comptable du terrain comprises, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 673 600 francs.

Délibération II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 18 500 francs.

Délibération III

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 13 900 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2021 et ne comprennent aucune variation.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Autorisation de construire

Les autorisations de démolir et de construire ont été octroyées le 27 août 2019 sous la référence M 8005 et DD 110945 et sont actuellement en force. Des prolongations ont été demandées et accordées.

L'autorisation complémentaire pour l'adaptation en vue de la reprise par la FSTS du bâtiment A a été déposée le 8 juillet 2020 et délivrée le 21 janvier 2021.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer au moins six mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour l'été 2025, après environ trente mois de travaux.

La durée du chantier en mois telle que mentionnée ici, à laquelle sont rajoutés six mois, donne la valeur à utiliser pour le calcul des intérêts intercalaires.

Régime foncier

Les bâtiments sont implantés sur les parcelles N^{os} 5852 et 5853 de la Commune de Vernier, propriété privée de la Ville de Genève.

En date du 18 mars 2014, le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à constituer un DDP au profit de la FVGLS pour la construction de deux immeubles de logements (bâtiments B et C) sur les parcelles N^{os} 5852 et 5853 de la Commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève.

Le droit de superficie sera inscrit au Registre foncier sur la partie hors-sol des bâtiments et sur la surface des parkings au sous-sol pour une durée de cent ans.

En date du 13 novembre 2019, avec la réserve de l'accord de votre Conseil, le Conseil administratif s'est engagé à constituer un DDP au profit de la FSTS pour la construction du bâtiment pour l'auberge de jeunesse sur la parcelle N^o 5852 de la Commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève.

Le droit de superficie sera inscrit au Registre foncier sur la partie hors-sol des bâtiments et sur la surface des parkings au sous-sol pour une durée de cent ans.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Crédit I

Service bénéficiaire: SPO.

Service gestionnaire: DPBA.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Crédit II

Service bénéficiaire: SPO.

Service gestionnaire: SPO.

Crédit III

Service bénéficiaire: SPO.

Service gestionnaire: Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: Vernier 115

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Total	%
<i>Terrain (non additionné)</i>	2 058 040			2 058 040	0
Gros œuvre	4 296 000			4 296 000	27,5
Second œuvre	1 532 600			1 532 600	9,8
Installations, équipements fixes	810 300			810 300	5,2
Équipement d'exploitation	20 000			20 000	0,1
Aménagements extérieurs	3 002 100			3 002 100	19,2
Mobilier, équipements et jeux		130 000		130 000	0,8
Équipements informatiques & bureautiques			50 000	50 000	0,3
Frais secondaires et comptes d'attente	1 098 100			1 098 100	7,0
Honoraires	2 666 000			2 666 000	17,1
Frais financiers	2 006 800	10 000	3 900	2 020 700	12,9
Coût total du projet TTC (hors terrain)	15 431 900	140 000	53 900	15 625 800	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2022	2 485 800	725 000	1 760 800
2023	3 700 000	0	3 700 000
2024	4 800 000	0	4 800 000
2025	3 200 000	0	3 200 000
Totaux	14 185 800	725 000	13 460 800

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SPO

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	78 500		
31 - Charges d'entretien des bâtiments	200 000		
33/34 - Frais financiers (Intérêts et amortissements du PA)	706 000		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0		
Total des nouvelles charges induites	984 500		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	0
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	0
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-984 500
---	-----------------

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 13 991 900 francs, destiné à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 991 900 francs.

Art. 3. – Le terrain détaché de la parcelle 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, d'une valeur comptable de 2 058 040 francs, est transféré du patrimoine financier au patrimoine administratif en transitant par le compte des investissements.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 1 440 000 francs voté le 18 mars 2014 (PR-1029, N° PFI 050.002.09) et le montant de 2 058 040 francs représentant la valeur comptable du terrain détaché de la parcelle N° 5853, soit un total de 16 764 940 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs, destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 140 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit un total de 140 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

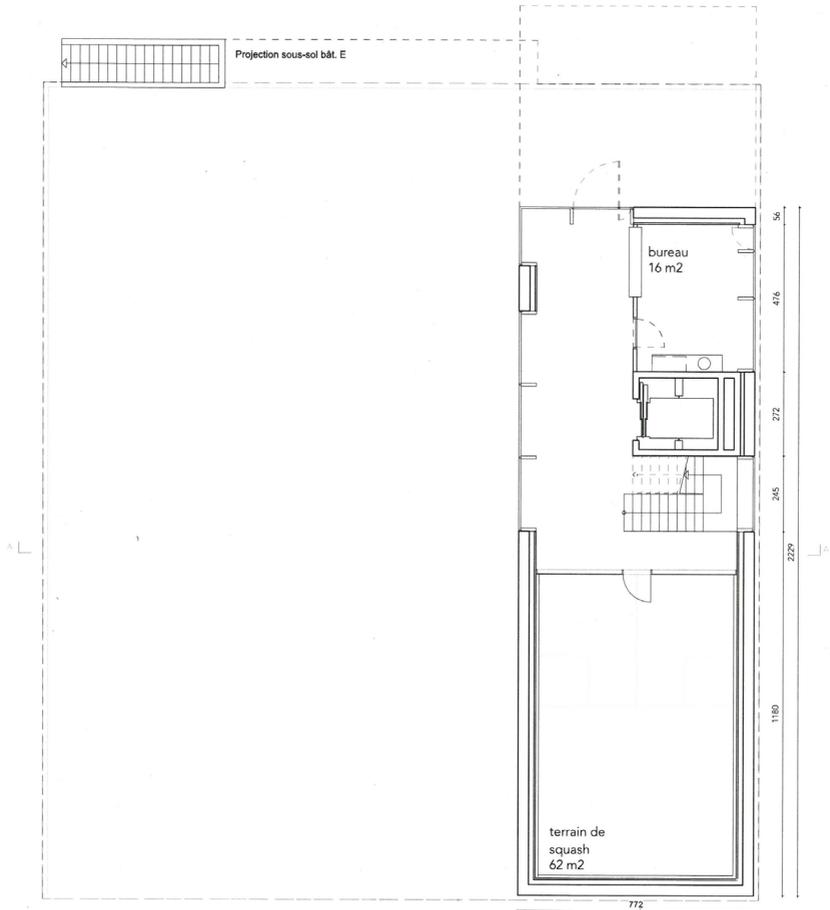
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 53 900 francs, destiné au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N^o 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier.

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 53 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit un total de 53 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

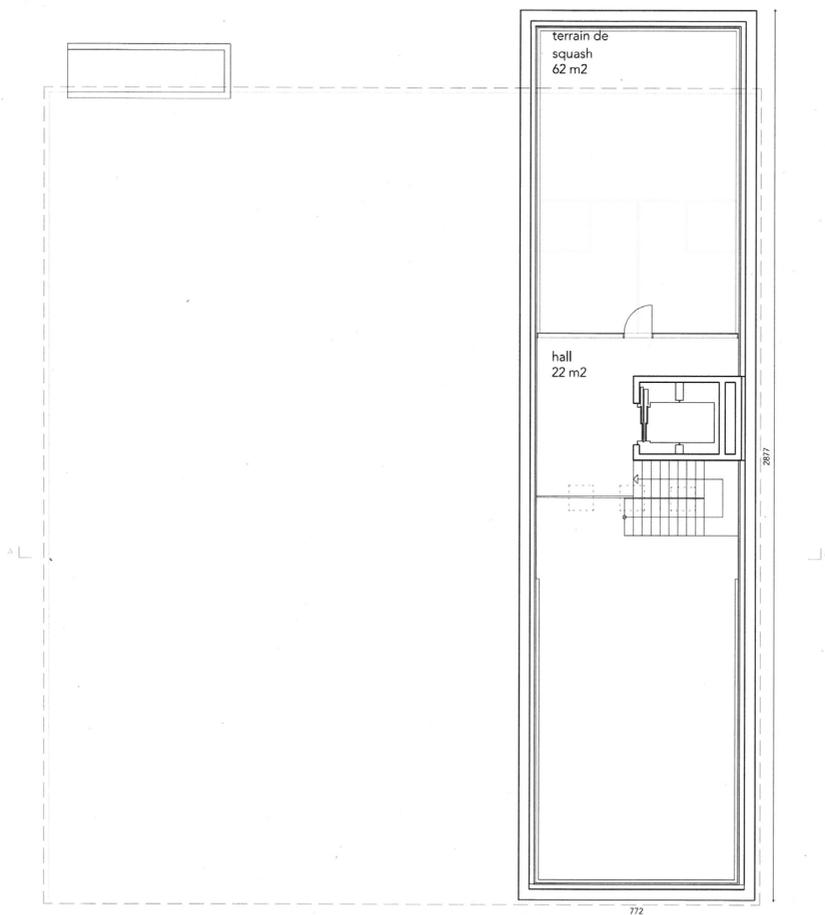
Annexes: plans, coupes et élévations, PLQ N° 29819

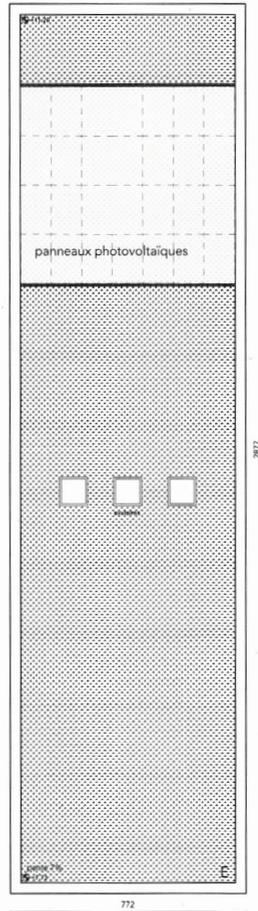


6114

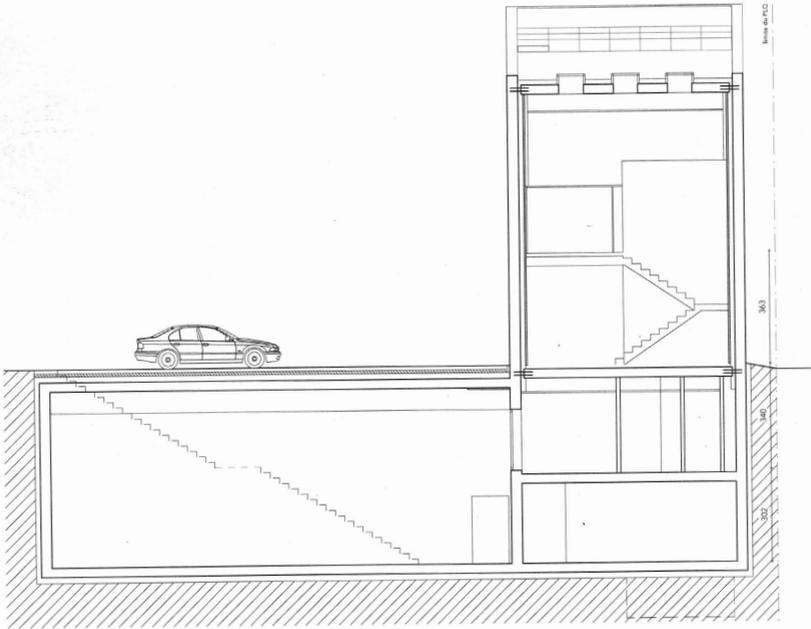
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)

Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo



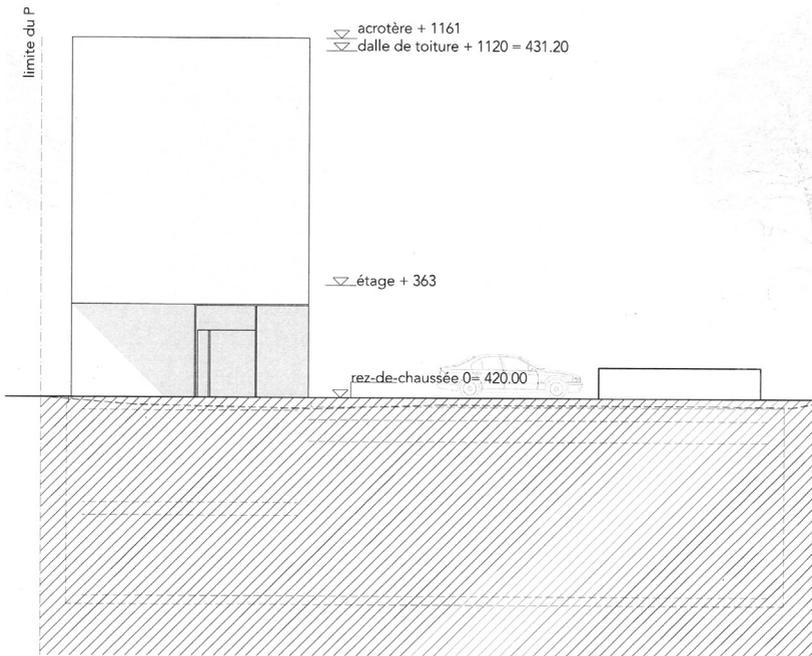


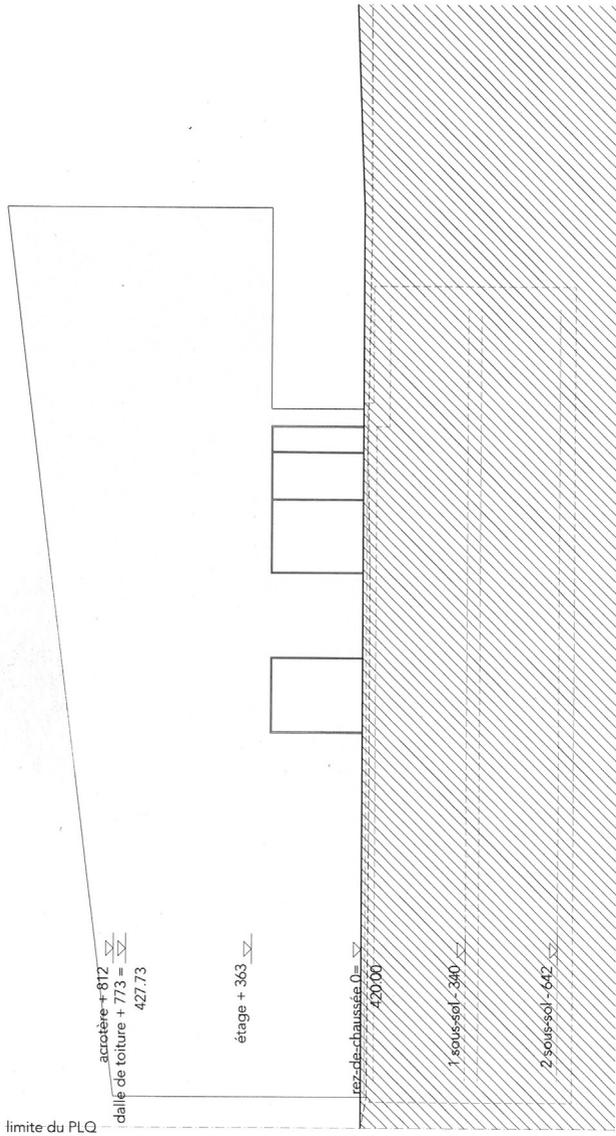
bâtiment E - plan toiture



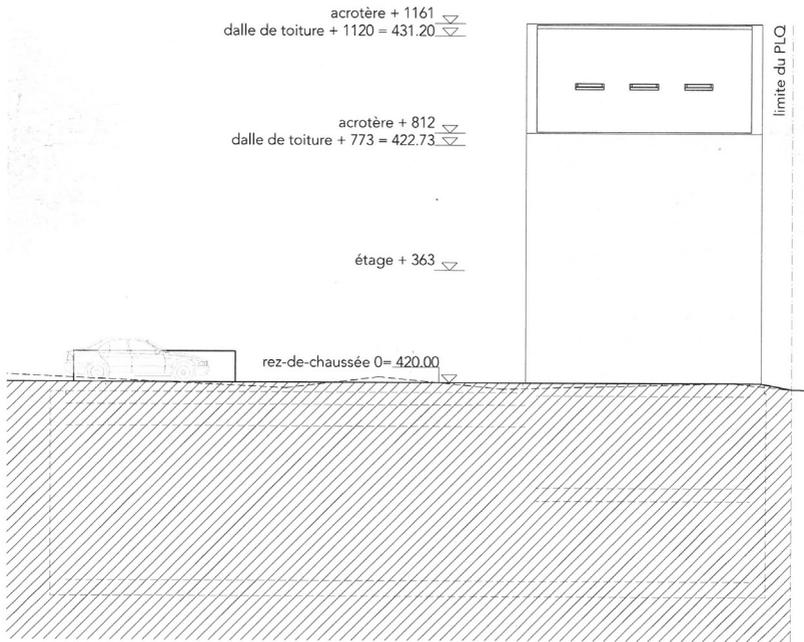
bâtiment E - coupe A

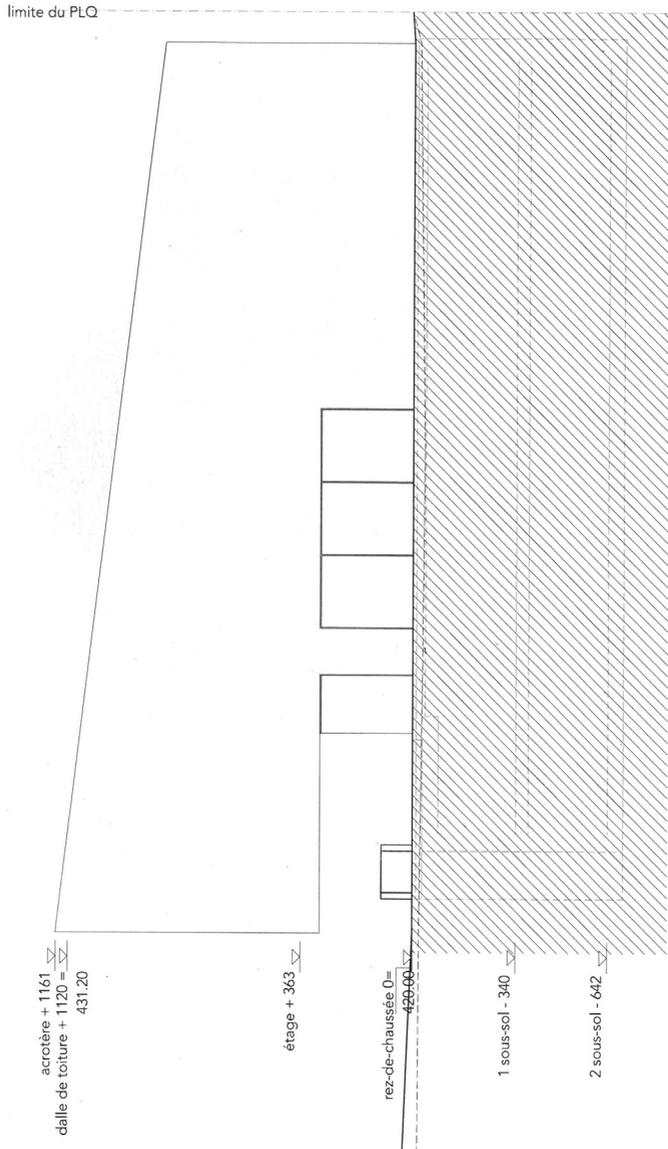
Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo





Proposition: construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo





bâtiment E - façade Ouest

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (60 oui).

Le président. Nous passons à la catégorie des rapports urgents avec le point 13 de notre ordre du jour.

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2021 en vue de l'approbation des budgets 2020-2021 et 2021-2022 du Grand Théâtre de Genève (PR-1461 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 8 juin 2021. Il a été traité lors des séances des 11 octobre et 22 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2020-2021 et le budget de la saison 2021-2022 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève sont approuvés.

¹ Proposition, 36.

Séance du 11 octobre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), M^{me} Carole Trousseau, secrétaire générale du Grand Théâtre de Genève (GTG), M. Aviel Cahn, directeur général du GTG et M. Xavier Oberson, président de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

M. Kanaan propose de traiter également des budgets 2022-2023, la proposition correspondante venant d'être envoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance du 5 octobre courant. Cela permettra pour une première fois depuis longtemps d'examiner un budget en avance!

Cette proposition ayant été acceptée, M. Kanaan relate que la direction du Grand Théâtre de Genève a signé une convention pluriannuelle avec la Ville de Genève. Cette opération permettra d'élaborer des budgets prévisionnels en avance et de ne pas être constamment en état d'urgence.

M. Oberson rapporte que le conseil de fondation du Grand Théâtre a été en grande partie renouvelé. L'entente entre les membres est bonne et permet de faire avancer les projets.

L'audit mené par la Cour des comptes a abouti sur 10 recommandations adressées au Grand Théâtre et à son conseil de fondation, ainsi que trois recommandations adressées au DCTN et une recommandation adressée au Canton. Quatre des dix recommandations adressées à la Fondation du Grand Théâtre ont déjà été mises en œuvre; une recommandation a été refusée. Au niveau stratégique, le Conseil a fixé cinq axes pour les prochaines années. Il s'agit de:

- réaliser un projet artistique d'envergure internationale et accroître le rayonnement de l'institution;
- renouveler et diversifier le public à travers une politique d'ouverture et d'accessibilité;
- assurer un financement durable pour le Grand Théâtre et optimiser l'information financière;
- réviser le cadre statutaire et améliorer les outils de gouvernance;
- maintenir la sécurité des installations et assurer la fiabilité et la durabilité des équipements techniques.

Enfin, M. Oberson tient à féliciter toute l'équipe du GTG qui a su gérer les difficultés liées à la situation sanitaire.

M. Cahn souligne que la Cour des comptes a apprécié la qualité du document stratégique réalisé par le Grand Théâtre. Ce document sera envoyé à la commission.

M. Cahn rapporte que les deux dernières saisons du GTG ont été fortement affectées par la situation de pandémie. La nouvelle équipe est arrivée en 2019 avec l'ambition de rendre l'institution accessible à la population tout en renforçant son rayonnement international; elle a aussi souhaité améliorer la gestion de l'institution.

Programmation danse

En ce qui concerne la programmation danse, le Grand Théâtre propose chaque année trois spectacles de danse et des activités dédiées au jeune public. Une attention particulière est portée sur la durabilité des productions et les collaborations avec les autres institutions. A noter que la brochure de l'institution est réalisée avec des matériaux écologiques et est financée par les annonces. Elle permet de communiquer au public les réflexions qui ont été menées sur chaque production et peut également être considérée comme un objet d'art. Ces différents éléments montrent que les ambitions artistiques de l'institution sont grandes. Sachant que le GTG dispose du plateau le plus large de Suisse, il est nécessaire de proposer des projets d'envergure.

Un autre défi a été d'engager un nouveau directeur de ballet. Reconnu au niveau international, le chorégraphe Sidi Larbi Cherkaoui apportera au GTG une vision artistique nouvelle. Son regard sur la danse mettra en valeur les questions d'identité et valorisera le dialogue interculturel, notamment en matière de discipline artistique.

En ce qui concerne la programmation de La Plage, le GTG propose des productions qui sortent du bâtiment pour aller à la rencontre du jeune public. Certaines ont été aménagées au théâtre Am Stram Gram, d'autres au Cube de la HEAD. La Plage comprend également des activités pour les familles, les enfants et les adolescents, soit des productions lyriques, des visites guidées, des brunchs, des espaces de discussion et même des balades nocturnes. La plupart de ces événements font l'objet de partenariats. Le GTG a aussi accueilli la Petite Amal, marionnette de 3,5 mètres d'une petite réfugiée syrienne.

Quant à la démocratisation du GTG, plusieurs actions sont mises en œuvre. Les journées portes ouvertes permettent d'initier de nouveaux publics à l'opéra et à la danse. Des babysittings gratuits sont également proposés en collaboration avec la Croix-Rouge pour que les jeunes parents puissent assister aux spectacles. Grâce au soutien de mécènes, parmi les six catégories proposées, quatre sont à moins de 100 francs.

Enfin, le GTG est resté actif durant la période de pandémie. Un théâtre digital a été mis en place afin de maintenir le contact avec le public. Plusieurs spectacles ont été proposés en streaming et le succès a été au rendez-vous puisque les vidéos mises en ligne ont été visionnées plus de 300 000 fois.

Conséquences de la pandémie

Maintenant que le GTG a rouvert ses portes, on constate qu'il est difficile de remplir à nouveau le théâtre. Pour faciliter le retour du public, une tente a été installée pour proposer des tests antigéniques. Le port du masque restera obligatoire compte tenu du nombre de places disponibles et de la longueur de certains spectacles.

Etude de trois budgets

M^{me} Trousseau énonce que les budgets 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 s'inscrivent dans le cadre d'une subvention quadriennale. Le GTG a pris le parti de présenter des budgets basés sur des saisons ordinaires, hors Covid-19, ne connaissant pas l'impact de la pandémie sur les recettes de billetterie ni dans quelle mesure il pourrait bénéficier des RHT pour réduire les pertes. En tant que fondation de droit public, il est en effet exclu des bénéficiaires des aides fédérales. Heureusement, M. Kanaan, en collaboration avec le Canton, a pu établir un cadre réglementaire permettant au Grand Théâtre de bénéficier des indemnisations de pertes Covid par le guichet Covid-Culture.

Un lourd bilan 2020-2021

Le bilan de la saison 2020-2021 est lourd. Alors que le GTG attend d'ordinaire entre 90 000 et 100 000 spectatrices et spectateurs par saison, il n'a atteint que 10 000 spectatrices et spectateurs et 67 représentations ont été annulées; seules 13 représentations ont pu être maintenues. Pour poursuivre ses activités durant la crise, le GTG a dû adapter son offre. Il a d'abord remplacé la production de *Turandot* par celle de *La Cenerentola*, plus modeste en termes d'effectifs, afin de respecter les mesures sanitaires. Ensuite, lorsque ses portes ont été fermées au public de novembre 2020 à juin 2021, il a proposé des spectacles en streaming.

Le budget de la saison 2020-2021 présente un total de recettes de 32 millions de francs et un total de dépenses de 32,6 millions de francs. Le résultat comptable se traduit par un déficit de 232 000 francs. La diminution des recettes de 7 millions de francs par rapport au budget a été compensée par la baisse des dépenses. Les recettes de billetterie ont à peine atteint le million de francs, ce qui, pour un objectif de 9,6 millions, représente un manque à gagner de 8,5 millions de francs. Les recettes annexes des spectacles (location des salles, ventes de programme, restauration, coproductions) s'élèvent à 1,5 million de francs. Les produits du mécénat et du sponsoring représentent un montant global de 5,4 millions de francs. La subvention de Ville de Genève s'élève à 10,9 millions de franc et celle de l'ACG à 2,5 millions de francs. Quant au Canton, il a financé les activités de pédagogie à hauteur de 104 000 francs. Enfin, le GTG a bénéficié de RHT à

hauteur de 1,7 million de francs et d'indemnisations du guichet Covid-culture à hauteur de 2,5 millions de francs.

2021-2022

En ce qui concerne le budget de la saison 2021-2022, les recettes artistiques passent de 23 millions (saison 2020-2021) à 23,8 millions de francs avec la programmation des deux grandes productions – *Turandot* et *Guerre et Paix* – dans la même saison. Les objectifs de billetterie s'élèvent à 9,5 millions de francs, soit un peu moins d'un tiers du budget global. La baisse de 600 000 francs des autres recettes propres est liée à la baisse des revenus des coproductions. L'apport du mécénat et du sponsoring se monte à 7,7 millions de francs, ce qui traduit un effort accru de l'institution pour renforcer l'apport de fonds privés. Enfin, l'augmentation des subventions de 178 000 francs provient du financement des fluides qui revient à la charge de l'institution dès 2021.

2022-2023

Quant au budget de la saison 2022-2023, les recettes de billetterie, les recettes propres, le mécénat, les partenariats et les subventions sont à peu près analogues à la saison précédente. Les dépenses artistiques diminuent étant donné que l'on prévoit un retour à la normale. Les dépenses de communication restent au même niveau que celles de la saison précédente. Seules les dépenses de gestion courante diminuent légèrement car elles ne compteront plus le projet informatique de la saison actuelle.

Participation du Canton

Enfin, il faut rappeler que le Grand Conseil a décidé en décembre 2017 de ne pas reconduire la subvention cantonale de 3 millions de francs accordée au GTG, ce qui a engendré un déficit structurel pour l'institution qui a pu être en partie comblé par le soutien d'une fondation privée à hauteur de 1,5 million de francs. Le GTG lutte en permanence pour limiter ses dépenses et les mesures d'économies prévues dans le cadre de la convention quadriennale lui permettront de ne pas solliciter la Ville durant quatre ans, en espérant une perspective de participation du Canton au financement du Grand Théâtre.

Le Grand Théâtre comme grand employeur

M^{me} Trousseau indique que le GTG occupe près de 190 employés municipaux et près de 130 employés fixes au sein de la Fondation. Outre ce personnel fixe, il est fait appel à de nombreux salariés temporaires pour couvrir les besoins

ponctuels de renfort sur le plateau pour les représentations: habillage, maquillage, manutention, éclairage. M. Cahn ajoute que les 22 danseuses et danseurs du Ballet et les 42 choristes du Chœur font partie du personnel fixe de la Fondation. Il s'agit d'un cas unique en Suisse romande. A cela s'ajoute le fait que le GTG valorise l'ensemble des métiers techniques et artistiques nécessaires à l'élaboration et au bon fonctionnement des productions. Tout ce savoir-faire participe au rayonnement culturel de Genève.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le vote des budgets du GTG a vraiment du sens, et si le Conseil municipal devrait plutôt voter des résolutions de soutien aux axes stratégiques de l'institution en matière culturelle. M. Kanaan précise que les statuts du GTG imposent la présentation des budgets sous forme de proposition. Il faudrait revoir ces statuts si l'on souhaitait procéder par résolution.

Il demande également s'il serait possible d'alléger la charge d'opéra de l'OSR car son directeur aurait fait comprendre lors d'une précédente audition qu'il souhaitait renforcer sa programmation autonome. M. Cahn souligne la bonne entente qui existe entre le GTG et l'OSR. La charge d'opéra de ce dernier fait l'objet d'un accord public. Son allègement impliquerait une baisse de subvention afin de permettre au GTG d'engager d'autres orchestres.

Il demande encore où sera placé l'éventuel excédent du budget 2022-2023. M^{me} Trousseau lui indique que le plan financier de la convention quadriennale prévoit de mettre à l'équilibre le budget au bout de quatre ans. Comme les deux derniers budgets étaient déficitaires, les excédents seront compensés.

Un commissaire s'enquiert des négociations entre la Ville et le personnel municipal du GTG. M. Kanaan rapporte que les négociations vont bientôt commencer. Les différents acteurs doivent d'abord se mettre d'accord sur une méthode de travail.

Il demande si les charges de personnel du GTG peuvent être détaillées par catégorie. M. Cahn étudiera cette demande avec le bureau du GTG. M. Oberson souligne que les salaires sont analogues à ceux d'autres institutions culturelles suisses.

Une commissaire demande si le personnel a bénéficié de progressions salariales ces dernières années. M. Cahn lui répond par la négative. Les salaires sont stables. La seule possibilité d'augmenter les salaires serait d'augmenter les subventions. La nouvelle direction a essayé de réduire les cachets des grands solistes pour pouvoir augmenter ses productions. M. Kanaan ajoute que le personnel municipal bénéficie des annuités prévues dans le statut. Le personnel de

la Fondation ne bénéficie pas des mêmes mécanismes salariaux. Il y a plusieurs statuts distincts pour le personnel de la Fondation (chœur, ballet, etc.), avec soit aucun mécanisme automatique, soit moindre que le personnel municipal.

Un commissaire demande si le GTG essaie de proposer des événements d'exception pour générer des revenus supplémentaires. M^{me} Trousseau lui répond par l'affirmative. Le produit du mécénat et du sponsoring est en augmentation depuis plusieurs saisons. L'excellence artistique des productions du GTG permet d'attirer de grands mécènes.

Une commissaire s'enquiert de la question des salaires dans le règlement des fondations de droit public. Et si la Ville peut demander des informations sur ces contrats. M. Oberson relève que la FGTG est une fondation autonome régie par des règles de droit public et contrôlée par l'Etat. M^{me} Trousseau ajoute que le personnel de la FGTG est soumis à des contrats de droit privé. Les informations sur ces contrats sont protégées car relevant de la sphère privée.

Cette commissaire relève le paradoxe entre la protection de la sphère privée et l'obligation de transparence en tant que fondation de droit public. M. Kanaan rappelle que le Conseil administratif a reçu une question écrite à ce sujet. Il est clair qu'il faudra trouver un équilibre entre les deux besoins. A noter que l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) n'est pas forcément tenu de communiquer ces informations en tant que fondation de droit privé, et en même temps il y a une nécessité de transparence dès lors qu'il s'agit d'argent public. On peut s'interroger sur la pertinence d'avoir des statuts différents entre l'OSR et le GTG. M. Oberson ajoute que la Cour des comptes a eu accès à ces informations et n'a pas émis de commentaires à leur propos.

Un commissaire demande si le GTG réfléchit à des pistes de programmation plus modestes en termes de coûts sans que cela impacte son rayonnement en raison de la réduction des publics liée à la pandémie. M. Cahn lui répond par l'affirmative. La lenteur de la reprise des billetteries est un phénomène global. La plupart des grandes scènes connaissent cette situation. Le GTG a bon espoir que le public retourne au théâtre. Au vu de la concurrence internationale, il faut réussir avant tout à proposer un programme de qualité et innovant.

Séance du 22 novembre 2021

Après avoir relu le procès-verbal de la séance d'audition, en attente du document annoncé par M. Cahn, la présidente met la proposition aux voix, qui est acceptée par 10 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 Verts, 1 EàG) contre 1 non (S) et 4 abstentions (3 S, 1 Ve).

26 novembre 2021

B. Rapport de minorité de M. Pascal Holenweg.

«Le Grand Théâtre appartient à la Ville de Genève, il appartient donc à toutes et à tous» (Xavier Oberson, président de la Fondation du Grand Théâtre)

La proposition PR-1461 porte sur l'approbation des budgets de la Fondation du Grand Théâtre pour la saison, défunte, 2020-2021 et la saison, entamée, 2021-2022. Que le Conseil municipal ait à se prononcer sur ce budget est une incongruité, et ce prononcement sans pertinence est sans conséquence, qu'il soit une acceptation ou un refus. Surtout lorsqu'il s'agit d'un budget déjà consommé (le budget 2020-2021) et du budget de la saison en cours. On se félicitera toutefois, et on en remerciera la Fondation du Grand Théâtre, d'avoir enfin reçu le budget d'une saison (celle de 2021-2022) avant le début de ladite saison. On félicitera également le GTG de sa volonté de sortir l'Opéra de son socle historique, de le faire descendre dans la Ville (c'est la fonction des partenariats, nombreux, passés avec des acteurs culturels et sociaux genevois) et de renouveler son public.

Si vain et absurde qu'il soit, l'exercice auquel le Conseil municipal est convié (approuver ou non le budget de la Fondation du Grand Théâtre – en fait, il ne s'agit que d'en prendre acte), quand il porte sur des budgets saisonniers déjà consommés, en tout ou partie, offre toutefois l'occasion d'exprimer des positions de principe et de défendre des propositions sur leur concrétisation, avant que le Conseil municipal ait à se prononcer, cette fois effectivement, sur la subvention d'exploitation que la Ville accorde à la Fondation, en sus de tout ce que la Ville assume pour le Grand Théâtre, de l'entretien du bâtiment au renouvellement et à l'entretien de la machinerie en passant par la charge de la majorité du personnel œuvrant dans et pour l'institution.

Le présent rapport de minorité, qui ne pouvait être rendu que si son auteur votait «non» en commission, peut donc être compris comme une sorte d'exposé des motifs d'une proposition qui pourrait être faite dans le cadre de l'examen du budget de la Ville: c'est bien par des propositions trivialement matérielles qu'une position de principe peut être autre chose qu'une posture. Et c'est bien au moment d'adopter le budget de la Ville, et donc la subvention d'exploitation qu'elle accorde à la Fondation, que le débat doit se faire – d'autant que si le budget de la Fondation est, comme tout budget, et par définition, prévisionnel, le montant de la subvention est, lui, un engagement pris.

Tout part d'une succession de choix politiques séculaires:

- Genève décide de se doter d'un opéra – elle pourrait s'en passer, elle décide de ne pas s'en passer: c'est un choix politique;

- Genève décide que cet opéra sera une institution publique, et non privée: c'est un autre choix politique;
- Genève décide que cette institution publique sera une institution municipale: c'est toujours un choix politique;
- Genève, c'est-à-dire la Ville, décide que cette institution municipale sera autonome (autonome, pas indépendante), et en fait une fondation de droit public: c'est encore un choix politique;
- enfin, la Ville décide de doter cette fondation des moyens financiers et humains nécessaires à son fonctionnement, après avoir assuré son existence (par le bâtiment qu'elle occupe, la machinerie qu'elle utilise). La subvention d'exploitation, la mise à disposition de personnel municipal, la mise à disposition du bâtiment de Neuve et de la machinerie (la Ville assumant financièrement la rénovation des deux) sont les moyens accordés par la Ville à son Opéra pour son fonctionnement. La subvention d'exploitation n'est qu'une part de ces moyens: elle ne représente (sans compter la part de la Ville dans le Fonds intercommunal de l'ACG) que le tiers du budget de la Fondation, et le quart de ce que le GTG coûte à la Ville.

La Collectivité publique (la Ville) se paie un opéra, l'opéra se paie un programme. La Ville ouvre une maison, la fondation la remplit. La Ville assure l'entretien du bâtiment et de la machinerie, paie la majorité du personnel: le financement public est là pour assurer l'existence de l'institution (ses murs, ses équipements, son personnel, sa capacité de produire des spectacles), mais non sa programmation et son activité artistique, lesquelles devraient être financées par l'institution elle-même, par ses recettes propres (billetterie, mécénat, sponsoring), qui représentent la majorité de ses revenus totaux. Ce rapport entre des recettes propres finançant la programmation d'une institution dont l'existence est financée par les subventions publiques devrait être la norme. Or on en est assez loin. Il conviendrait donc d'aider, de pousser à ce qu'on y arrive, en calibrant la subvention publique (celle de la Ville, celle de l'Association des communes genevoises, celle – dérisoire – du Canton) à la couverture des frais de gestion courante, non artistique (frais de fonctionnement, charges de personnel de la fondation, notamment du Ballet et des Chœurs – mais pas de la direction), et en partant du principe que les recettes de billetterie, de mécénat et de sponsoring devraient couvrir les dépenses artistiques et de communication.

Enfin, il y a le contexte politique, celui de la répartition des tâches et des charges entre le Canton et la Ville, s'agissant des grandes institutions culturelles, et cette question récurrente, et même lancinante: comment inciter le Canton à prendre la part qu'une initiative populaire plébiscitée par le peuple lui assigne dans le soutien au Grand Théâtre? Certainement pas en l'assurant que, quoi qu'il décide ou ne décide pas, la Ville sera là pour compenser les effets de sa décision

ou de sa non-décision – autrement dit: pour compenser son absence. On rappellera, malgré le mot d'ordre «y penser toujours, n'en parler jamais», que le GTG souffre toujours d'un déficit structurel de trois millions de francs par année... et que la subvention cantonale, celle du DIP, affectée au service «dramaturgie et développement culturel» du GTG, ne représente que 1% de la subvention versée par la Ville...

«Il est nécessaire d'exiger un véritable partenariat public-public renforcé pour la culture», plaide le département municipal de la culture. Et donc, d'engager «une discussion sur une implication plus importante du Canton dans le fonctionnement des grandes institutions culturelles genevoises (Grand Théâtre, Nouvelle Comédie, Théâtre de Carouge, futur Centre culturel de Châtelaine, Bibliothèque de Genève, Forum Meyrin...) de manière à assurer leur capacité à se déployer sur le long terme et à rayonner au-delà de nos frontières. Un tel changement permettrait aux communes de garantir et développer les moyens de soutien nécessaires à la création locale.» On ne saurait (presque) mieux dire – à ceci près qu'une discussion sur l'implication du Canton dans les grandes institutions culturelles genevoises (et pas seulement dans leur fonctionnement: dans leur financement aussi...) tient depuis vingt ans du rituel. Et qu'on ne saurait s'en contenter. Pas plus qu'on ne saurait se contenter de ce que le Canton ne verse une subvention, affectée, ne représentant que un pour cent de celle de la Ville, et 2,5 pour mille du coût total du GTG pour la commune.

Etrangement, il en est du Grand Théâtre comme de l'hébergement des sans-abris: la Ville paie, les autres communes paient, le Canton peut donc se passer de payer. Mais ce qu'on ne peut se permettre de faire s'agissant des sans-abris, parce que c'est de leur vie qu'il s'agit, on peut se le permettre s'agissant du Grand Théâtre, parce que son existence n'est pas assurée par la subvention d'exploitation: elle l'est par les 35 millions de francs (lourds et suisses) que la Ville lui accorde par ailleurs.

De tout cela, on aura l'occasion de reparler lors du vote de l'un des prochains budgets de la Ville: la proposition pourrait alors être faite de réduire la subvention d'exploitation de l'opéra de l'équivalent d'une gratuité d'usage de locaux que la Ville lui accorde. Et d'affecter l'économie ainsi réalisée au soutien des acteurs culturels qui en ont le plus besoin. S'agira-t-il alors de «deshabiller Paul pour habiller Jean»? Peut-être. Mais Paul est si bien vêtu de vêtements en couches si nombreuses (subvention, gratuités, prise en charge directe des rénovations du bâtiment, de la machinerie, de la majorité du personnel...) que ce deshabillage resterait décent – tout en étant l'expression d'un refus de la Ville de se tenir, *ad libitum*, obligée de financer presque seule la principale institution culturelle de toute la région.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse de majorité (PLR). Eh bien, on y arrive... Nous sommes enfin arrivés à pouvoir traiter cet objet qui se trouve dans la catégorie des rapports urgents depuis plusieurs séances et qui traite, comme vous avez pu le lire, des budgets 2020-2021 et 2021-2022. Alors en deux mots... Evidemment que c'était des années difficiles et l'institution, bien que ce soit un grand bateau bien pourvu, n'a pas échappé aux difficultés qui ont touché le monde culturel dans son ensemble, en particulier l'année 2020-2021.

Nous parlons donc du budget puisque vous savez que les comptes ont déjà été approuvés. C'est un peu étrange de fonctionner ainsi, néanmoins je crois qu'il est bon de relever que le Grand Théâtre a dû faire face à une saison extraordinairement difficile avec une perte majeure sur les recettes de billetterie. Ils avaient l'habitude de compter sur plus de 9, presque 10 millions de francs de recettes, ils sont tout juste arrivés à en couvrir un. C'est vous dire à quel point, parmi tant d'autres difficultés, cette année-là fut difficile, tout comme la suivante qui n'a pas pu complètement rétablir ce qu'ils avaient perdu au cours de la première.

Nous voulons cependant relever qu'avec le changement de conseil de fondation, la *team* est très positive. Ils se sont battus comme ils ont pu pour toucher des aides, et ce n'était pas gagné. Il a fallu vraiment faire des démarches exceptionnelles, avec l'appui du Canton et des privés. Ils ont réussi à faire face, à surnager malgré les difficultés. Il est à relever aussi que le contact avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et sa nouvelle présidente se passe de manière très constructive.

Je vous disais que nous sommes dans une situation un peu particulière qui consiste à voter un budget alors que l'argent a déjà entièrement été dépensé et que les comptes sont approuvés. Nous avons à constater qu'ils ont souhaité que l'on vote la saison 2021-2022 qui est en cours. En fait, ce n'est plus un vote du budget, c'est simplement une prise de conscience ou le fait d'acter ce qui se passe ou ce qui ne se passe pas.

Toujours est-il que le conseil de fondation du Grand Théâtre – nous l'avons appris – est pour la première fois dans une relation de convention pluriannuelle avec le département de la culture. Je vous rappelle que c'est un vœu que nous avons déjà fait en tant que libéraux lorsque nous avons déposé le 6 novembre 2007 la motion M-725 d'Alexis Barbey, de Nathalie Fontanet et de tant d'autres. C'est vous dire combien l'eau a coulé sous les ponts... Elle demandait précisément, depuis donc 2007, qu'une convention pluriannuelle soit passée avec la plus grosse institution que nous subventionnions afin que nous n'ayons précisément plus à faire l'exercice que nous sommes en train de faire, c'est-à-dire de voter les budgets après qu'ils ont été dépensés, d'approuver les comptes avant les budgets, de faire un exercice qui finalement perd du sens pour l'institution, pour le public qui suit l'institution et surtout pour nous, puisqu'on décrédibilise ainsi un peu

notre travail. Le Parti libéral-radical a donc accueilli cette évolution-là avec bienveillance et beaucoup de satisfaction.

Nous avons également bien écouté, lors de l'audition du conseil de fondation et du directeur, la présentation du projet de budget 2022-2023 parce que ça faisait sens. Ils avaient en effet saisi l'occasion de nous le présenter à cette occasion. Malheureusement, la proposition pour le budget en question n'étant pas encore déposée par le Conseil administratif, nous n'avons pas pu la traiter formellement. J'aurais bien aimé que nous puissions l'intégrer au vote de ce soir, malheureusement la commission a souhaité réentendre formellement les principaux responsables du Grand Théâtre. C'est la raison pour laquelle nous ne traiterons pas du budget à venir ce soir, bien que c'eût été logique puisqu'il est grand temps de le faire.

Si on peut s'expliquer le fait que les saisons sur lesquelles nous nous exprimons furent lourdes et constater qu'elles sont déjà passées et dépassées, il est vrai que certaines choses sont moins naturelles pour nous. Nous rejoignons d'ailleurs sur plusieurs points le rapporteur de minorité qui se demandait à quoi bon faire l'exercice dans ce plénum de voter un budget qui n'est plus un budget et une saison qui est déjà entamée.

Sur ce point-là, le Parti libéral-radical voudrait dire qu'il est également soucieux de ce que, à l'avenir, bien qu'il y ait des raisons historiques qui expliquent ce phénomène un peu curieux consistant à voter des budgets vieux de deux ans, nous puissions réfléchir à nouveau à la possibilité de fonctionner de manière plus cohérente, logique, compréhensible pour les uns et pour les autres et qu'à la faveur, nous l'espérons, d'une convention pluriannuelle nous ne perdions peut-être pas plus de temps qu'il n'en faut à causer chaque année de cette institution de façon plutôt à nous projeter vers l'avenir, à traiter ce sujet peut-être de manière plus large, un peu moins souvent – pourquoi pas une fois tous les quatre ans – ou à nous aligner sur notre pratique concernant l'OSR, à savoir de traiter le budget de saison lors du budget annuel, tout simplement.

Voilà les questions que nous voulions vous poser, au-delà du rapport. Comme vous l'avez compris, j'ai à la fois exposé le rapport et donné la position du Parti libéral-radical. Nous voterons bien évidemment ces objets. A quoi servirait-il de ne pas le faire? Nous espérons cependant voir les prochains budgets arriver en temps réel de façon que nous puissions réellement les examiner et à la cadence qu'il sera utile de le faire pour cette grande institution.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale et rapporteuse. Je vous rappelle que le port du masque est obligatoire, même quand on prend la parole...

Une voix. Il faut être debout aussi!

Le président. Je passe la parole à M. le rapporteur de minorité Holenweg.

M. Pascal Holenweg, rapporteur de minorité (S). Merci, Monsieur le président. Vous aurez sans doute constaté que nous avons mis au point, Florence Kraft-Babel et moi, une stratégie extrêmement subtile: lorsque l'un d'entre nous prend un rapport de majorité, l'autre se sent obligé de prendre un rapport de minorité... Là, c'est moi qui prends le rapport de minorité... d'autant plus minoritaire que j'étais le seul de mon avis et que la position que je défends n'est pas celle de mon groupe. Mais c'est un plaisir... (*Rires.*)

Lors du vote de la commission, la proposition d'approuver les deux budgets de la Fondation du Grand Théâtre a largement été acceptée, contre une seule opposition, la mienne. J'aurais dû logiquement rejoindre le rang des abstentionnistes puisque c'est à vous abstenir tout à l'heure que je vous appelle. Cela étant, pour pouvoir produire un rapport de minorité, il faut toujours logiquement être dans la minorité. Là, j'y suis, j'y reste.

Nous, rapporteuse de majorité et rapporteur de minorité, ne différons pas fondamentalement l'un de l'autre dans nos analyses respectives de la situation du Grand Théâtre, de la Ville de Genève à l'égard du Grand Théâtre et de la Ville de Genève et du Grand Théâtre à l'égard du Canton, mais nous divergeons sur la conclusion que nous tirons de ces analyses s'agissant du «prononcement» du Conseil municipal sur les budgets du Grand Théâtre.

Le rapport de majorité vous recommande de voter oui, le rapport de minorité vous recommande de vous abstenir parce qu'un vote oui ou non est d'une égale insignifiance s'agissant de l'objet soumis au vote. Le fait de soumettre les budgets du Grand Théâtre au vote du Conseil municipal, même si les statuts du Grand Théâtre, qui relèvent d'une loi cantonale, le prescrivent, n'a strictement aucun sens surtout lorsque les budgets en question sont déjà consommés et consumés et que les comptes qui suivent l'exercice budgétaire ont déjà été approuvés.

Qu'on approuve ou non les budgets qui nous sont soumis n'a aucun effet, aucune pertinence dès lors que ces budgets ont été acceptés par le Conseil administratif et que les comptes l'ont été par le Conseil municipal. Ce qui a une importance, ce qui a pertinence pour le Grand Théâtre – ça a été rappelé par le conseiller administratif hier – c'est le vote du budget annuel de la Ville de Genève qui contient la subvention annuelle de la Ville au Grand Théâtre et donc la ligne qui finance l'institution.

Nous pouvons nous prononcer chaque année sur la subvention d'exploitation que nous accordons au Grand Théâtre parce que nous savons ou que nous croyons savoir à quoi elle sert. Cela étant, nous ne nous prononçons sur elle qu'au moment du budget de la Ville de Genève, pas lors d'un vote sans enjeu sur le budget de la fondation, surtout quand...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, vous avez oublié le masque...

M. Pascal Holenweg. ... Je n'ai pas oublié le masque, j'ai essayé de passer outre votre interdiction... (*Rires.*) Le vote sur le budget de la fondation est un vote sans enjeu surtout si, pour nous prononcer sur ce budget, des informations importantes nous manquent, par exemple sur les salaires de la direction.

Nous avons bien demandé au Conseil administratif dans la question écrite QE-610 du 20 septembre 2021 de nous les transmettre, mais il nous a répondu qu'il ne le pouvait pas parce que cela relevait de la sphère privée des membres de la direction, qui ne sont pas des employés de la Ville de Genève mais des employés de la fondation. Vous noterez que l'on peut par contre connaître les salaires du personnel municipal affecté au Grand Théâtre qui, lui, ne relève pas de la sphère privée. On ne mélange pas les torchons publics du personnel de la Ville de Genève avec les serviettes privées du personnel de direction de la fondation. Comment nous prononcer sur un budget – pas sur la subvention de la Ville de Genève – mais bien sur le budget du Grand Théâtre si des lignes doivent nous rester opaques? Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales impose pourtant un devoir d'information des bénéficiaires de ces subventions.

Cela dit, ce débat sur un objet sans enjeu a tout de même pour moi une utilité, quand bien même le vote qui va le clore n'en a aucune, c'est de rappeler le contexte de ces budgets et ce qu'il signale de l'état de la politique culturelle cantonale. Tout, en effet, est affaire de choix politiques et le Grand Théâtre lui-même est le produit d'une succession de choix politiques: celui de Genève de se doter d'un opéra, celui de se doter d'un opéra public et pas d'un opéra privé, celui de faire de cet opéra une institution municipale et pas une institution cantonale, celui de le doter d'une fondation publique et celui de doter cette dernière des moyens nécessaires. La Ville de Genève est au cœur de ces choix. C'est elle qui assure l'existence du Grand Théâtre. Sans la Ville de Genève, Genève n'a pas d'opéra.

La question à laquelle nous avons à répondre n'est pas celle du budget de la fondation, c'est celle qui clôt mon rapport de minorité très minoritaire: la Ville de Genève peut-elle continuer à financer presque seule la principale institution culturelle de la région? La Ville de Genève peut-elle continuer à combler une

partie de son déficit structurel comme lorsque nous avons voté un crédit extraordinaire de 1 800 000 francs pour éponger le déficit de la saison 2018-2019? Je me félicite d'ailleurs que nous n'ayons pas à voter le budget de la saison 2018-2019... La Fondation du Grand Théâtre est pourtant tenue par la convention de subventionnement passée avec la Ville, que Florence Kraft-Babel a rappelée tout à l'heure, de solliciter elle-même tout appui financier public et privé auquel elle pourrait prétendre.

L'abstention que je vous propose n'est qu'une manière de poser à nouveau cette question à laquelle ni l'acceptation par ce Conseil des budgets de la Fondation du Grand Théâtre ni leur refus ne donnent le moindre commencement d'amorce de réponse. Cette abstention est en somme un rappel que la question du financement public du Grand Théâtre se pose toujours et qu'elle est posée d'abord au Canton, à l'heure où le Conseil d'Etat est précisément saisi d'une proposition de subventionner le Grand Théâtre (*ndlr: la motion cantonale M 2648*) et où le Grand Conseil pourrait à nouveau la refuser puisque la majorité politique du Grand Conseil est la même que celle qui avait refusé la subvention cantonale au Grand Théâtre.

Sur cette proposition-ci, sur les budgets qui nous sont soumis, l'abstention ne consiste donc pas à garder le silence, elle consiste à dire que la question est mal posée, qu'il n'y a que de fausses réponses et que le refus de répondre à cette question mal posée est une réponse plus éloquente que celle qui consiste à y répondre par oui ou non. Je vous invite à vous abstenir sur une question qui n'a pas de sens et à laquelle une réponse oui ou non n'aurait pas de sens non plus. (*Applaudissements.*)

Premier débat

M. Pascal Altenbach (UDC). Quelle est la situation générale? Quelques faits saillants d'abord... Dans un audit sur la gestion du Grand Théâtre, la Cour des comptes a noté des soucis de gouvernance de la part de l'Etat, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. Il faut rappeler, pour ce qui nous occupe aujourd'hui, que l'institution du Grand Théâtre dispose en temps ordinaire d'un budget annuel de 60 millions de francs financé à 70% par la Ville de Genève et qu'il y a 5000 abonnés, en temps ordinaire toujours.

Soucis de gouvernance donc, a noté l'audit... Il y a de grands problèmes dans la gestion des ressources humaines, source d'inégalités puisque cohabitent au Grand Théâtre des collaborateurs relevant du droit privé et d'autres du droit public. Il y a quelques années, le conseiller administratif Kanaan se proposait de transférer le personnel de la Ville de Genève à la nouvelle Fondation du Grand Théâtre. Un personnel qui exerce des tâches identiques avec des conditions de

travail différentes est un personnel à deux vitesses. Tout cela provoque des tensions sociales préjudiciables pour les travailleurs. Argent public perdu, argent public gâché. Le personnel de la fondation n'a ainsi pas bénéficié de progressions salariales ces dernières années – puisque la seule possibilité d'augmenter les salaires serait d'augmenter les subventions – alors que le personnel municipal bénéficie des annuités prévues par les statuts.

Une chose est par ailleurs méconnue de nos concitoyens... La Ville de Genève peut proposer des spectacles de troupes extérieures, voire qui viennent de l'étranger, les soirs où la salle n'est pas occupée, ce qui représenterait un apport d'argent. Or, il faut déplorer que les requérants qui seraient prêts à payer pour l'usage de la salle quand elle est vide et qui amèneraient un public pour des spectacles nouveaux qui viennent de l'extérieur sont souvent déboutés sans raison ou pour des raisons vagues, quand bien même ils proposent de s'adapter à la disponibilité de la salle. Le directeur général du Grand Théâtre a pour projet de rendre l'institution accessible à la population tout en renforçant le rayonnement international de ce dernier. C'est le moment pour lui de penser vraiment à ces spectacles de troupes extérieures, qui peuvent amener beaucoup de monde. Ce n'est pas à négliger en temps ordinaire et bien évidemment encore moins en ce moment.

Il faut noter par ailleurs l'annulation de presque tous les spectacles de 2020 à cause de la pandémie, les projets avortés, les publics insaisissables. Le directeur du Grand Théâtre nous a affirmé qu'il voulait élargir l'audience lyrique, la rajeunir et la diversifier pour faire évoluer la fréquentation, les pratiques de consommation et les mentalités des spectateurs. Que veut-il dire par «faire évoluer les mentalités des spectateurs»? Mystère, on ne sait pas trop... A noter, pour nous éclairer peut-être, que le titre du gros livre du programme de la saison 2021-2022 est «Faites l'amour, ...».

Le Grand Théâtre a pris le parti de présenter des budgets basés sur des saisons ordinaires, hors Covid-19; cela paraît évident étant donné notre méconnaissance de l'impact de la pandémie sur les recettes. Il faut préciser également que le Grand Théâtre est une fondation de droit public, qui est exclue par conséquent des bénéficiaires des aides fédérales. M. Kanaan, en collaboration avec le Canton, a pu établir un cadre réglementaire pour que le Grand Théâtre bénéficie d'indemnités liées aux pertes Covid par le biais de Covid-Culture.

Le bilan de la saison 2020-2021 est catastrophique puisque, sur les 90 000 à 100 000 spectateurs attendus par saison, il n'y en a eu que 10 000 et qu'il a fallu annuler 67 représentations. Seules 13 représentations ont été maintenues. A relever que, de novembre 2020 à juin 2021, des spectacles en streaming ont été proposés.

S'agissant toujours de la saison 2020-2021, il y a déjà eu une perte de 25% des abonnés. Alors que le budget prévoyait des recettes de billetterie de 9,6 millions

de francs, les chiffres de ventes ont tout juste atteint le seuil du million. Bref, le gouffre! D'où un manque à gagner de 8,5 millions de francs. Il est important de signaler que la subvention de la Ville de Genève s'élève à 10,9 millions de francs et celle de l'Association des communes genevoises à 2,5 millions de francs. Par ailleurs, les recettes annexes des spectacles et les revenus de location n'ont pas été perçus car la grande majorité des événements a dû être annulée, et il faut compter avec une perte sur les abonnements durant l'été 2021.

Le budget de la saison 2020-2021 totalise 32 millions de francs de recettes et 32,6 millions de francs de dépenses, d'où un résultat comptable qui présente un déficit de 232 000 francs.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Pascal Altenbach. Alors je reprendrai dans un petit moment, si vous le voulez bien...

M. Daniel Sormanni (MCG). On va se lever parce qu'il faut quand même qu'on nous voie, ou bien...? ... qu'on sache qui parle.

Ecoutez, on est évidemment de nouveau face aux élucubrations du rapporteur de minorité qui, pour ce qui le concerne, rêve que l'on ferme le Grand Théâtre! Il n'y a qu'à voir ses successions politiques séculaires! On a le droit de ne pas aimer l'art lyrique... Moi j'aime, mais on a le droit de ne pas l'aimer. Cela étant, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, je pense que c'est aussi une question de rayonnement de la Ville de Genève... et quand même du canton, même si pour l'instant le Canton, c'est le moindre qu'on puisse dire, est un peu pingre.

Alors c'est un choix, effectivement. Je ne vais pas dire que je comprends car, finalement, c'est dans la ligne de mire de l'Alternative. Peut-être finalement que vous serez suivi, Monsieur le conseiller municipal, je n'en sais rien, pour tout faire pour casser le rayonnement de la Ville de Genève, pour faire en sorte que les entreprises souffrent, pour mettre des bâtons dans les roues dans tout ce qui se réalise en ville de Genève et aboutir finalement à faire d'elle un village gaulois. C'est ça que vous voulez? J'ai bien l'impression que c'est un peu ce que certains veulent: pas de rayonnement extérieur, pas de facilitation du développement des entreprises qui, elles, donnent des emplois, paient des impôts et qui permettent finalement à la Ville de Genève de faire sa politique sociale... que vous appelez de vos vœux, me semble-t-il, c'est le moindre qu'on puisse dire, vous, les champions du monde des dépenses!

Je crois qu'il est parfaitement irresponsable de dire ce que le rapporteur de minorité s'est évertué à nous dire pendant sa longue intervention, que finalement il s'en passerait bien. Mais peut-être que d'autres pas? Je crois qu'on se trompe de cible lorsqu'on a cette attitude et je ne vois pas ce que ça va apporter à la Ville de Genève. Et puis, de dire que les budgets arrivent tard, qu'on aurait dû en discuter avant... On sait aussi pourquoi il y a eu ces retards... Il me semble qu'il y a eu quelques fermetures, qu'il y a eu un peu de pandémie, un certain nombre de difficultés qui ont fait qu'on se retrouve aujourd'hui à voter l'approbation de ces budgets dont certains ont été faits après l'approbation des comptes. Mais quand même pas pour la dernière saison! Pas pour 2021-2022, car je ne crois pas qu'on ait déjà eu les comptes de la saison 2022, Monsieur le rapporteur de minorité. Je pense donc qu'on fait faux de considérer qu'il ne sert à rien d'approuver ces budgets.

Ça sert à une chose en tout cas... Ça sert d'abord à montrer que ce Conseil municipal est toujours d'accord que la Ville de Genève ait un opéra, d'approuver ses budgets, d'approuver son activité puisque c'est finalement un des objets principaux que nous ayons, et de continuer de soutenir cette institution parce qu'il faut la soutenir. Mais c'est aussi l'occasion de revenir sur les recommandations de la Cour des comptes qui a rendu son rapport, c'est marqué à la page 2 du rapport de majorité: réaliser un projet artistique d'envergure, renouveler et diversifier les publics... En tout cas le nouveau directeur s'y emploie, c'est le moins qu'on puisse dire! Je poursuis... Assurer le financement durable du Grand Théâtre... Là, on est encore un peu dans le bleu mais peut-être que le magistrat va nous dire comment les choses avancent et si elles avancent. Réviser le cadre statutaire... Eh bien, là aussi on attend peut-être des réponses du magistrat, même si on a déjà eu l'occasion d'en parler il n'y a pas très longtemps. Il semblerait que ça commence à bouger. Maintenir la sécurité des installations... Ça, c'est effectivement l'entretien de l'outil culturel, c'est la question du bâtiment et de son entretien.

Donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, non, ce n'est pas anodin. Oui, je vous demande, et avec moi le Mouvement citoyens genevois, d'approuver cette proposition, comme le demande le rapport de majorité.

M^{me} Monica Granda (EàG). Comme viennent de le dire mes préopinants, nous avons conscience que le Covid-19 est porteur du lourd prix qu'a dû payer le Grand Théâtre par rapport aux annulations de représentations et au manque de public. Cela étant, il faut noter que le programme a pu s'adapter alors que les portes étaient fermées de novembre à juin et que plusieurs représentations se sont tenues en streaming. De ce fait, nous saluons le travail réalisé et l'engagement des travailleurs pour maintenir ouverte la place culturelle malgré la situation de pénurie imposée par la pandémie.

Nous voulons parler aussi de la question de l'approbation du budget. Cela a été discuté en commission à deux reprises. Nous avons été plutôt invités à prendre acte de la situation budgétaire du Grand Théâtre, une convention pluriannuelle étant signée entre le théâtre et la Ville de Genève. Il nous restait à passer directement à l'acceptation de ce qui nous a été présenté, ce qui pour Ensemble à gauche était un problème en soi. Mais passons...

Actuellement, le budget pris en charge par la Ville de Genève par rapport au Grand Théâtre est de 42 790 000 francs dont 11 millions de subventions. Il faut rappeler que le Grand Conseil a décidé en décembre 2017 de ne pas reconduire la subvention cantonale de 3 millions de francs accordée au Grand Théâtre, ce qui a pu engager déjà des déficits structurels. Dans ce sens, ce qui nous préoccupe, c'est plutôt l'avenir du Grand Théâtre puisque, s'il est bien clair qu'ils ne sollicitent actuellement pas d'augmentation de budget, la question est jusqu'à quand cela tiendra de cette façon? Nous aimerions dès lors savoir quelle est la perspective de participation du Canton au financement du Grand Théâtre pour les prochaines années. Nous n'avons pas encore de réponse à cette question.

Pour ce qui est de l'offre artistique, nous incitons également le Grand Théâtre à continuer à travailler pour rendre l'institution plus accessible à la population tout en maintenant son rayonnement international. Pour nous, le maintien de la subvention au Grand Théâtre n'est pas questionné. Nous plaçons cependant pour une politique de défense de l'égalité de traitement entre les divers milieux culturels présents dans notre ville.

En définitive, nous soutiendrons le budget du Grand Théâtre mais nous attirons votre attention sur les axes proposés pour continuer à être cohérents avec une politique culturelle de la Ville de Genève inclusive, démocratique et participative.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Le parti des Verts et des Vertes va s'abstenir dans l'approbation de ce budget car il ne tient pas compte de tous les éléments qui nous permettent de l'approuver. Ce budget n'est pas précis. Comment valider en effet un budget quand on ne connaît pas tous les chiffres? Quels sont les coûts de chaque production, ses recettes et ses dépenses? Où sont les chiffres de la période Covid pour les spectacles annulés ou reportés? Les artistes ont-ils touché le cachet qu'ils auraient eu si la prestation avait été réalisée? Dans le cadre des subventions non monétaires de l'OSR, où la gratuité qui lui est octroyée apparaît-elle dans le budget, sachant qu'elle affecte le budget du Grand Théâtre? A combien revient la location des salles du Grand Théâtre?

Nous prenons acte de ce budget, déjà dépensé mais, à notre avis, celui-ci est incomplet. C'est pour cette raison que nous allons nous abstenir.

M. Pascal Altenbach (UDC). Encore quelques informations pour que nous puissions voter ce budget en connaissance de cause... Le budget de la saison 2020-2021 totalise 32 millions de francs de recettes et 32,6 millions de francs de dépenses, d'où un résultat comptable qui présente un déficit de 232 000 francs.

Concernant le budget de la saison 2021-2022, les recettes de billetterie et les recettes propres – le mécénat, les partenariats et subventions – sont approximativement identiques à celles de la saison 2020-2021, avec des dépenses artistiques qui baisseront si on revient à une situation normale.

Mauvaise nouvelle en ce qui concerne la subvention cantonale de 3 millions de francs... En décembre 2017, le Grand Conseil a décidé de ne pas la reconduire, d'où un déficit structurel pour le Grand Théâtre. Fort heureusement, une fondation privée comble en partie ce déficit par un apport de 1,5 million de francs. Merci à elle.

Nous allons voter un projet de budget 2021-2022 car les statuts du Grand Théâtre imposent la présentation de budgets sous forme de délibérations. Nous ne pouvons pas voter de résolutions de soutien pour des projets précis étant donné la situation sanitaire actuelle et les répercussions dans le domaine culturel.

Compte tenu de tout ce qui a été dit, il faudrait penser pour le moment à une programmation plus modeste du point de vue des coûts, car à l'impossible nul n'est tenu présentement, et la lenteur de la reprise de la billetterie est un phénomène évident. Il faut dire que notre population est sous le choc en raison des événements dus à la situation sanitaire. Il faut d'ailleurs saluer le geste de personnes abonnées qui ont renoncé à être remboursées.

L'Union démocratique du centre propose de voter l'approbation du budget 2020-2021, mais aussi le budget prévisionnel de 2021-2022, ce qui permettra de prendre de l'avance à ce niveau-là. Approbation donc malgré ce qui vient d'être dit.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais compléter ce qui a été dit précédemment en apportant quelques éléments factuels. J'ai l'impression que certaines personnes ici pensent savoir sans avoir de connaissance au fond de comment fonctionne un opéra.

Les programmes se font trois ans à l'avance, les contrats se signent longtemps à l'avance; les chanteurs ont des agents, les contrats sont sérieux... Si l'opéra annule une représentation, un opéra, il doit indemniser les gens parce qu'il a rompu le contrat – c'est indiscutable. Il n'y a donc pas à se demander si oui ou non on aurait pu ne pas payer les artistes parce que les ouvrages n'ont pas été montés. C'est la première chose.

Deuxième chose, je voudrais revenir à ce qu'a dit M. Pascal Altenweg (*ndlr: Pascal Altenbach*) selon lequel on pourrait un peu mieux remplir la salle lorsqu'il n'y a pas de représentation. Alors oui, effectivement. Je vous signale que dans les statuts de la Fondation du Grand Théâtre des éléments précis indiquent ce qui peut être fait et ce qui ne peut l'être sur la scène de Neuve.

En ce qui me concerne, je voudrais rappeler le cas de Shen Yun (*ndlr: la compagnie chinoise de danse classique*), qui avait dans un premier temps été autorisée – il n'y avait plus qu'à fixer les dates. Et puis il y a eu un changement de directeur... Le directeur suivant n'a plus voulu en entendre parler et maintenant toute l'équipe de Shen Yun, qui se produit ailleurs en Europe et avec beaucoup de succès, attend toujours qu'on lui donne une réponse, que j'espère positive.

Bien entendu qu'on pourrait mieux remplir la salle et qu'on pourrait se dire qu'on peut prendre des artistes de moins grande qualité pour que ça coûte moins cher. Mais c'est quelque chose que nous ne souhaitons pas car, à ce moment-là, Genève deviendrait progressivement aussi une ville de seconde zone. X générations de nos ancêtres ont travaillé pour que cela n'arrive pas et pour que l'on devienne un point central des négociations en particulier sur la paix par le biais des organisations internationales.

Nous avons la chance immense d'avoir un des grands opéras d'Europe et du monde. Contester les budgets aujourd'hui serait à mon avis vraiment détruire un outil, une œuvre précieuse. Il ne nous appartient pas ici de se mettre à chipoter sur ce genre de détails. En revanche, faire ce que suggérait M. Altenweg... (*Rires et remarques. M^{me} Magnin confond M. Pascal Holenweg et M. Pascal Altenbach.*) Pardon? (*Remarque.*) Altenbach, excusez-moi! J'ai confondu le chemin et le ruisseau... Je vous demande pardon. Pour une amatrice de musique, c'est un peu dommage... Enfin, vous m'aurez comprise, ouvrir un peu plus la scène de Neuve pour que ce soit plus intéressant, c'est une bonne chose. Bien sûr que nous voterons le budget. Excuse-moi, Pascal...

M. Pascal Holenweg (S). Altenweg et Holenbach sont dans un bateau; il y en a un des deux qui tombe à l'eau, mais Holenweg et Altenbach restent sur terre...

Je voulais simplement répondre à notre collègue Daniel Sormanni, qui n'a visiblement ni lu ni entendu le rapport de minorité, que personne, à gauche, ne remet en cause ni le soutien de la Ville de Genève au Grand Théâtre ni l'existence de ce dernier. Nous avons toujours systématiquement voté le budget qui importe pour le Grand Théâtre, et c'est le budget de la Ville de Genève, pas le budget de la fondation. Et donc nous avons toujours voté la subvention que la Ville de Genève accorde au Grand Théâtre. La question n'est pas de savoir si on aime ou pas le

Grand Théâtre – et personne ne propose de le fermer –, la question est de savoir comment et qui le finance. Actuellement, l'essentiel du financement est public, et l'écrasante...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, le masque, s'il vous plaît...

M. Pascal Holenweg. ... et l'écrasante majorité du financement public provient de la Ville de Genève soit sous forme de subvention ou de prise en charge directe des salaires de la majorité du personnel affecté au Grand Théâtre, soit sous la forme d'investissements dans la machinerie et dans le bâtiment.

Sans la Ville de Genève, il n'y a pas d'opéra. Personne ne conteste l'effort de la Ville de Genève pour l'opéra; ce que nous contestons, enfin ce que je conteste et ce que l'Alternative conteste aussi puisqu'il y a un accord sur ce point au sein de l'Alternative, c'est l'absence du Canton, l'absence à peu près totale du Canton. Il y a actuellement 120 000 francs de subvention cantonale pour le Grand Théâtre contre à peu près 45 millions de francs de dépenses de la Ville de Genève pour le Grand Théâtre, alors qu'une initiative dont l'application est en train d'être discutée au niveau cantonal exige un partage des responsabilités culturelles et de l'effort culturel entre le Canton et la Ville.

Ce n'est pas la gauche qui a supprimé la subvention cantonale au Grand Théâtre et donc remis en cause l'existence du Grand Théâtre, et donc creusé un déficit structurel; c'est la droite cantonale. C'est la droite cantonale qui a supprimé la subvention cantonale au Grand Théâtre. Ce n'est même pas parce qu'elle n'aime pas le Grand Théâtre... elle y va. Ce n'est pas parce qu'elle n'aime pas l'opéra... elle le suit. C'est parce qu'elle n'aime pas la Ville. Ce n'était pas pour sanctionner le Grand Théâtre, c'était pour montrer à la Ville de Genève qui commande dans ce canton. C'est un discours qu'on entend dans tous les débats culturels au plan cantonal. Ce n'est pas la gauche qui a remis en cause cet effort cantonal de soutien au Grand Théâtre, c'est la droite. Alors n'accusez pas l'Alternative de vouloir fermer le Grand Théâtre.

L'Alternative se bat depuis qu'elle est majoritaire dans ce Conseil pour le pluralisme culturel, le pluralisme des lieux, le pluralisme des pratiques et le pluralisme des créations. Dans ce pluralisme il y a le Grand Théâtre. Il est au cœur d'un réseau culturel, il n'est pas question de le fermer! Il n'est pas question de le remettre en cause! Il est question d'assumer sa situation au cœur d'un réseau culturel qui n'est pas un réseau culturel municipal mais cantonal et régional.

J'en viens aux budgets qui nous sont soumis aujourd'hui... Vous pouvez voter ce budget. Les budgets ayant été consommés et consumés et les comptes ayant

été adoptés, en tout cas pour le premier des budgets, votre vote n'a strictement aucune importance. Un vote négatif n'aurait strictement aucune importance non plus. Nous devrions nous contenter de prendre acte de ces budgets par résolution, mais là, le fonctionnement habituel nous contraint à nous prononcer par délibération sur des budgets sur lesquels notre «prononcement» n'a aucune importance. C'était le sens de mon rapport de minorité. Et le sens était aussi de rappeler quelle est la situation des grandes institutions culturelles de ce canton.

Tant qu'il n'y aura pas un effort réel de soutien de ces grandes institutions de la part du Canton – et un effort politique, pas seulement un effort financier – on aura le même débat, on entendra les mêmes discours. On peut seulement espérer que les représentants du Mouvement citoyens genevois qui s'intéressent au Grand Théâtre fassent l'effort de lire le rapport de minorité. Mais la prochaine fois, je vous le promets, je mettrai des dessins, ce sera plus facile...

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Je vais quand même donner la position du Parti démocrate-chrétien – Le Centre concernant ce budget. C'est vrai qu'on parle du budget 2020-2021... De voter une année après un budget, ça pourrait être une *Genferi* de plus à Genève, mais bon, ça fait partie du jeu.

Je pense que ce soir le débat porte sur deux points essentiels – mes différents préopinants l'ont évoqué. Le premier, c'est la politique culturelle de l'Etat de Genève. Alors certains disent que c'est à cause de la droite, d'autres disent que ça ne se fait pas... Je pense cependant qu'il y a un réel manque de leadership de la part du ministre socialiste de la culture sur ce point-là, il faut quand même le dire! (*Exclamation.*) Ça fait des années qu'on entend la volonté de... Il y a eu une votation populaire pour justement avoir ce mélange entre la Ville de Genève et le Canton (*ndlr: initiative populaire cantonale IN 167 «Pour une politique culturelle cohérente à Genève»*). Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a strictement rien à part de la communication dans la presse. Strictement rien de tangible ne se fait, c'est très regrettable en tout cas pour le Grand Théâtre.

Et il y a un deuxième point qui sera plus sentimental... Voter aujourd'hui le budget 2020-2021, c'est aussi dire oui à ce magnifique vaisseau amiral qu'est le Grand Théâtre. C'est un cri, un chant d'amour pour cette institution. Il faut absolument le faire en votant ce magnifique budget 2020-2021 dont on a déjà tous profité au Grand Théâtre.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames, chers collègues, je voulais prendre la parole ce soir à ce sujet pour parler non pas du cri d'amour, puisque c'est plutôt un cri de désespoir.

Le cri de désespoir s'inscrit dans le fonctionnement du Grand Théâtre. Là où je m'étonne, c'est qu'à droite on a une faculté de challenger l'ensemble des magistrats sur les questions sociales, d'aménagement, sur les questions de sécurité, mais que, quand il s'agit de la culture, le challenge est à peu près absent, inexistant.

Aujourd'hui, quand les Verts remettent en cause ou posent des questions légitimes et demandent des chiffres sur le fonctionnement du département, sur le fonctionnement des institutions, c'est une fin de non-recevoir. On nous traite de fous, d'ennemis de la culture, alors que ce budget est l'image même des questions que les Verts et les Vertes soulèvent. Pas depuis cette année... Depuis des années, nous soulevons des questions auxquelles nous n'avons pas de réponses.

Ce budget est l'occasion de rappeler les fondamentaux, les questions sur lesquelles nous n'avons pas de réponses, sur lesquelles le magistrat travaille mais sur lesquelles nous n'avons toujours pas de réponses: la question du personnel et la fusion des statuts, la question du désenchevêtrement et du partage des tâches et des coûts, la question de la stratégie d'avenir entre l'opéra et le lyrique, la question des liens avérés entre l'OSR et le Grand Théâtre. Ma collègue Barciela Villar l'a très justement rappelé, aujourd'hui le coût de l'OSR au sein de ce Grand Théâtre, ne serait-ce qu'en termes de gratuités, n'apparaît pas dans le budget, et il n'apparaît pas non plus dans les comptes. Cela, aujourd'hui, je crois qu'on doit en discuter. C'est sain d'en discuter. Ce n'est pas remettre en cause l'ensemble de l'institution du Grand Théâtre; c'est simplement poser des questions saines que vous adressez, Messieurs-dames, à l'ensemble des départements.

Et puis, pour les Verts, il y a en tout cas une question qui devra être abordée dans la stratégie d'ensemble du département de la culture, c'est la question de l'approche environnementale de la culture. Est-ce qu'aujourd'hui par exemple, au niveau du Grand Théâtre et quant aux choix programmatiques qui ont été faits, on a intérêt à continuer à amener des orchestres et des troupes qui viennent d'un peu partout en Europe? Est-ce qu'on doit continuer à dépenser autant d'argent par exemple sur les costumes, sur la lumière? Aujourd'hui, partout dans le monde, il y a des opéras qui mènent cette réflexion. A Lille, à Paris, à Amsterdam, à Berlin, on réfléchit en ce moment au coût énergétique des institutions culturelles. Je sais que le magistrat est en train de plancher sur la question, ça a été annoncé dans le plan directeur du département, mais aujourd'hui en tout cas, nous n'avons toujours pas de réponses.

Alors je crois que notre abstention – ma collègue Barciela l'a très bien rappelé – évoque simplement des questionnements qui aujourd'hui coûtent cher. Ce sont des questions auxquelles nous n'avons pas de réponses et qui coûtent extrêmement cher à la Ville de Genève. Je crois en tout cas qu'il est temps, pour les citoyens et les citoyennes de la ville de Genève, que l'on obtienne des réponses

et des solutions à nos questions car, en termes de fonctionnement, s'agissant du Grand Théâtre, je pense qu'on peut discuter du prix de son rayonnement.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Holenweg que j'ai lu son rapport en long, en large et en travers et que, ses insultes, il peut se les garder pour lui...

Je pense que si on était aussi pointilleux que la gauche semble vouloir l'être sur le Grand Théâtre sur toutes les subventions qu'on donne à vos associations, à vos petits copains, Verts et socialistes, peut-être qu'il y aurait des choses à rediscuter! Mais là, c'est silence radio! Vous voulez qu'on audite le département de la culture? Mais pas de problème, Monsieur Azzabi – vous transmettez, Monsieur le président! On signe des deux mains! Parce qu'il y a certainement des choses à faire, oui. Tout est auditable, tout est vérifiable, et personne n'est parfait, ni nous, ni vous. Je pense que, de ce côté-là, il y a bien à dire.

Je crois aussi qu'il est bon de le rappeler... Il attend quoi, le Canton? Il attend des réponses de la Ville de Genève sur différents points sur le Grand Théâtre, notamment la problématique des doubles statuts. C'est une des raisons qui ont fait qu'après avoir voté la subvention pendant trois ans le Grand Conseil y a renoncé. Parce que ça n'avance pas. Ça n'avance pas depuis combien d'années? On peut en discuter, personne n'est parfait... Je ne veux pas blâmer le magistrat. Il nous a dit il n'y a d'ailleurs pas tellement longtemps que ça commençait à avancer... Mais il faut régler cette problématique! Moi, j'écoute vos paroles, Monsieur le magistrat... Et je rappelle pour ceux qui ne le savent pas que, si la subvention du Grand Théâtre a été votée au Grand Conseil durant trois années, c'est grâce au Mouvement citoyens genevois et à mon lobbying personnel auprès de notre fraction pour qu'on la vote pour justement faire avancer le débat. Mais après trois ans, ça n'avait pas avancé et ce n'était plus soutenable; du coup, la subvention a été supprimée.

Donc vous pouvez dire tout ce que vous voulez, nous avons fait notre part du travail. Maintenant, il vous reste à faire la vôtre pour que ça puisse avancer et qu'on puisse remettre le Canton dans le jeu. Mais pour ça, il faut faire avancer un certain nombre de dossiers, et notamment ces doubles statuts de personnel. Ça ne va plus! Mon collègue Altenbach l'a d'ailleurs relevé tout à l'heure, pendant que les employés municipaux touchent chaque année leur annuité et qu'ils voient leur salaire indexé quand il y a une indexation, ceux de la fondation n'ont rien du tout. L'écart se creuse et s'aggrave. Il faut maintenant résoudre cette problématique.

Vous n'êtes pas responsables si vous n'acceptez pas cette délibération qui consacre ces deux budgets 2020-2021 et 2021-2022. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie pour ces échanges assez vifs qui montrent, d'une part, l'attachement ou en tout cas l'intérêt de ce Conseil pour l'institution qu'est le Grand Théâtre, qui est effectivement essentielle pour notre cité. Ça me permet, d'autre part, d'amener quelques éléments de l'historique récent car je crois – et c'est normal, vu la complexité et le nombre de nos dossiers – qu'il y a un certain doute sur le déroulement du dossier jusqu'à maintenant.

Mais avant de passer au Grand Théâtre... Je n'ai aucun souci, comme l'a dit M. Sormanni, on peut auditer mon département ou certains secteurs autant que vous voulez, et vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez en commission. Je relève quand même, par rapport aux propos émis du côté du groupe des Verts, qu'il y a eu tout un travail de commission, donc les questions, il faut les poser. Certaines d'entre elles relèvent d'ailleurs des comptes. On ne peut pas au niveau du budget vous dire ce qui s'est passé avec les aides Covid puisque c'était en fait un budget. Mais bien évidemment, au niveau des comptes, vous avez droit à toutes les réponses que vous voulez.

Je reviendrai sur la particularité du processus qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui, c'est un fait. Peut-être que les nouveaux et nouvelles membres de ce Conseil depuis 2020 ne le savent pas, mais je crois que j'ai été le département le plus audité des deux législatures précédentes, entre le rapport de la Cour des comptes, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, les différents intervenants ou les audits que j'ai parfois sollicités moi-même, puisque j'ai moi-même, à la suite de la votation référendaire sur le budget en 2016 – et je m'étais bien fait critiquer par les gens de mon camp – demandé par exemple l'audit des fonds ponctuels de la culture qui soutiennent l'ensemble des compagnies, artistes et ainsi de suite sur la base de demandes ponctuelles. Donc effectivement ce département a été scruté, mais on peut continuer à le scruter sans souci. Le Contrôle financier est régulièrement présent dans mon département, mais ça, c'est le cas de tous les départements. Ça fait partie du jeu que d'examiner les choses parce qu'on peut bien sûr faire des erreurs.

Concernant le Grand Théâtre, je suis d'accord avec vous, la situation vous amenant à voter aujourd'hui les budgets 2020-2021 et 2021-2022 n'est pas satisfaisante. La nouvelle composition du conseil de fondation nous permet de changer ça. Ils ont pris l'engagement – et ça a fonctionné pour le budget 2022-2023 – de livrer dorénavant le budget une année à l'avance. En fait, vous avez été saisis du budget 2021-2022 de la saison en cours en juin passé, avant le début de la saison. Après, ma foi, les commissions ont évidemment leurs priorités, et vous

l'avez traité à l'automne. Quant au budget 2020-2021, c'est clairement un budget de crise, qui a changé plusieurs fois, ça a été dit hier, en raison de la crise du Covid puisque la version initiale était évidemment complètement caduque à la suite du démarrage de la pandémie. Mais dorénavant, le conseil de fondation s'est engagé vis-à-vis de moi – encore ces jours-ci – à ce que le budget soit voté par le conseil de fondation une année avant le début de la saison pour être sûr que vous puissiez vous en saisir, le discuter, poser vos questions et ainsi de suite. Ça, c'est pour le court terme.

Pour ce qui concerne maintenant le plus long terme... Alors c'est effectivement un acte un peu particulier, car c'est le seul budget d'institution culturelle qui est soumis sous cette forme au Conseil municipal. C'est une habitude historique qui est due au statut du Grand Théâtre que vous aviez voté dans les années 1960. Enfin vous... nos prédécesseurs et prédécessrices avaient voté dans les années 1960 pour dire qu'ils voulaient voter le budget du Grand Théâtre. Vous ne votez pas le budget de la Comédie, mais vous avez les comptes. Vous ne votez pas le budget du Théâtre de Saint-Gervais, de l'OSR et ainsi de suite. C'est notamment dû, j'imagine, au fait qu'il y a du personnel municipal. C'est la seule institution qui a en effet un statut mixte, j'y reviendrai.

Cela étant, effectivement, ça donne cette ambiguïté puisque, d'un point de vue strictement légal – je ne parle pas du point de vue politique –, l'acte budgétaire, c'est le vote du budget annuel de la Ville de Genève au cours duquel vous votez les salaires du personnel municipal, la mise à disposition du bâtiment, la subvention pour la partie non municipale du personnel et bien sûr pour les productions artistiques.

Pour la première fois depuis une année, nous avons une convention quadriennale. C'est effectivement un souhait de longue date. Alors ce n'est pas tout à fait vrai que c'est pour la première fois, puisque, lorsque le Canton était entré brièvement dans le jeu entre 2015 et 2017 – un amour un peu bref, un peu trop court à mon goût, une brève aventure sentimentale qui n'a pas duré –, on avait fait une convention de subventionnement pour le Grand Théâtre parce que la Directive transversale cantonale relative à la révision des états financiers des entités subventionnées l'exigeait. Depuis, on n'en a plus fait. Mais là, nous avons dit que nous n'attendions plus le Canton, donc nous avons fait une convention quadriennale car cela donne une prévisibilité.

Je suis en train d'examiner les possibilités que vous puissiez être saisis de cette convention, c'est-à-dire pas seulement que vous en soyez informés. Ça pourrait remplacer le vote annuel du budget... du coup, ça ne s'appliquerait pas qu'au Grand Théâtre, n'est-ce pas? Je trouve important en tout cas que vous puissiez vous exprimer sur les choix stratégiques, sur l'orientation, la politique culturelle et ainsi de suite. C'est vrai que ça suppose un certain nombre de

changements de nos règles municipales qui ne seront pas anodins, et c'est pour ça que nous y travaillons encore.

J'aimerais relever également le travail colossal que fait la nouvelle direction générale – absolument remarquable – car il faut se rendre compte qu'ils ont accueilli le bâtiment dans une fin de chantier qui a été extrêmement difficile – vous vous en souvenez – et qu'à peine le chantier enfin terminé, la crise du Covid commençait. Parfois je me dis que le pauvre M. Cahn n'a pas encore eu une saison à peu près normale en termes de contexte... J'espère vivement qu'il puisse y arriver. Je crois que c'est important parce qu'on voit vraiment qu'il fait un énorme effort au niveau notamment de la création.

Il faut savoir que le Grand Théâtre de Genève est une des scènes d'Europe qui comptent en matière de création lyrique. Cela participe vraiment à notre rayonnement européen, quand je vois les échos de presse sur ce qu'il fait aujourd'hui, puisque même la presse suisse allemande ou la presse allemande qui ne parlaient plus jamais du Grand Théâtre de Genève en reparlent régulièrement. La nouvelle gazette de Zurich, la *Neue Zürcher Zeitung* a d'ailleurs dit qu'ils auraient bien aimé – je l'ai su après coup – nous enlever M. Cahn pour le mettre à la tête de l'Opéra de Zurich... Heureusement, il a dit non. Pour dire qu'une des forces du Grand Théâtre de Genève, il ne faut jamais l'oublier, c'est d'être un instrument merveilleux qui permet de vraies créations comme *Elektra* – qui est en cours et que je vous recommande, si vous ne l'avez pas encore vue –, ce qui n'est pas le cas de l'Opéra de Zurich qui fait ce qu'on appelle un répertoire et qui enchaîne des productions prédéfinies avec beaucoup moins d'ambition artistique et scénique.

Il se trouve que notre chance ou que notre malchance, c'est que le Grand Théâtre a l'un des plus grands plateaux d'Europe. Nos prédécesseurs ont construit un plateau énorme qui fait qu'il faut le faire vivre. C'est clair que c'est plus coûteux, puisque, pour le faire vivre, vous avez potentiellement des projets plus ambitieux. Mais c'est aussi pour ça que, malgré la petitesse de notre cité, nous existons vraiment. Et je sais que ça compte beaucoup dans les arguments qui permettent aux gens de considérer Genève comme une cité où on peut vivre, s'installer, s'organiser et y mener des activités, notamment sur le plan international.

Alors effectivement, il y a eu des tentatives pour régler toutes ces questions dont ont parlé notamment M. Sormanni ou M. Holenweg. Nous avons essayé de le faire avec le Canton. Je me rappelle que certains me disaient en commission: «Mais, Monsieur Kanaan, vous êtes naïf; jamais le Canton ne viendra» et que j'ai répondu: «J'y crois.» En 2013, nous avons signé un accord de principe avec M. Charles Beer, que nous avons confirmé en 2015 avec M. Longchamp et M^{me} Emery-Torracinta. Ça s'est concrétisé par une négociation autour des statuts

du Grand Théâtre qui a effectivement duré deux ou trois ans, avec à la clé une subvention du Canton qui est passée de 500 000 francs à 2 puis à 3 millions de francs, comme M. Sormanni l'a...

Le président. Il faut conclure, Monsieur le magistrat.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Ecoutez, j'ai eu beaucoup de remarques, donc je vous demande une ou deux minutes de plus, Monsieur le président, car franchement, ça pèse 60 millions par année. Je ne vais pas faire trop long...

Pour vous dire, Monsieur Sormanni, que le Canton n'est pas du tout sorti parce que nous ne donnions pas réponse à ses questions. Nous lui avons donné toutes les réponses. Simplement, à l'automne 2017, M. Longchamp me téléphone et me dit: «Il y a de l'eau dans les sous-sols, on ne fait plus confiance, l'argent du Canton ne sert pas à boucher les trous du chantier – ce qui était faux –, on sort du dossier...» C'est exactement ce qui s'est passé. Vous n'y pouvez rien, mais c'est le Parti libéral-radical cantonal qui a fusillé la subvention parce que, eux, ils voulaient le Grand Théâtre tout de suite avec armes et bagages comme un trophée de guerre. Je le sais parce que ça a été dit. Aujourd'hui, nous avons repris les négociations sur la base de l'IN 167, et le Conseil d'Etat devrait publier ses propositions qui incluent le Grand Théâtre au mois de mars. Je ne peux pas vous donner encore le détail, mais disons que ça permettra d'accélérer les choses.

En tout état de cause, Mesdames et Messieurs, et ce que je vais vous dire est important, je ne voulais plus attendre le Canton et c'est pourquoi le Conseil administratif a effectivement accepté l'été passé d'initier la réforme du statut du conseil de fondation et du statut du personnel. En gros, si le Canton nous rejoint en 2022, tant mieux; nous le prendrons dans le bateau et il a évidemment sa place dans la gouvernance. S'il ne nous rejoint pas, nous ferons sans lui. Moi, je suis convaincu qu'ils viendront. En tout cas maintenant nous avançons bien et vous serez saisis des statuts du Grand Théâtre parce que le Conseil municipal doit les voter, donc les discuter. Vous aurez cette proposition cette année encore, je pense même avant l'été.

S'agissant du statut du personnel, je vous annonce tout de suite que c'est extrêmement difficile car vous avez du personnel municipal et vous avez plusieurs autres statuts au sein de la fondation. Il n'y en a pas qu'un, il y a le Chœur, il y a le Ballet et ainsi de suite. Faire un statut unique, c'est extrêmement difficile, mais on y travaille, et je vous soumettrai ces propositions.

Je comprends vos critiques sur le fait de voter ces budgets après coup, mais je crois que nous serons bientôt auditionnés en commission concernant le budget 2022-2023, et vous pourrez le voter avant la prochaine saison. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté sans opposition (47 oui et 20 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2020-2021 et le budget de la saison 2021-2022 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

- 9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Maria Casares, Corinne Goehner da-Cruz, Fabienne Beaud, Anne Carron, Jannick Frigenti Empana, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Véronique Latella, Léonard Montavon, Taimoor Aliassi, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini, Martine Sumi, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Marie Barbey-Chappuis, Pascal Holenweg et Alain de Kalbermatten: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes» (PRD-221 A)¹.**

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des finances le 17 avril 2019. Il a été traité le 24 septembre 2019 sous la présidence de M^{me} Anne Carron et les 14 septembre et 9 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Shadya Ghemati, Jade Perez et M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu'une large partie de la population pense encore qu'en Suisse nous avons des lois sur l'égalité et que cela suffit à la faire exister de fait;
- que la loi sur l'égalité a été votée le 14 juin 1981 et que, trente-huit ans plus tard, l'égalité salariale notamment n'est toujours pas effective (dans tous les domaines de la société);
- sachant qu'aujourd'hui encore subsiste un écart salarial de 20% entre les femmes et les hommes;
- que la rente LPP des femmes est inférieure de 63% en moyenne à celle des hommes;
- que 59% des femmes travaillent à temps partiel;
- que 84% du travail domestique non rémunéré est effectué par des femmes;
- que 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées en Ville sont utilisées par des hommes; que des activités sportives majoritairement

¹ «Mémoire 176^e année»: Développé, 6772.

masculines sont davantage subventionnées que les activités sportives majoritairement féminines;

- que pour promouvoir l'égalité dans tous les départements et à tous les niveaux il faut mettre en place des outils et indicateurs;
- que, malgré la notable égalité entre femmes et hommes qui fréquentent les lieux culturels, ce sont majoritairement des femmes de classe sociale élevée qui viennent dans les lieux culturels,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes et contribuables à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.

Séance du 24 septembre 2019

Audition de M^{me} Ariane Arlotti

M^{me} Arlotti explique que ce projet de délibération a émergé dans la ligne de la grève des femmes.

Depuis la première grève, l'égalité salariale n'était pas effective. La différence est de 19,6% selon les statistiques, d'où l'idée de ce 20%. Si on prend un salaire médian, il y a toujours un écart de 800 francs entre un homme et une femme.

Il y a plus d'égalité dans le secteur public que dans le secteur privé.

M^{me} Arlotti lit en séance l'extrait d'un texte qui figure sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS): «Les particularités de l'emploi féminin, comme les longues interruptions pour des motifs familiaux, qui influent sur les années de services et sur l'expérience professionnelle, marquent profondément les différences salariales entre les sexes. Le salaire dépend en outre d'éléments tels que la formation, la situation dans la profession et les exigences du poste. Les salaires traduisent clairement les inégalités entre les femmes et hommes dans ces domaines.»

Selon les études, 60% des différences relèvent de facteurs objectifs et 40% ne s'expliquent pas. Les retraites des femmes sont inférieures de 63% à celles des hommes. Si une femme est divorcée, elle aura une retraite précaire.

Plein de facteurs expliquent ces inégalités.

Un autre exemple significatif, dans le secteur économique, sur 100 entreprises, seulement huit femmes dirigent.

M^{me} Arlotti ironise qu'immédiatement après la grève des femmes, c'est le congé paternité qui a été accordé.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

Malheureusement encore beaucoup trop de femmes font un travail non rémunéré qui n'est pas reconnu dans la société.

Aussi l'idée de cette carte est née pour pallier ces inégalités: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes». La carte moins 20% est destinée à toutes les femmes qui travaillent en Ville de Genève et payent des impôts en Ville de Genève.

C'est une décision politique qui a des implications pratiques et des difficultés techniques car la Ville de Genève doit gérer des caisses et des systèmes de tickets différents. Les diversités d'encaissements posent la question de la complexité technique, mais on pourrait créer un fonds et la Ville de Genève effectuerait un remboursement.

Un commissaire demande si cela touche toutes les femmes ou seulement les femmes qui ont un salaire, ou dont le salaire ne répond pas à l'égalité. En effet, il demande si les femmes qui sont à la maison et font un travail important sont prises en considération.

M^{me} Arlotti répond que cela soulève un point important, car effectivement le travail non rémunéré des femmes n'est pas encore reconnu à sa juste valeur, la «carte -20%» serait pour toutes les femmes habitant en ville de Genève.

Une commissaire ajoute que les femmes mariées sont aussi contribuables.

Un commissaire soulève que le fonds n'est plus possible avec les nouvelles normes comptables du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

M^{me} Arlotti dit qu'à la commission des arts et de la culture un des membres a relevé l'existence de tarifs communiens et elle trouve intéressant que la Ville de Genève puisse être audacieuse.

Une commissaire relève que les femmes enceintes voient leur salaire baisser de 23% et ce en plus des 20% évoqués.

Le Bureau d'études sociales a relevé ce chiffre. Un rapport est sorti à ce sujet.

Un commissaire dit avoir un souci avec le dernier considérant car la majorité des femmes de classes sociales élevées seraient favorisées par cette proposition, vu que d'après les statistiques ce sont elles qui fréquentent les lieux culturels. Ce sont donc elles qui vont profiter de cette action.

M^{me} Arlotti répond que cela la préoccupe aussi. C'est un fait que ce sont les femmes de classes élevées qui consomment de la culture. Cette carte amènerait l'égalité réelle mais aussi de nouveaux publics. Car elle est convaincue que la promotion de cette carte pourrait attirer de nouveaux publics.

Un commissaire ne pense pas qu'il serait nécessaire de créer tout un système pour cette carte, il pense qu'il serait possible de faire comme pour les cartes

journalières des Chemins de fer fédéraux (CFF) qui sont obtenues sur simple présentation de l'attestation de domicile. Ce qui permettrait aussi aux étudiantes d'en bénéficier et pas uniquement les femmes salariées en Ville de Genève. L'adoption d'un tel processus faciliterait la problématique technique que pose la création de cette carte.

M^{me} Arlotti répond que les étudiantes font aussi partie des femmes visées et elle est ouverte à des solutions techniques simplifiées. Elle est partisane de la solution la moins coûteuse. Elle ajoute que des hommes et des femmes aisés pourraient par exemple participer sur le modèle des tickets suspendus en payant 20% de plus leurs entrées.

La présidente propose l'audition de M. Kanaan ou M^{me} Salerno.

L'audition des deux magistrats (ensemble) est acceptée à l'unanimité.

Séance du 14 septembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21, Ville durable (A21), et de M^{me} Héloïse Roman, chargée de projet au A21

M. Gomez est d'avis que ce texte ressemble davantage à une motion qu'à un projet de délibération. Le Conseil administratif pourra faire une série de propositions si cette motion est votée et donner des réponses sous forme de mesures. Il explique qu'un rééquilibrage est en cours dans le projet de budget 2022 concernant le domaine du sport.

Le Conseil municipal a voté lors des débats budgétaires une ligne de 200 000 francs pour encourager le sport féminin. Des discussions s'imposent quant aux choix entre la proposition de rabais à l'entrée des infrastructures sportives destinés aux femmes ou investir dans des incitations au public féminin à prendre une part plus active dans les activités sportives et ainsi promouvoir le sport féminin.

La promotion de l'égalité en Ville de Genève est une priorité politique de la Ville et principalement du DFEL via l'Agenda 21. Un certain nombre de projets de lutte contre les discriminations liées au genre en collaboration avec le réseau associatif et institutionnel genevois sont en cours.

Le réseau associatif genevois entreprend de nombreuses initiatives dans ce domaine. Le DFEL et l'Agenda 21 promeuvent toute une série d'évènements, notamment la Semaine de l'égalité, «Non ça veut dire non», «Égalité, la Ville affiche sa volonté» ainsi que le plan d'action objectif 0 sexisme dans ma ville.

Cette action est transversale sur les missions et prestations délivrées par l'administration publique. Une enquête a été faite en partenariat avec l'Université sur la pratique des femmes dans l'espace public. Celle-ci s'appelait «Genève, une ville égalitaire» et englobait un champ de travail extrêmement important dont l'appropriation de l'espace public par les femmes.

Questions des commissaires

Une commissaire constate que le domaine du sport, les aides au sport et l'égalité des subventions dédiées au sport sont régulièrement abordés. Cette motion ne concerne pas que le sport mais d'autres types d'activités, la nourriture, les bibliothèques, les jouets, etc. Elle demande s'il est envisageable que cette carte proposant un rabais de 20% destinée aux femmes puisse s'étendre à d'autres domaines et pas uniquement aux infrastructures sportives.

M. Gomez répond par l'affirmative. On peut envisager d'étendre l'usage de cette carte au domaine de la culture par exemple. Il faut calculer les coûts que cela engendrerait.

Une commissaire rappelle qu'au cours d'une audition il avait été suggéré que ces cartes suivent le même modèle que les cartes journalières avec une attestation du domicile afin d'avoir un accès aux réductions dans les infrastructures municipales. Elle demande si cette solution est envisageable au niveau pratique.

M. Gomez répond par l'affirmative. Il faut faire l'évaluation des coûts que cela engendrerait ainsi que de la prise en charge.

M^{me} Roman ajoute qu'il n'y a pas eu d'étude de faisabilité sur ce projet.

M^{me} Barberis dit que si le but visé est l'aide à l'accessibilité à des lieux de culture et de sport pour les femmes, la question du coût ne posera pas forcément de problème contrairement à d'autres enjeux. La carte n'avantagera pas forcément les femmes visées et concernées par une vulnérabilité financière. Lorsque l'on vise des enjeux de lutte contre la précarité dont sont victimes les femmes, notamment la précarité menstruelle, il ne suffit pas de mettre à disposition des distributeurs de protections menstruelles dans les rues pour viser la bonne mesure. Il serait peut-être plus judicieux de connaître les causes qui font que les femmes ne se rendent pas dans les infrastructures sportives.

Cette carte -20% permettant aux femmes d'avoir des rabais dans chaque infrastructure municipale présente des risques de modélisation alors qu'elle ne touchera certainement pas le but voulu qui est *in fine* de rétablir une égalité salariale. Actuellement, le département exprime ses doutes quant au fait que ce type de mesures parvienne à répondre aux besoins et aux buts visés. Cette carte journalière ne peut pas s'appliquer à des biens de consommation tels que la culture

et le sport mais serait davantage utilisée pour la mobilité. Elle est d'avis que ce dispositif n'est pas en cohérence avec les buts recherchés.

La présidente s'interroge sur la mise en place d'actions qui permettraient d'améliorer l'accès de ces femmes à d'autres types d'activités, sachant que ces femmes ne s'y intéressent généralement pas par manque d'argent.

M^{me} Roman répond que dans l'enquête «Genève, une ville égalitaire?», une des recommandations de l'équipe de recherche était de faciliter l'accès à la Ville pour les populations, en particulier les femmes, les plus socio-économiquement défavorisées. Un des éléments mis en avant était la manière dont les maisons de quartier et les associations de femmes pouvaient servir de relais entre ces femmes et l'accès à la ville, qui englobe évidemment l'accès à la culture ou à la pratique sportive.

Une commissaire demande si cette motion privilégie le sexe ou la bourse. Elle demande si les femmes disposant d'une grande fortune auront également le droit à ces réductions de 20% puisqu'elles sont de sexe féminin.

M. Gomez répond que cette mesure ressemble à celle de la réduction AVS. Par principe, ces femmes pourront aussi bénéficier des réductions AVS lorsqu'elles seront à la retraite si elles le souhaitent. Ce genre de mesure vise un groupe homogène, même si à l'intérieur de ce groupe subsistent de fortes disparités.

Une commissaire exprime ses doutes quant au fait que cette proposition atteigne les buts visés. Elle rappelle que les chèques culture existent déjà pour aider celles et ceux qui n'en ont pas les moyens, bien qu'ils ne soient pas spécifiquement dédiés aux femmes.

Un commissaire demande si d'autres régions et/ou pays utilisent ce type de cartes qui permettent aux femmes d'obtenir des rabais de -20%.

M^{me} Barberis répond par la négative.

Une commissaire rappelle que l'audition a montré que ce que propose la motion n'est peut-être pas la meilleure façon d'agir. Plusieurs autres motions visant à promouvoir l'égalité sont en cours. Elle demande de prendre plus de temps pour réfléchir avant de décider des éventuelles auditions supplémentaires.

La présidente est d'avis qu'il faudrait changer la nomination de cet objet en motion, car il ne s'agit pas d'un projet de délibération. Il faudrait également amender la proposition afin qu'elle devienne plus intéressante.

Une commissaire rappelle une motion qu'elle a déposée il y a quelques années et qui a été acceptée par le Conseil municipal. Cette motion demandait que toutes les personnes qui sont au bénéfice du Service des prestations complémentaires (SPC) aient une gratuité d'entrée pour les lieux sportifs. Selon elle, il

est logique que les personnes à la situation financière mauvaise puissent accéder au sport et à la culture.

Ces initiatives ne feront pas perdre d'argent à la Ville puisque les personnes à la vulnérabilité financière ne se rendent pas dans les infrastructures municipales.

Séance du 9 novembre 2021

Discussion et votes

La commissaire du groupe des Vert-e-s indique que son groupe qui est signataire de ce projet de délibération est favorable à ce que celui-ci soit transformé en motion.

Les différentes auditions ont permis de modifier l'invite comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.»

En effet, le groupe des Vert-e-s souhaitait ôter la mention «contribuables» car elle ajoute une charge administrative supplémentaire.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre propose que la réduction soit augmentée à -30%.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois votera contre cette proposition. Il explique que ce texte souhaite promouvoir l'égalité en créant une inégalité. C'est incohérent. Il est d'avis que cette réduction ne poussera pas les femmes à se rendre davantage à la piscine ou dans les lieux culturels et sportifs.

Une commissaire du Parti socialiste souhaite rappeler l'origine de ce projet de délibération: la grève de 2019. Une des revendications les plus importantes de cette grève concerne l'égalité salariale qui n'est toujours pas atteinte.

Les études révèlent qu'une inégalité de 19,6% persiste. Ce projet de délibération a donc été déposé en lien avec ce pourcentage. Proposer une carte en faveur des femmes en leur permettant d'accéder aux lieux culturels avec une réduction de 20% est un geste symbolique.

La Ville serait une des premières à faire cet effort en faveur de l'égalité salariale, malgré le fait que cela ne soit pas une problématique de la Ville et du Canton. Cette problématique concerne la Confédération et le monde entier. Il a été prouvé que si la problématique de l'inégalité salariale se résolvait, le PIB général mondial augmenterait de 11%. Il s'agit donc d'une problématique mondiale et économique.

Ce texte représente simplement un geste symbolique que peut faire la Ville.

Le Parti socialiste approuve également le fait de transformer ce projet de délibération en motion et soutiendra l'amendement du groupe des Vert-e-s.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe approuve la transformation de ce projet de délibération en motion.

Cette motion est réjouissante car elle invite à rectifier certains éléments.

Il propose un amendement: cette action de réduction de 20% peut être donnée et limitée dans des périodes à définir. Il donne l'exemple des musées qui, une fois par mois, ouvrent leurs portes au public gratuitement. Il rappelle que cette réduction de 20% engendrera des coûts. C'est donc important de laisser une marge de manœuvre au Conseil administratif pour pouvoir définir des moments opportuns durant lesquels ces actions seront valorisées.

La commissaire du Parti libéral-radical se désespère de voir que les partis proposent des idées qui sont des incubateurs de haine. Certains hommes paieraient donc plus cher leur billet pour aller au théâtre par rapport à, par exemple, un important mécène à Genève.

Ce texte veut permettre aux femmes d'obtenir une réduction de 20% alors que les considérants précisent que les personnes qui se rendent dans les lieux culturels sont majoritairement des femmes appartenant à des classes sociales élevées. Ce genre de motion génère des ségrégations communautaristes et de sexe qui auront pour conséquence d'attiser la haine dans notre société.

Le progrès ne réside pas dans le fait de séparer la population. Cette motion ne permettra pas d'améliorer l'écart salarial. Un texte peut privilégier une même classe sociale, comme les ouvriers et ouvrières qui rencontrent les mêmes problèmes, mais les femmes en général ne font pas toutes partie de la même catégorie sociale, ainsi elles ne peuvent pas être toutes solidaires.

De plus, alors que l'Alternative plaide pour la revalorisation du statut des artistes, si cette motion est concrétisée, les recettes des billetteries dans les lieux culturels baisseront.

Le Parti libéral-radical votera contre ce texte.

La commissaire du groupe Ensemble à gauche indique que ce texte a effectivement aussi un but symbolique. Il permet de visualiser ces écarts de revenus souvent considérés comme allant de soi. Il permettra également de rendre plus accessibles des activités sportives et culturelles. Cette mesure financière ne sera pas suffisante car l'argent n'est pas le seul moteur qui permet de rendre accessibles toutes sortes de prestations.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (après-midi)
Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

La présidente passe au vote de transformer le projet de délibération en motion.

Par 11 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 2 PDC) contre 2 non (PLR) et 2 abstentions (PLR, UDC), la transformation est acceptée.

La présidente passe au vote de l'amendement de l'Union démocratique du centre qui consiste à augmenter la réduction à 30%.

Par 8 non (2 PDC, 3 S, 2 Ve, 1 MCG) contre 4 oui (1 UDC, 3 PLR) et 2 abstentions (S, Ve), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de l'amendement du groupe des Vert-e-s.

Par 10 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG) contre 3 non (1 MCG, 2 PLR) et 2 abstentions (UDC, PLR), l'amendement est accepté.

La présidente passe au vote de l'amendement du Parti démocrate-chrétien (cette possibilité peut être donnée dans des périodes à définir).

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (1 UDC, 2 PDC, 1 MCG, 3 PLR), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de la motion, qui est acceptée par 10 oui (2 PDC, 4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 3 non (MCG, PLR, UDC) et 2 abstentions (PLR).

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.

Le président. Je donne la parole aux présidentes de la commission, M^{me} Anne Carron et M^{me} Brigitte Studer. Madame Studer, vous avez demandé la parole...

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission des finances (EàG). Merci, Monsieur le président, mais est-ce que M^{me} Carron vous l'a demandée également? Non, d'accord.

En tant que présidente, je souhaiterais juste donner deux précisions. La première, c'est que la commission des finances a transformé l'objet initial, le projet de délibération PRD-221, en motion. En effet, la forme initiale ne correspondait pas à une délibération, aucun montant financier n'étant mentionné,

ce qui signifie aussi qu'en tant que motion cet objet est moins contraignant. La commission a également amendé les invites du projet initial. Le texte tel qu'amendé en commission se trouve à la fin du rapport et devrait servir de base à nos échanges. J'interviendrai ensuite pour Ensemble à gauche.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Cet objet a été déposé à la suite de la première grève des femmes et a été traité à la commission des finances d'abord sous l'ancienne législature puis sous la nouvelle. Comme l'a dit la présidente, la commission a décidé en effet de transformer cet objet parce qu'il ne correspondait pas à un projet de délibération. Il s'agit d'un texte idéologique qui demande que toutes les femmes puissent bénéficier d'une réduction de 20% grâce à une carte dans toutes les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève.

Il est évident que nous nous sommes rendu compte, lors du traitement de la commission, entre autres lors de l'audition de M. Gomez et de ses services, d'une part que la Ville de Genève était déjà très en avance sur le sujet de l'égalité hommes-femmes et que, d'autre part, ce texte pouvait créer des inégalités puisqu'il s'agissait d'accorder ces réductions à toutes les femmes, sans aucune exception, c'est-à-dire autant à une personne qui a de très bons moyens financiers qu'à une personne qui n'en a pas.

Le reste, je le dirai en tant que libérale-radical. Pour ce qui est du rapport, ce sera tout pour l'instant.

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Le projet de délibération PRD-221 avait été déposé dans le cadre du 8 mars 2019, en préparation de la grève du 14 juin de cette même année, une grève qui a connu une participation majeure à Genève comme dans toute la Suisse à partir de ce constat: si la loi sur l'égalité entre femmes et hommes interdisant toute discrimination d'une personne en raison de son sexe – ce qui comprend l'égalité salariale – est entrée en vigueur en 1996, vingt-cinq ans plus tard, elle est toujours loin d'être respectée. On continue en effet d'en être bien loin vu que la révision de cette loi de juillet 2020 maintient toujours l'absence de contrôle ou de sanction. Seules les entreprises de plus de 100 employés sont tenues à une observation interne. De qui se moque-t-on?

Les différences salariales restent réelles. Elles sont un peu plus basses à Genève que dans d'autres cantons, moindres dans les administrations publiques que dans le privé, plus importantes chez les cadres où elles s'élèvent carrément à

29% et ont tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer, comme c'est le cas dans d'autres pays. Les statistiques dans ce domaine permettraient d'autres précisions, ce n'est pas le lieu d'approfondir ici.

J'ajouterais peut-être encore ceci. A la retraite, la différence de revenus entre les femmes et les hommes est encore bien plus grande avec en moyenne un écart de 37%: de 0,6% pour l'AVS – la plus égalitaire –, de 40% pour les rentes de deuxième pilier, de 56% pour le capital et de 27% pour le troisième pilier, selon les chiffres récents de l'Office fédéral de la statistique.

Cette motion a un aspect symbolique. En effet, l'inégalité de fait est si normale, comme allant de soi, qu'elle en devient invisible. La motion permet d'attirer l'attention sur cet écart de revenus, qui lui n'est par contre pas symbolique mais bien réel. Les inégalités financières existent et se répercutent ensuite sur l'accès aux prestations dans le domaine culturel ou sportif comme dans bien d'autres domaines. Bien sûr, l'accès inégal des femmes et des hommes à ces prestations ne se réduit pas à un aspect uniquement financier. D'autres facteurs jouent un rôle tout aussi important, comme évoqué par M^{mes} Roman et Barberis lors de leur audition. La discrimination de genre se croise avec d'autres enjeux comme la classe, le statut social, le statut légal ou la maîtrise de la langue. J'ajoute que le facteur temps joue un rôle essentiel lorsque, en plus du travail salarié, les femmes assurent toujours la majeure partie du travail de *care* domestique, qui est tout aussi invisible. Ça leur prend du temps et rend la participation aux activités et aux événements culturels et sportifs difficile.

Certes, une carte de 20% de réduction ne pourra pas, comme unique mesure, garantir un accès égalitaire aux prestations. Cela dit, attirer l'attention sur les répercussions des inégalités entre femmes et hommes dans les domaines les plus divers – ici la culture et le sport – est nécessaire et, pour Ensemble à gauche, utile. Un brin provocateur? Oui, sans doute, mais il le faut, puisque personne ne s'indigne quand la loi sur l'égalité entre femmes et hommes n'est pas respectée, ce depuis vingt-cinq ans – ça viendra, dit-on... On peut toujours attendre –, par contre, si on propose une petite mesure compensatoire, alors là on s'indigne...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Brigitte Studer. C'est illégal, dit-on encore. Cherchez l'erreur! Oui, à notre avis, un peu de provocation est peut-être nécessaire pour faire prendre conscience et avancer dans ce domaine. C'est pour cette raison qu'Ensemble à gauche vous invite à soutenir cette motion telle qu'amendée par la commission. (*Applaudissements.*)

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour Madame Studer... Je remarque que M^{me} Studer vient aussi de faire le résumé du rapport... On a déjà eu la prise de position du Parti libéral-radical mais c'était un peu confus.

Je tiens à vous dire plusieurs choses. En effet, on l'a déjà dit, mais il faut le redire, les femmes gagnent 20% de moins que les hommes. Et pourtant, c'est connu depuis plus d'une trentaine d'années. Cette inégalité de traitement est claire, elle est quantifiable. C'est sympa, c'est clair, on sait exactement de quoi on parle. Cela étant, il y a là-dedans – c'est la deuxième chose – des inégalités beaucoup plus invisibles, que ce soit dans le domaine de l'éducation, dans le domaine politique, dans les domaines sociaux, reproductifs ou familiaux. Donc finalement, se préoccuper de cet aspect-là, ça pourrait quand même être ce qu'il y a de plus facile, et c'est pour ça que le fait de donner une carte de réduction de 20%, c'est certainement symbolique.

C'est très clair, lorsque quelqu'un a un salaire de 100 000 francs alors qu'une femme n'en touche que 80 000, c'est 20 000 francs de moins. Or, si en effet on vous offre une carte de réduction de 20%, la personne va peut-être gagner 100, 200 francs par an. Donc ça reste cent fois moins... Bien sûr que l'on génère une inégalité, mais l'inégalité est cent fois moindre que l'inégalité structurelle du salaire. C'est pour ça que nous voterons absolument en faveur de cette motion, qui est symbolique. Elle tient à visibiliser quelque chose. Elle tient aussi, comme tout symbole, à inclure les hommes comme les femmes, puisque l'on veut bien sûr toucher tout le monde sur des sujets essentiels, émotionnels, comme le sport et la culture. C'est pour ça que nous votons.

Nous voulons que la Ville de Genève agisse à son niveau, sur ce qu'elle peut faire sur ces sujets précis. Nous avons bien sûr conscience que le sujet n'est pas un sujet «Ville de Genève»; c'est un sujet qui est sociétal et fédéral. Il y a d'abord une culture de l'opacité sur les salaires qu'on relègue au domaine privé, et cela ne dépend pas de la Ville de Genève. Il y a aussi l'attitude générale des femmes, qui sont plutôt dans le *care* et qui pensent qu'en travaillant correctement avec ce type d'aptitudes, en étant une personne responsable au travail, ça va bien se passer. Eh bien, non! Il faut être opportuniste au travail, mais ce n'est pas exactement la manière dont souvent elles travaillent, et c'est bien dommage car c'est justement parce qu'on fait du *care*, du «soin» plutôt qu'être un requin dans son propre emploi qu'on devrait avoir de la promotion.

La troisième chose qui pose un grand problème, c'est que c'est finalement aussi l'employeur qui va jouer les uns contre les autres et qui va promouvoir un certain type de comportement. Le problème, c'est bien sûr les femmes qui ont 20% de moins, mais c'est aussi les hommes. On n'en parle pas mais les gens qui travaillent beaucoup plus – et qui donc gagnent plus d'argent –, alors qu'ils savent très bien qu'ils ne devraient pas le faire, sont souvent ceux qui tombent

dans l'addiction; ce sont les hommes qui sont surmenés au travail, ce sont les hommes qui touchent à l'alcool, ce sont les hommes qui meurent avant – je parle en connaissance de cause, et j'aimerais bien qu'on ne rigole pas sur le sujet.

La quatrième chose, c'est qu'on n'est pas protégé. S'il y a des gens qui veulent dénoncer ce problème structurel, qui vont dire en effet que ce n'est pas normal d'avoir 20% de moins, ils sont ostracisés. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne protège pas les lanceurs d'alerte, ici en Suisse.

On a donc quatre problèmes structurels. C'est clair que ça ne dépend pas de la Ville de Genève, mais nous voulons que la Ville de Genève fasse au moins quelque chose à son niveau, et c'est pour ça que cet objet se devait d'être clair, symbolique et fort. Dans ce sens, on aimerait bien que de temps en temps la Ville de Genève dépasse le cadre sur lequel elle travaille bien – que ce soit sur la formation ou sur la visibilité. Nous voulons vraiment qu'elle fasse un effort spécifique là-dessus. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). C'est en tant que libérale-radical que je reprends la parole et que je vais vous dire ce que moi je pense de ce texte. En tant que femme, je ne me sens absolument pas défendue par ce texte. En tant que femme, c'est à moi, lorsque je postule pour un travail, de montrer mes qualités et de réclamer le salaire qui m'est dû. En tant que femme, je l'ai fait toute ma vie d'adulte jusqu'à présent, et je continue de le faire.

J'estime que ce texte est discriminatoire. Ces textes idéalistes qui veulent défendre les femmes, très souvent, ils ne font pas de la défense, ils font du tort. Alors peut-être qu'il y a des inégalités, mais c'est aussi à nous, les femmes, de dire à un moment donné qu'il y a un problème. Il y a des tribunaux pour ça. On peut aller réclamer la différence de salaire par rapport à un homme. Je ne me suis jamais gênée de réclamer mes droits. Pourquoi les femmes ne le font-elles pas? Peut-être parce que certaines ne le savent pas, c'est possible. Eh bien, j'espère que ce soir elles entendent, et qu'elles sauront qu'elles ont des droits qui doivent être respectés.

Mais moi, je n'accepte pas en tant que femme d'être défendue par ce genre de texte parce que je ne me reconnais pas là-dedans. Du tout. J'estime que chaque femme est libre de son destin et doit faire le nécessaire pour être traitée à la hauteur de ses espérances, à la hauteur de ses compétences. Pour moi, dire qu'une femme doit avoir 20% de réduction sur toutes les activités en Ville de Genève parce qu'elle est une femme et que les femmes sont soi-disant discriminées en règle générale n'est pas un argument. Bien au contraire. Avec ce genre de texte, j'ai honte d'être une femme.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On a une fois de plus un texte qui vient de la gauche et qui veut corriger l'injustice sur l'écart salarial subsistant entre hommes et femmes. Et même sur la rente du deuxième pilier qui, je vous le rappelle, n'a rien à voir avec le genre mais avec le taux d'activité! On mélange tout et n'importe quoi.

On prétend vouloir corriger des injustices... D'après une élue Verte, conseillère nationale vaudoise, Léonore Porchet, qui s'est immiscée dans ce débat genevois, il s'agirait en effet juste de rétablir une justice face à des discriminations. Alors on vous entend bien... Pour vous, lutter contre une injustice, c'est en créer de nouvelles. Mais on ne rétablit rien du tout! On crée juste de nouvelles discriminations. Vous pouvez toujours dire que vous ne voulez que compenser des discriminations, mais en fait, vous êtes d'accord d'en créer de nouvelles.

Par ailleurs, vous êtes une fois de plus en train de pervertir les mots et le langage. Je pense que tout le monde ici connaît la «novlangue» d'Orwell, qui est juste un outil et une manière permettant, en inventant des mots ou en pervertissant leur sens, de dominer la population. Vous dites vouloir promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, mais vous êtes en train de créer du clivage entre hommes et femmes. De même, vous parliez d'introduire une mixité choisie tout en instaurant la séparation entre hommes et femmes, entre garçons et filles.

A vous entendre, on pourrait penser que tous les moyens sont bons et qu'on peut introduire des discriminations positives. Mais là encore, il faut être attentif au langage! Ça n'existe pas, les discriminations positives. Une discrimination est toujours une discrimination. En créant des discriminations, vous clivez la société, vous créez des incubateurs de haine. Vous êtes en train d'introduire de la haine au sein de notre société. Il faut que vous cessiez ces sottises. Je crois vraiment qu'il faut que vous vous rendiez compte de l'impact que peut avoir un texte comme celui-ci qui, en plus, ne respecte certainement pas notre Constitution fédérale qui précise à son article 8, alinéa 2, je lis: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge et de sa langue.»

Je rejoins tout à fait M^{me} Richard... J'ai questionné plusieurs femmes autour de moi, dont M^{me} Demole, qui est une personne extrêmement engagée du point de vue culturel mais aussi dans les événements sociaux. Elle me répondait, avec d'autres femmes: «C'est un texte aberrant parce que vous êtes en train d'introduire un clivage entre hommes et femmes.»

Et moi, en tant que femme, j'irai plus loin... Vous prétendez même favoriser des femmes qui sont déjà favorisées socialement puisque, si on lit cette motion, il est indiqué dans les considérants que ce sont majoritairement des femmes de classe sociale élevée qui viennent dans les lieux culturels. Donc à bien vous entendre, à ces femmes qui sont peut-être des privilégiées sociales il faudra en plus accorder 20% de réduction... Mais vous êtes tombés sur la tête!

Ensuite de ça, avec ce discours victimaire, les femmes sont toutes victimes... On nous met toutes dans le même paquet alors qu'il y a des femmes riches, des femmes qui occupent des hauts postes dans la société. Eh bien non, vous les mettez toutes dans le même paquet en disant que cette mesure est symbolique pour aider les femmes. Mais qu'est-ce que vous donnez comme image de la femme? Vous avalisez le fait que la femme est le sexe faible qu'il faut aider. Voilà ce que vous transmettez comme idéologie.

Le président. Il faudrait conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Michèle Roulet. Je termine en disant que cette manière d'essentialiser l'être humain, c'est faire qu'un être humain n'est pas un être libre, qu'il ne peut pas faire de choix propres dans la vie, qu'il est constitué par sa biologie, par ce qu'il est. Je reprendrai la parole plus tard sur la difficulté d'application de cette motion.

M. Pascal Altenbach (UDC). On le voit bien sûr, la gauche dépensière – je dis bien la gauche dépensière et ce n'est pas la vraie gauche à mon avis – trouve tous les moyens pour diviser la population en creusant le déficit, en faisant du sexisme. En réalité, ce n'est que du populisme à vue électoraliste.

De plus, on ne tient pas compte de la capacité financière des femmes. Une analyse sociologique est nécessaire dans les domaines du sport et de la culture, pour déterminer ce qui motive ou non les jeunes filles à faire par exemple du sport. Des enquêtes générales ont été faites à ce sujet dans les sociétés occidentales avancées.

La défection dans le domaine du sport a plusieurs raisons: manque d'envie et de temps ou peu de structures sportives à proximité de leur lieu de vie – ce qui n'est pas le cas à Genève. D'autres barrières sociales et culturelles aussi les empêchent de s'engager dans des activités sportives.

De manière générale, les enfants pratiquent de moins en moins de sport. C'était -2% entre 2008 et 2014, ça baisse donc. Ils passent 90% de leur journée dans une position assise ou couchée. L'inactivité des jeunes augmente après l'âge de 13 ans. Plus préoccupant, les filles font moins de sport que les garçons – jusqu'à vingt minutes de différence chaque jour – ou sont plus souvent totalement inactives.

Une analyse canadienne a observé plusieurs raisons à l'inactivité féminine dans le domaine de sport. Elles sont davantage axées sur l'aspect social de l'activité que

sur la performance et, dès l'âge de la puberté, conscientes des changements de leur corps, elles sont gênées par certains regards ou commentaires masculins.

En revanche, la population suisse adulte est très sportive, et les différences entre les genres dans la pratique du sport tendent à diminuer. Il n'empêche, on constate une baisse d'activité physique chez les adolescents et les adolescentes, en particulier dans la génération actuelle.

Chez les adolescents, les garçons font plus de sport que les filles, et cela dans toutes les catégories d'âge jusqu'à 19 ans. C'est un constat surprenant quand on sait que les différences entre les sexes ont presque disparu chez les adultes. Les femmes adultes ont en effet augmenté leur activité physique hebdomadaire au même niveau que les hommes.

Les sports pratiqués sont très différents selon les sexes: la danse, la gymnastique, l'équitation, le patinage, le volley-ball, le fitness ou l'aérobic sont des disciplines typiquement féminines. La natation, le cyclisme, le ski ou la randonnée pédestre sont autant pratiqués par les garçons que par les filles.

Quelles sont les motivations pour faire du sport chez les femmes? Une analyse canadienne indique qu'il existe une connexion entre les relations amicales et la participation au sport. En 2012, des enquêtes ont montré que le sport est encore un monde d'hommes qui rend difficile la participation des femmes. Hommes et femmes sont certes différents mais ces différences physiques sont aussi «pensées et incorporées comme une infériorité naturelle».

Au niveau culturel aussi il faut examiner les enquêtes faites à ce sujet et non ergoter, animer par fanatisme le fantasme idéologique socialiste dégénéré. (*Brouhaha.*) Exemple francophone: en France, de 2005 à 2011, l'historique des études sur les pratiques montre une féminisation de la consommation culturelle entre 1999 et 2009. En 2009, les femmes étaient des lectrices plus assidues que les hommes mais n'écourent pas plus souvent de la musique. C'est en fait au niveau des genres musicaux et des genres littéraires qu'on voit des différences.

Les femmes et les hommes ont quasiment les mêmes sorties culturelles. Si pendant leur temps libre les femmes et les hommes ont des violons d'Ingres, des hobbies distincts, leurs sorties culturelles sont similaires. On a analysé la fréquence de sorties à des spectacles, eh bien, quel que soit le type de spectacle, il y a une concordance des comportements entre femmes ou hommes. Par ailleurs, la fréquence de sortie n'est pas influencée par le nombre d'enfants ni par l'âge. Par contre, le niveau de scolarité joue un grand rôle. Le fait d'avoir suivi des études supérieures multiplie par trois la fréquence de sortie à un spectacle.

En conclusion et à la lumière de ces informations sociologiques, on se rend compte qu'une influence au niveau de la formation des enfants et des adolescents peut se faire au niveau de l'école ou du collège et que, s'agissant des adultes, les

différences entre les femmes et les hommes quant à la pratique du sport et à la fréquentation des lieux culturels sont minimales.

Donc, le fait de vouloir manipuler les recettes des spectacles, le prix des billets et la fréquentation des lieux sportifs...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Pascal Altenbach. ... relève du bricolage. Je terminerai en deux minutes dans une autre intervention.

M. Alain Miserez (LC, ex-PDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous parlons ce soir du projet de délibération PRD-221 qui propose une carte de réduction de 20% pour les femmes afin de tendre vers une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Nous avons pu lire aujourd'hui dans la presse que cette proposition d'offrir un rabais de 20% avec l'argent des contribuables de notre commune était, je cite: «Une vision que n'oserait même pas avoir un Christian Lüscher sous acide.» Hilarant? Mais pas forcément dénué de vérité, Mesdames et Messieurs.

Cette proposition part d'une bonne volonté mais pourrait devenir discriminante. Surtout, elle est aux antipodes d'un vrai féminisme égalitaire. Elle pourrait, si elle restait en termes généraux et abstraits, constituer en effet une mise à ban des hommes, surtout à petits revenus ou qui sont dans des conditions difficiles, comme cela a été souligné par mon camarade Ruyschaert.

Si cette proposition est maintenue dans son caractère général, elle attaquera de faux problèmes. Quels sont nos vrais problèmes, qui ne sont d'ailleurs absolument pas contestés et que le Centre voit aussi? C'est l'inégalité salariale, c'est la difficulté pour les mères de retrouver un travail après l'éducation de leurs enfants ou ce sont les nombreux licenciements juste après ou pendant le délai de protection lié aux grossesses. Ce sont là les vrais problèmes. Ici on propose une ristourne de 20% sans aucune restriction temporelle, sans aucune restriction au niveau de la situation financière, que l'on soit une multimillionnaire ou une mère devant élever ses enfants seule. C'est une nouvelle preuve que le projet des auteurs manque d'une réflexion pratique alors qu'une grande part du budget de la Ville de Genève est déjà investie dans la culture.

On l'a souligné, c'est s'asseoir sur la Constitution que de prévoir des inégalités crasses sans distinction de la situation particulière de chaque personne. C'est inconstitutionnel. Si on combat une inconstitutionnalité en créant une autre

inégalité, autant ressusciter des gens comme Robespierre ou Danton. L'article 8, alinéa 2 de la Constitution a déjà été évoqué, on le connaît. A quoi ça sert d'inscrire de manière générale un cadeau genré pour le théâtre mais pas le marché? de créer des dérives sans logique? Pourquoi la culture et pas le reste? Pour moi, une telle discrimination qui ne tient pas forcément compte de la force économique de certaines personnes mâles ou non genrées ou qui ne retient pas de limitation temporelle à d'éventuelles mesures n'est pas un pas dans la bonne direction.

Cela dit, n'oublions pas que des solutions de compromis sont possibles, que des possibilités nous sont offertes d'adapter cette proposition. Un refus total ne serait pas juste, le Centre en est conscient. Une acceptation de cette proposition générale et abstraite ne serait pas acceptable non plus. Ayons le courage de penser d'une manière pratique, ayons le courage de mettre en avant le bon sens et de faire avancer notre commune vers une société plus égalitaire.

Le Centre proposera des amendements qui seront présentés plus tard afin de trouver un juste milieu entre une mesure générale et abstraite et des mesures précises et ciblées pour notre population.

M^{me} Oriana Brücker (S). C'est un peu difficile d'intervenir après avoir entendu tout ce qu'on vient d'entendre, y compris certains amalgames et préjugés, puisque vous nous attaquez en disant que nous essentialisons... Mais vous le faites, vous aussi, vous venez de le dire. On peut aussi le lire dans la presse, puisque des articles sont sortis dans le *Blick*, dans le *Temps*. Hier par exemple un article était consacré à la demande que nous sommes en train d'examiner et qui a été définie comme «un étrange cadeau pour des groupes prétendument discriminés». Dans cet article qui est paru dans le *Temps*, certains élus genevois de la droite disent que cette mesure crée des inégalités, qu'elle ne fait qu'augmenter les discriminations qu'elle prétend pallier.

Mais ce n'est pas cette carte de réduction de 20% qui crée des inégalités, c'est le monde du travail qui crée et qui maintient des inégalités! Vous dites que cette carte de réduction qui serait seulement donnée aux femmes pour les entrées aux centres sportifs et les lieux culturels est anticonstitutionnelle. Mais ce n'est pas cette carte qui est anticonstitutionnelle, c'est le monde du travail en Suisse qui est anticonstitutionnel!

Cette demande a été déposée en 2019. Qu'est-ce qu'on était en train de vivre en 2019? C'était la veille de la grève du 14 juin. Cette grève, la première des trois éditions que nous avons vécues ici en Suisse, a été organisée par les syndicats. Pourquoi? Pour répondre à la révision de 2018 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes qui ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect de l'égalité salariale. (*Applaudissements.*) Ben voilà...

C'est la réalité que nous sommes encore en train de vivre en Suisse, et c'est pour ça qu'en 2019 un demi-million de personnes sont descendues dans les rues des villes suisses. Et c'est pour cela qu'une année après, alors qu'on était en pleine pandémie, nous étions encore des dizaines de milliers de gens dans les rues de Suisse pour réclamer une égalité salariale. Et c'est pour ça aussi que nous étions dans les rues l'année passée encore. Parce que l'égalité salariale n'est toujours pas respectée.

Il y a cinq mois, le syndicat Unia a fait un communiqué de presse. Qu'est-ce qu'il a dit, le syndicat Unia? Il a dit que non seulement l'égalité salariale n'était pas respectée, mais que l'inégalité était en train de se creuser. On est toujours à un niveau de 19,6% d'inégalité salariale. D'où cette demande que nous faisons aujourd'hui de permettre aux résidentes qui ont de la chance – aux résidentes de la ville de Genève – d'accéder aux centres sportifs et aux lieux culturels et de payer un peu moins. (*Remarque.*) Si, c'est très peu, c'est ridicule, je suis d'accord. Pourquoi est-ce que c'est ridicule? Parce que, moi à la fin du mois, quand je regarde ma fiche salariale, je sais très bien que, si j'étais un homme, si j'avais eu la chance de naître homme...

Une voix. Oh, la chance...

Mme Oriana Brücker. ... puisque je n'ai pas décidé de naître femme, eh bien, j'aurais 20% de plus à la fin du mois sur ma fiche de salaire.

Cette demande-là, c'est la force du rappel. C'est la force symbolique de cette demande que d'introduire une carte de réduction pour les femmes. Bien évidemment que si on veut vraiment attirer plus de femmes dans les centres sportifs, que si on veut augmenter le public dans les lieux culturels, il faut mettre en place d'autres mesures, pas seulement ces cartes de réduction de 20% – on est tous bien d'accord.

Cette demande a une force symbolique, elle a une force de rappel. Si cette carte est introduite et que je vais à la piscine, je ne paierai pas 6 francs, je paierai 4,8 francs, c'est juste un rappel: «Eh, Oriana, tu vas payer un peu moins, tu sais pourquoi? Parce que, la réalité, c'est qu'à la fin de chaque mois tu reçois un peu moins sur ta fiche de salaire simplement parce que tu es une femme.»

Cette discrimination n'est pas seulement reconnue comme discrimination par les syndicats, elle l'est aussi par le Bureau fédéral de l'égalité. Celui-ci nous explique qu'il y a dans cet écart salarial une part qui est certes expliquée par le fait que chaque femme a son parcours professionnel qui est effectivement fait de trous, qui est fait d'arrêts puisque que la femme doit s'arrêter pour prendre soin non seulement de ses enfants mais aussi de ses parents – c'est la réalité

aujourd'hui des métiers du *care* domestique qui sont dans l'invisibilité en Suisse. Mais il y a aussi une part de cette inégalité salariale qui n'est pas expliquée. Le Bureau fédéral de l'égalité nous dit que cette part inexpliquée démontre qu'il y a une discrimination basée sur le sexe dans le monde du travail en Suisse.

Le président. Il faudrait conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Oriana Brücker. Il y a donc quelque chose qui est anticonstitutionnel dans le monde du travail en Suisse. Si on s'oppose à cette demande parce qu'elle est anticonstitutionnelle, alors il faudrait tous descendre dans la rue le 14 juin prochain pour faire en sorte qu'une égalité salariale soit enfin respectée dans un des pays les plus riches de la planète. (*Applaudissements nourris sur les bancs de l'Alternative.*)

Le président. Dernier intervenant avant la pause, M. Jean-Luc von Arx. A vous la parole...

M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC). Merci, Monsieur le président. J'aimerais faire entendre une autre voix du Centre, puisque j'en ai entendu une qui était effectivement assez logique, assez carterienne. (*Rires.*) Car oui, chers amis, on parle aujourd'hui d'égalité salariale d'abord. On entend parler de haine, de clivage, de discriminations... Mais avant tout, j'aimerais vous parler d'euphorie et d'enthousiasme. Nous avons vu à Genève, avant la période Covid, le 8 mars, 8000 femmes et hommes défiler avec beaucoup de joie, beaucoup de foi et beaucoup de volonté par rapport à cette question d'égalité entre femmes et hommes. Cette Journée internationale des droits de la femme est commémorée chaque fois le 8 mars, vous le savez. Eh bien, chaque fois cette question de l'égalité salariale revient sur le tapis et, comme l'ont dit mes préopinants, elle n'a pas bougé.

Vingt pour cent, c'est l'autre chiffre – c'est l'autre chiffre magique – puisque à un moment donné on va essayer de réfléchir sur la façon de réduire ces différences de salaires entre hommes et femmes. Les retraites des femmes sont inférieures. La plupart des femmes qui arrivent à l'âge de la retraite ont des caisses de pension qui sont inférieures pour des raisons multifactorielles. Souvent les femmes font des travaux féminins non rémunérés. Les femmes dirigeantes, les cheffes d'entreprises, c'est 8% à peine...

Alors évidemment, je déplore une chose, et vous transmettez, Monsieur le président, à M^{me} Roulet qui parle de haine contre les hommes. Il ne s'agit pas de

haine contre les hommes! Il s'agit plutôt de solidarité entre les femmes, Madame Roulet. Cette solidarité par rapport au vote féminin, on l'a vécue, vous vous en souvenez... (*Applaudissements.*) Des femmes disaient, les femmes disaient: «Mais les femmes n'ont pas besoin de voter, nos maris le font assez bien eux-mêmes»... Souvenez-vous... Elles ont fait avancer les choses, ces femmes-là, Madame Roulet...

Toujours est-il qu'une discrimination est observée en amont et qu'après, nous, ce que nous proposons, ce sont ces petites cartes de 20%... D'ailleurs, notre cher conseiller administratif va s'en occuper puisque c'est désormais une motion, ce n'est même plus un projet de délibération. Donc le Conseil administratif pourra faire ce qu'il veut de cette motion, l'arranger à sa façon, sur la durée qu'il voudra, avec l'enveloppe budgétaire qu'il souhaitera ou qu'il pourra puisque je vous rappelle que la Ville de Genève a aussi des budgets très serrés en ce moment. Je crois qu'on peut compter sur leur façon de gérer cette question au mieux.

De notre côté, nous ferons des amendements, comme l'a dit mon collègue préopinant, et nous souhaiterions qu'ils soient acceptés comme pistes de travail dans le sens où le Conseil administratif aura ainsi les mains beaucoup plus libres pour pouvoir travailler.

Je terminerai par l'idée de cette carte. C'est de pallier l'inégalité. Ce qu'elle propose, c'est de la promotion de l'égalité. Pourquoi l'égalité? Parce qu'on constate que dans les infrastructures sportives, les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes. C'est donc une manière de faire de la promotion, comme on a pu le faire pour l'économie genevoise pendant la période Covid. On a fait des bons de 20% à donner pendant une certaine durée, et ça a permis de stimuler l'économie genevoise. Alors est-ce qu'on va pouvoir stimuler plus de femmes à faire du sport? Ça serait une bonne chose.

Maintenant la culture... Les infrastructures culturelles municipales ne sont pas aussi nombreuses que cela. On va parler plutôt de bibliothèques, on va parler de tous les programmes que propose le Service Agenda 21 – ville durable. Ce sont des programmes qui existent, je suis d'accord avec ce qu'a dit la droite à ce sujet. Ce sont des programmes qui existent au sein du service de l'Agenda 21. Mais ça nous fera un volet supplémentaire. On pourra s'adresser en particulier aux femmes dans ce cadre justement de l'égalité salariale et de leur intégration. C'est tout ce que je voulais vous dire pour le moment. Je pense que cette motion est à soutenir avec les différents amendements que nous vous proposerons à la fin de nos délibérations. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 19 h, nous arrêtons là nos travaux... Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6052
2. Communications du Conseil administratif	6052
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6052
4. Questions orales	6053
5. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 576 200 francs destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept patageoires situées dans les parcs municipaux (PR-1505)	6057
6. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 550 000 francs destiné à la végétalisation de la Ville de Genève (PR-1506).	6067
7. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 14 185 800 francs et de 13 460 800 francs net, recettes déduites, soit:	
– Délibération I: 13 991 900 francs brut destinés à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N ^{os} 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net;	

- Délibération II: 140 000 francs destinés à l’acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d’installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier;
 - Délibération III: 53 900 francs destinés au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l’emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N^o 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier (PR-1507) 6087
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2021 en vue de l’approbation des budgets 2020-2021 et 2021-2022 du Grand Théâtre de Genève (PR-1461 A/B). 6122
9. Rapport de la commission des finances chargée d’examiner le projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Maria Casares, Corinne Goehner da-Cruz, Fabienne Beaud, Anne Carron, Jannick Frigenti Empana, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Véronique Latella, Léonard Montavon, Taimoor Aliassi, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini, Martine Sumi, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Marie Barbey-Chappuis, Pascal Holenweg et Alain de Kalbermatten: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l’égalité entre femmes et hommes» (PRD-221 A) 6152
10. Propositions des conseillers municipaux 6173
11. Interpellations 6173
12. Questions écrites 6173

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci